



Plan d'actions



Mars 2022



Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'actions

Val de Morteau



Document approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 février 2023

Rédaction : Estelle DUBOIS ; Laurène PROUST

Photo de couverture : © Mosaïque



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Table des matières

Chapitre I. La construction du plan d'actions 5**I.A. Un plan d'actions co-construit 7**

I.A.1. Les ateliers de travail 7

I.A.2. Le sondage pour les habitants..... 8

I.A.3. Les entretiens avec les acteurs du territoire 9

I.B. La structure du plan d'actions 10

I.B.1. L'organisation du plan d'actions..... 10

I.B.2. La structure des fiches actions 2

I.C. Objectifs et priorités du plan d'actions 2022-2027 3

I.C.1. Objectifs du plan d'actions 3

I.C.2. Le pilotage du plan d'actions..... 4

I.C.3. Les gains attendus des actions 5

I.C.4. Priorisation des actions 9

I.C.5. Le calendrier de mise en œuvre..... 10

Chapitre II. Le plan d'actions 14**Chapitre III. Annexes..... 100****III.A. Ressources bibliographiques : 102****III.B. Synthèse de la concertation..... 104**

III.B.1. Les priorités des actions..... 104

III.B.2. Le sondage grand public 105

III.C. Synthèse du plan d'actions..... 110

Liens vers les fiches actions (cliquer sur le lien hypertexte)

Axe 1 : Bâtiments et activités économes	Page 20
<u>Action 1.1. Accompagner à la performance énergétique dans l'habitat</u>	
<u>Action 1.2. Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires</u>	
<u>Action 1.3. Exemplarité de la collectivité</u>	
<u>Action 1.4 Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation</u>	
Axe 2 : Mobilités	Page 35
<u>Action 2.1 Structurer et organiser la mobilité sur le territoire</u>	
<u>Action 2.2 Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité</u>	
<u>Action 2.3 Développer la pratique du covoiturage</u>	
<u>Action 2.4 Accompagner le développement des mobilités actives</u>	
<u>Action 2.5 Faciliter le déploiement des mobilités propres</u>	
Axe 3 : Adaptation au changement climatique	Page 52
<u>Action 3.1 Préserver la santé et le cadre de vie des habitants</u>	
<u>Action 3.2 Améliorer la gestion et le traitement des déchets</u>	
<u>Action 3.3 Structurer une filière forestière durable et adaptée</u>	
<u>Action 3.4 Développer une filière agricole résiliente et durable</u>	
<u>Action 3.5 Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau</u>	
<u>Action 3.6 Développer un tourisme responsable</u>	

Axe 4 : Énergies renouvelables	Page 76
<u>Action 4.1 Développer l'usage d'un bois-énergie performant</u>	
<u>Action 4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque</u>	
<u>Action 4.3 Développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable</u>	
<u>Action 4.4 Planifier le développement des ENR</u>	
Axe 5 : Actions transversales	Page 93
<u>Action 5.1 Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire</u>	
<u>Action 5.2 Intégrer les enjeux PCAET dans les documents d'urbanisme</u>	

Glossaire

GLOSSAIRE	
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
CA	Chambre d'agriculture
CCI	Chambre de commerce et d'Industrie
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EIE	Espace Info Energie
ENR	Energie Renouvelable
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ONF	Office National des Forêts
PAC	Pompe à Chaleur
PAEC	Projets Agro-environnementaux et Climatiques
PAT	Plan d'Approvisionnement Territorial
PAT	Projet Alimentaire Territorial



Chapitre I.

La construction du plan d'actions

1



I.A. UN PLAN D' ACTIONS CO-CONSTRUIT

I.A.1. Les ateliers de travail

Le plan d'actions du PCAET a été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire (liste disponible en annexe), d'un questionnaire à destination du grand public et d'entretiens complémentaires avec certains porteurs d'actions.

Les ateliers ont traité de 4 grandes thématiques : les bâtiments, la mobilité, l'adaptation au changement climatique et les énergies renouvelables, permettant ainsi d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

En raison du contexte sanitaire, les deux sessions d'ateliers de travail ont été organisées en visioconférence avec les participants. Les séances portaient sur :

- Les bâtiments et usages de l'énergie et la mobilité et les transports (23 avril 2021)
- L'adaptation au changement climatique et la production d'énergies renouvelables (30 avril 2021)

Chaque session a rassemblé une vingtaine de participants, répartis en deux groupes de travail (45 participations au total).

Atelier "Bâtiments et usagers"

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS À COURT TERME POUR LE TERRITOIRE ?

1) Proposez vos pistes d'actions pour le premier plan d'actions du PCAET

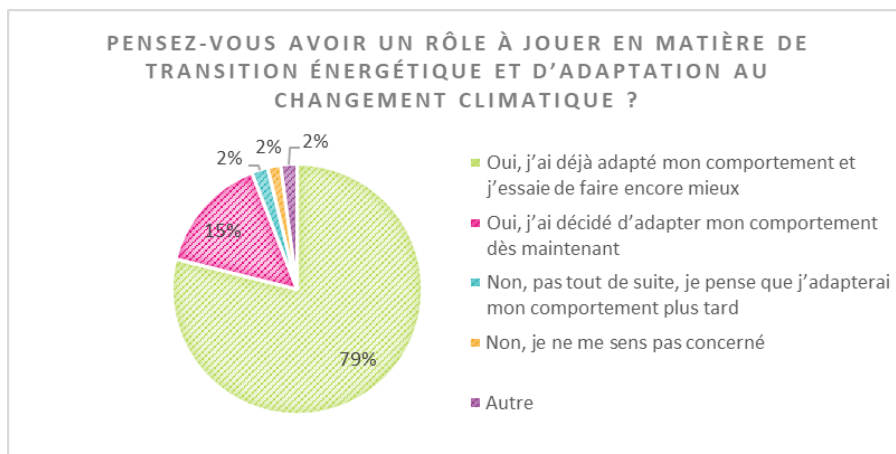


I.A.2. Le sondage pour les habitants

En parallèle des ateliers, un questionnaire a été proposé au grand public, pour participer à la construction du plan d'actions, notamment sur les thématiques prioritaires. Le questionnaire a été diffusé via le site internet de la CCVM mais également au format papier dans les communes et au siège de la collectivité. Au total, environ 300 réponses et contributions ont été enregistrées.

Les résultats de ce sondage ont été pris en compte pour assurer la cohérence entre le plan d'actions et les attentes des habitants.

La plupart des répondants au questionnaire indiquent être déjà engagé à titre individuel dans des actions permettant de limiter leur impact et de participer à la transition énergétique.



Il est ressorti de ce sondage une attente sur les actions à mettre en œuvre :

- Adaptation au CC : travailler sur l'adaptation de l'agriculture
- Bâtiments : optimiser nos consommations d'énergie
- Energies renouvelables : récupération de la chaleur
- Mobilité : lien urbanisme et mobilité
- Qualité de l'eau, air et sols : préserver et assurer un suivi de la qualité de l'eau

Concernant le changement de comportement, des attentes ont été soulevées sur :

- Se déplacer autrement :
 - Un aménagement favorable du territoire
 - De la sensibilisation / une incitation financière
- Rendre mon logement plus performant :
 - Une incitation financière
 - Un accompagnement technique et conseils
- Changer mes habitudes :
 - De la sensibilisation
 - Un accompagnement technique et conseils

Une synthèse des résultats est présentée en annexe.

I.A.3. Les entretiens avec les acteurs du territoire

Enfin, 19 entretiens ont été réalisés avec des acteurs du territoires pour préciser avec eux les actions existantes complémentaires à celles du PCAET ainsi que les actions qu'ils seraient susceptibles de porter. Une première version des fiches rédigées leur a été transmises, sur laquelle ils ont pu faire des commentaires avant d'en discuter plus en détails lors de ces entretiens téléphoniques.

Ces entretiens permettent :

- D'identifier les différentes actions portées sur le territoire
- D'assurer une cohérence entre les actions
- De partager le portage du PCAET entre les acteurs locaux
- De proposer des actions en lien avec la réalité locale

Les acteurs interrogés sont les suivants :

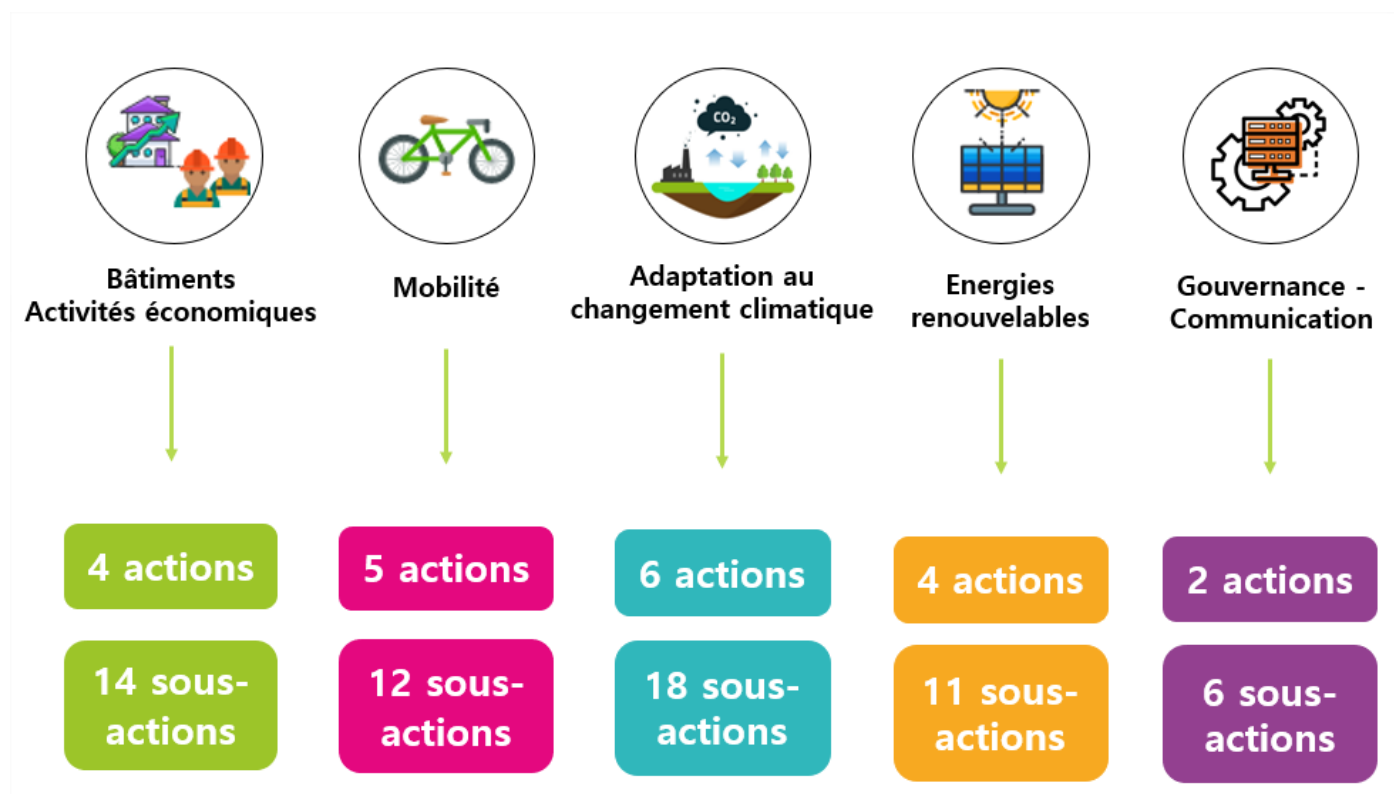
- Fibois BFC ;
- PNR Doubs Horloger ;
- PREVAL ;
- CCI du Doubs ;
- AUDAB ;
- Chambre d'Agriculture ;
- EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue ;
- SYDED ;
- GRDF ;
- ENEDIS ;
- Office de Tourisme Pays Horloger ;
- CC Val de Morteau ;
- Département du Doubs (au total 5 services ont été contactés pour compléter le plan d'actions).

I.B. LA STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

I.B.1. L'organisation du plan d'actions

Le plan d'actions 2022-2027 se structure autour de 5 grands axes et de 21 actions, elles-mêmes découpées en sous-actions.

Cette structure permet une lecture claire et facilement appropriable par les différents acteurs, en fonction de leur champs d'intervention, bien que certaines actions puissent recouper plusieurs sujets.



Le tableau ci-dessous présente l'articulation du plan d'actions avec les orientations stratégiques, ainsi qu'avec une sélection de thématiques et la typologie des actions.

			ORIENTATIONS STRATEGIQUES					THEMATIQUES																				CHAMPS DE L'ACTION								
ACTIONS		Priorité	Engager le territoire dans une démarche de sobriété	Produire des énergies renouvelables	Préserver le cadre de vie du territoire	Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique	Engager le territoire dans une démarche d’ exemplarité	logements	bâtiments	usages de l'énergie	santé	précarité	entreprises	collectivités	acteurs et filières	mobilité	urbanisme & planification	déchets	tourisme	agriculture	air	eau	forêt	biodiversité	alimentation	ENR	électricité	chaleur	Communication	Sensibilisation	Organisation	Mobilisation	Gouvernance et suivi	Planification	Equipements / travaux	
1.1	Accompagner à la performance énergétique dans l’habitat	+++	X					X		X		X																	X	X						X
1.2	Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires	++	X				X		X	X			X																X	X		X				
1.3	Exemplarité de la collectivité	+++	X				X		X	X				X															X	X						X
1.4	Mobiliser les acteurs de la filière rénovation	+	X				X	X	X	X	X		X	X	X														X		X					
2.1	Structurer et organiser la mobilité sur le territoire	+++	X				X									X	X												X		X			X	X	
2.2	Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité	++	X				X					X	X			X	X												X		X					
2.3	Développer la pratique du covoiturage	++	X													X	X												X		X			X	X	
2.4	Accompagner le développement des mobilités actives	+++	X											X	X	X	X												X		X			X	X	
2.5	Faciliter le déploiement des mobilités propres	++	X				X						X	X	X	X	X				X					X	X		X			X	X			
3.1	Préserver le cadre de vie et la santé des habitants	+++			X		X				X						X												X		X				X	
3.2	Améliorer la gestion et le traitement des déchets	+++				X	X						X	X	X			X											X		X				X	
3.3	Structurer une filière forestière durable et adaptée	+++				X									X								X	X		X			X		X				X	
3.4	Développer une filière agricole résiliente et durable	++				X				X					X					X		X		X	X						X	X			X	
3.5	Préserver la ressource en eau	+++			X	X	X						X	X	X					X		X		X					X			X			X	
3.6	Développer un tourisme responsable	+			X	X	X			X					X	X			X					X							X	X			X	
4.1	Développer l’usage d’un bois-énergie performant	+++		X	X			X			X				X						X		X			X		X	X			X		X	X	
4.2	Développer la production d’électricité photovoltaïque	++		X			X	X				X	X	X												X	X					X			X	
4.3	Développer l’ utilisation de la chaleur d’origine renouvelable	+		X								X	X													X		X	X	X				X	X	
4.4	Planifier le développement des énergies renouvelables	++		X			X							X			X									X	X	X					X	X		
5.1	Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire	+++					X							X	X														X		X					
5.2	Intégrer les enjeux d’énergie dans les documents d’urbanisme	++			X		X		X		X			X		X	X				X					X						X	X			

I.B.2. La structure des fiches actions

		Action 1.1. TITRE DE L'ACTION			
Orientation stratégique	Orientation correspondante dans la stratégie du PCAET				
Objectifs opérationnels	Objectifs de mise en œuvre de l'action				
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Thématiques du PCAET concernées	Thèmes	Thématique de l'action
Contexte					
Contexte global et territorial dans lequel s'inscrit l'action.					
Descriptif de l'action					
Présentation et objectifs généraux de l'action.					
Champs de l'action			Typologie de l'action		
Modalités de mise en œuvre					
Sous-actions : opérations et détails de mise en œuvre.					
Actions et mesures en cours : projets en cours sur le territoire, portés par la CC ou un partenaire, auquel se réfère l'action ou sur lequel elle s'appuie.					
Calendrier de l'action					
N° sous-actions	Année de démarrage et échéances				
Portage	Structure pilote et co-pilote		Ressources	Structures ressources, partenaires, etc.	
Lien avec d'autres actions du PCAET	N° des actions en lien				
Coût estimé	Estimation des coûts en € et/ou en ETP		Financement identifié	Sources de financements possibles ou identifiées	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs de suivi de l'action				
Indicateurs d'efficacité					
Gains attendus	Hypothèses pour les gains économie d'énergie, production d'ENR, réduction des GES				Gains chiffrés
Recommandations transversales sur l'environnement	Points de vigilance issus de l'évaluation environnementale.				

I.C. OBJECTIFS ET PRIORITES DU PLAN D'ACTIONS 2022-2027

I.C.1. Objectifs du plan d'actions

Le plan d'actions 2022-2027 du PCAET doit répondre à des objectifs stratégiques en matière de mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs à horizon 2050. Il doit ainsi mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d'actions de plus long terme.

Le plan d'actions contribue donc à la poursuite et au développement de ces actions, mais également d'actions contenues dans d'autres documents ou intégrées à d'autres démarches, mais qui ont un impact sur les sujets du PCAET.

Ce plan d'action n'a donc pas vocation à mettre en place l'ensemble des mesures permettant d'atteindre les objectifs 2050, mais bien d'initier et poursuivre les démarches, d'engager les actions nécessaires pour la mise en œuvre par la suite d'actions plus opérationnelles, etc.

Ainsi, ce premier plan climat porte les sujets ayant été définis comme prioritaires par la CCVM et ses partenaires, ainsi que sur les actions déjà prévues ou engagées et sur les gisements les plus importants. Certains sujets ne sont donc pas traités dans ce plan d'actions, courant sur les 6 premières années, mais le seront dans les plans d'actions suivants, en fonction des priorités, opportunités et moyens disponibles, afin de répondre aux objectifs de la stratégie.

Le choix a ici été fait sur les 6 premières années de ne pas aller sur la question de l'éolien, afin de prioriser l'action sur d'autres gisements, plus facilement mobilisables. Elle n'est toutefois pas écartée et sera réinterrogée à la révision du PCAET.

Les fiches actions n'ont pas nécessairement toutes le même niveau de détail ou d'objectif. En effet, certaines actions sont déjà partiellement engagées ou prévues et ont donc déjà fait l'objet d'une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement les différentes phases ou encore d'identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche d'autres actions n'ont pas encore fait l'objet d'une telle réflexion et seront par conséquent affinées au fil de l'eau.

Enfin, différentes études sont prévues dans le plan d'actions, permettant ainsi d'approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Ces études permettront d'affiner la stratégie à plus court terme et de fixer des objectifs intermédiaires sur des points spécifiques ou des projets. Les actions pourront alors être corrigées ou amendées en fonction des résultats de ces études, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours si ces études ont été réalisées à ce moment.

Le plan d'actions n'est donc pas un document figé, mais qui pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.

Les objectifs du plan d'actions sont présentés dans les fiches actions et dans la synthèse en annexe.

I.C.2. Le pilotage du plan d'actions

a Le rôle de la CCVM dans le PCAET :

- Animation du PCAET
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Portage de certaines actions et accompagnement au portage
- Mise en œuvre de certaines actions à leur échelle
- Relais envers les acteurs du territoire

b Le rôle des autres partenaires :

- Mise en œuvre des actions
- Accompagnement à la mise en œuvre

Certaines actions du PCAET découlent d'autres documents ou démarches et sont donc déjà mises en œuvre ou identifiées (portage, financement, etc.).

c Le budget du plan d'actions :

Pour chacune des actions, des coûts et des solutions de financement ont été recherchés et sont indiqués dans les fiches lorsque ceux-ci ont pu être identifiés. U égards au planning de mise en œuvre de certaines actions, en cours de définition, certains budgets seront à préciser avec les acteurs concernés.

Le coût de la mise en œuvre de actions sera partagé entre les différents porteurs d'actions et partenaires.

Enfin, le coût de la mise en œuvre du plan d'actions est essentiellement financier, mais nécessite également une implication en termes de moyens humains.

d Le calendrier de mise en œuvre :

Le calendrier de mise en œuvre des actions est indiqué dans les fiches actions. Si de nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire ou seront très prochainement mise en œuvre, pour certaines, dont les modalités précises sont en cours de définition, le calendrier sera précisé par la suite.

On retrouve dans un certain nombre d'action un besoin de préfiguration de la phase opérationnelle. Ainsi, des temps indispensable de communication, sensibilisation, mobilisation et coordination sont fléchés dans les différentes sous-actions.

e Le suivi de la mise en œuvre :

Des indicateurs ont été définis pour l'ensemble des actions et un outil de suivi la mise en œuvre des actions a été réalisé. Un comité de pilotage et de suivi du plan climat a été défini au sein de la CCVM. Il aura pour mission d'assurer le suivi de réalisation des actions, ainsi que la collecte des indicateurs, avec les porteurs d'actions.

I.C.3. Les gains attendus des actions

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains attendus Énergie et Carbone ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif Énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone (réduction des émissions).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'ORCAE pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, nouvelles activités économiques ou industrielles, etc.).

Une première comparaison avec la stratégie « linéaire »* a permis d'identifier l'écart entre les gains estimés par le plan d'actions en 2028 et les gains attendus par la stratégie.

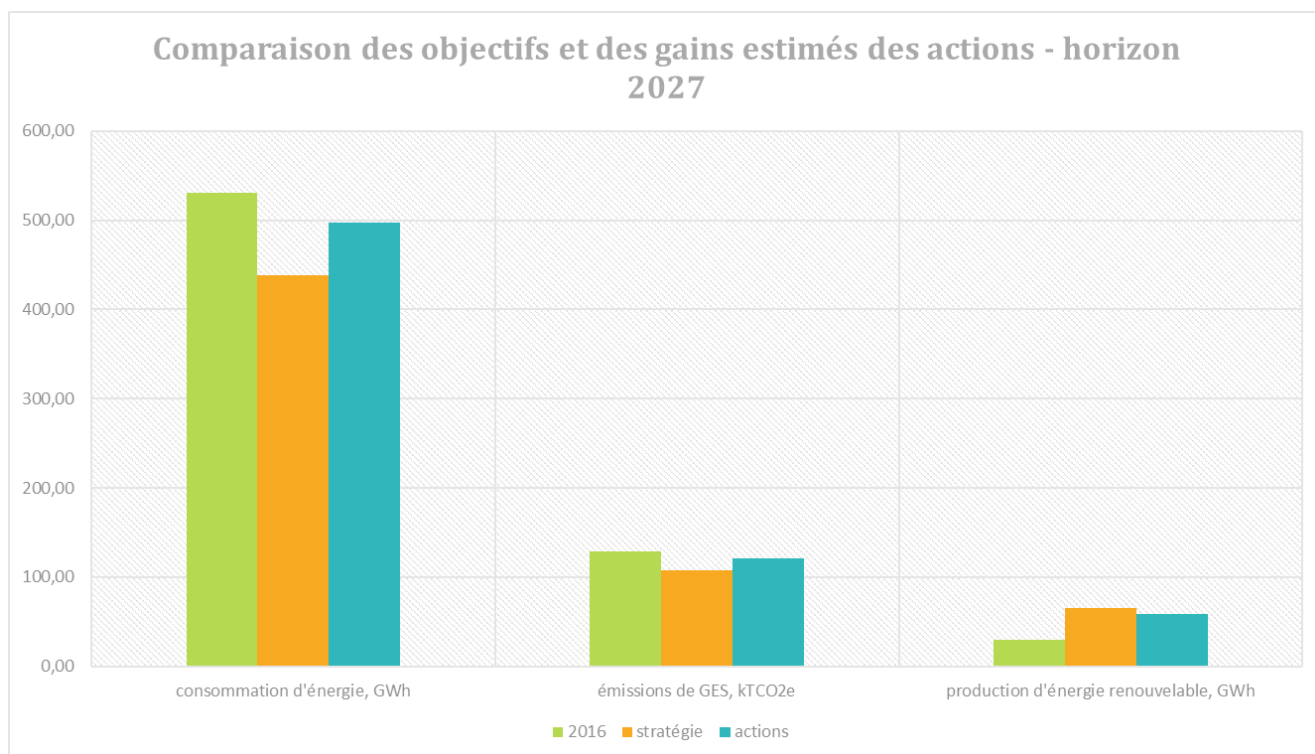
* l'objectif 2050 a simplement été tiré entre 2016 et 2050, sans prise en compte d'une rapidité plus ou moins importante dans l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

Comparaison gains – objectifs stratégiques			
	Attendu - stratégie	Gains - actions	Atteinte de l'objectif
Économies d'énergie	92,73	33,39	36%
Réduction des GES	21,70	7,74	36%
Production d'ENR	25,04	17,90	71%
Séquestration de CO ₂ e	43,87	24,11	55%

Les gains calculés pour ce premier plan d'actions ne permettent pas d'atteindre les objectifs stratégiques. Cependant, ces gains présentent une incertitude (marge d'erreur de calcul), ainsi qu'une large part de gains non calculables. En effet, la mise en œuvre des actions, par exemple sur la rénovation des bâtiments ou sur la production d'énergies renouvelables, a des effets à court et moyen terme, ce qui n'est pas représentable à l'échelle de ce premier plan climat. Enfin, ces gains dépendent également de la mise en œuvre effective des actions.

En outre, et en particulier en ce qui concerne les actions de mobilité, le territoire est situé sur un axe de très fort trafic routier sur lequel il n'a pas de leviers d'action et qui impacte très fortement sa consommation d'énergie et ses émissions de GES.

Le graphique ci-dessous présente donc le niveau d'objectif visé (sur la stratégie « linéaire ») de l'année de fin de ce premier plan d'actions, soit 2027 (en vert), et le niveau que pourrait permettre d'atteindre les actions (en prenant en compte le niveau d'incertitude lié à ces estimations). On peut ainsi observer que le plan d'actions ne permettrait pas d'atteindre le niveau de consommation d'énergie visé dans la stratégie, mais permet d'engager la tendance. Les objectifs en matière de production d'énergie renouvelables pourraient en revanche être presque atteints.

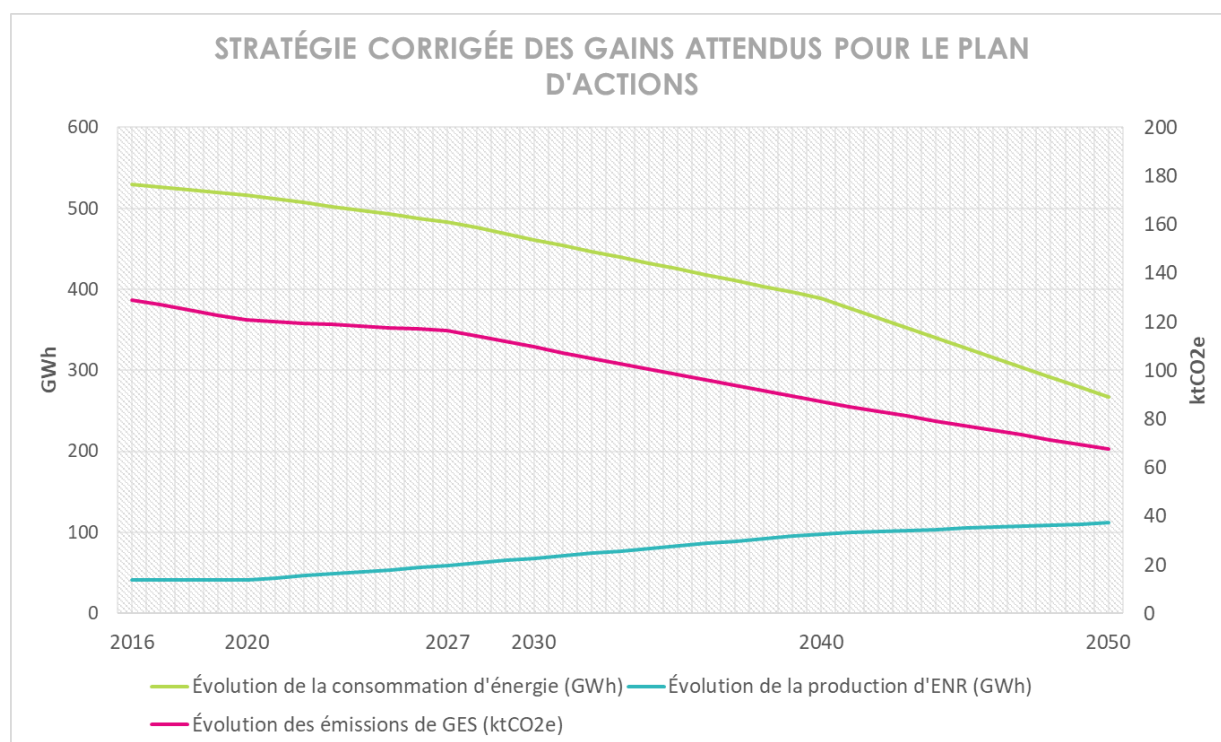


a La stratégie proposée : une intensification des efforts

Nous proposons donc un calibrage de la stratégie du territoire, sur la base des gains attendus des actions pour l'échéance de fin du PCAET, 2027, sans pour autant changer l'objectif à 2050. De plus, les données ont été complétées avec l'année 2020, pour être au plus proche de la tendance actuelle.

Cela a donc permis de prendre en compte l'inertie liée à ce premier plan d'action (inévitables) et les différentes échéances prévues au calendrier (ici une échéance intermédiaire à 2040).

Ce travail sur la courbe de la stratégie a pour but de la rendre plus réaliste, en prenant en compte les nouvelles données, une tendance réaliste, avec cette inertie liée au démarrage et aux phases d'études complémentaires et de mise en place, puis une accélération en se rapprochant de l'échéance de 2050.



b Les gains en matière d'économie d'énergie

Le plan d'actions 2022 – 2027 doit permettre d'atteindre une économie de 33 GW, soit une consommation d'énergie de 498 GWh, en 2027 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les secteurs résidentiel, tertiaire et routiers, le plan d'actions n'engageant pas d'actions de réduction des consommations sur les autres secteurs, ou celles-ci n'étant pas chiffrables.

	2016	Gains GWh
Résidentiel	206,62	13,62
Tertiaire	50,71	6,09
Transport routier	181,15	13,69

Les actions apportant le gain le plus important sont :

- Action 1.1. Accompagner à la performance énergétique de l'habitat : 8,5 GWh économisés pour une centaine de logements rénovés par.
- Action 2.1. Structurer et organiser la mobilité sur le territoire (-5% voitures) : 4.6 GWh pour un report modal d'environ 550 voitures.
- Action 2.5. Faciliter le déploiement des mobilités propres : 8 GWh pour environ 800 voitures électriques en 2028.

c Les gains en matière de production d'énergie renouvelable

Le plan d'actions 2022 – 2027 doit permettre d'atteindre un gain de 17,9 GWh d'ENR produits, soit une production totale de 58,7 GWh en 2027 (à population constante).

Les gains de ce plan d'actions portent essentiellement sur le photovoltaïque, le solaire thermique et le biogaz. Les autres énergies seront développées dans d'autres plans d'actions ou un gain n'est pas estimable actuellement.

	2016	Gains GWh
Photovoltaïque	1,02	7,8
Bois-énergie	39,66	6,6
Solaire thermique	0,15	3,5

Les actions apportant les gains les plus importants sont :

- Action 4.2. Développer la production d'électricité photovoltaïque : 7,8 GWh pour près de 40 000 m² de panneaux à installer
- Action 4.1. Développer l'usage d'un bois-énergie performant : 46,6 GWh supplémentaires.

d Les gains en matière de réduction des émissions de GES

Le plan d'actions 2022 – 2027 doit permettre d'atteindre un gain de 7 ktCO₂e économisées, soit des émissions totales de 121 ktCO₂e en 2027 (à population constante).

Les gains sont actuellement concentrés sur les mêmes secteurs que pour les économies d'énergie, mais la production d'ENR permet également de générer une réduction des émissions de GES.

	Gains ktCO ₂ e
Résidentiel	1,68
Tertiaire	0,33
Transport routier	2,36
Photovoltaïque	1,42
Bois	1,94
Biogaz	5,27

e Les gains en matière de séquestration carbone

Le plan d'actions 2022 – 2027 doit permettre d'atteindre un gain de 1,5 ktCO₂e séquestrées (forêts, prairies et cultures), soit une séquestration annuelle d'environ 31 ktCO₂e en 2027.

	2016	Séquestration en 2026, ktCO ₂ e
Forêt	22,1	22,1
Prairies	6,58	8,5
Cultures	0,65	
Zones humides	0,02	0,02

I.C.4. Priorisation des actions

Des priorités ont été données sur certaines thématiques dans le plan d'actions, en fonction de leur facilité de mise en œuvre, du niveau d'engagement de la démarche et de l'importance du gisement (production d'énergie, économies, efficacité des mesures, etc.).

PRIORITE DES ACTIONS		
+++	priorité de niveau 1	action à engager rapidement, moyens importants à mettre en œuvre, gisement mobilisé important
++	priorité de niveau 2	action importante, effets de leviers sur d'autres actions, visibilité du PCAET, agit sur des champs d'enjeux moindre
+	priorité de niveau 3	action moins urgente, agit des gisements faibles ou des enjeux mineurs, action de soutien ou rappel d'une autre action

Les niveaux de priorité ont été définis en concertation avec les élus de la CCVM et les partenaires lors du COPIL de présentation du plan d'actions.

L'ensemble des résultats est présenté en annexe.

I.C.5. Le calendrier de mise en œuvre

			2022	2023	2024	2025	2026	2027
Bâtiments et activités économes	Action 1.1. Accompagner à la performance énergétique dans l'habitat	1.1.1 Communiquer pour inciter à la rénovation des logements et rendre plus lisible l'information 1.1.2 Renforcer et simplifier le parcours de rénovation des logements (France Rénov') 1.1.3 Lutter contre la précarité énergétique 1.1.4 Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers 1.1.5 Sensibiliser les habitants du territoire	Action en cours à la rédaction du PCAET					
Bâtiments et activités économes	Action 1.2. Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires	1.2.1 Accompagner les entreprises à la mise en place de démarches de performance 1.2.2 Valoriser les démarches exemplaires 1.2.3 Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux usages de l'énergie	Action en cours à la rédaction du PCAET					
Bâtiments et activités économes	Action 1.3. Exemplarité de la collectivité	1.3.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics 1.3.2 Sensibiliser les usagers des bâtiments à la performance énergétique 1.3.3 Mettre en place des pratiques durables exemplaires 1.3.4 Améliorer la performance de l'éclairage public	Action en cours à la rédaction du PCAET Action en cours à la rédaction du PCAET Action en cours à la rédaction du PCAET					
Bâtiments et activités économes	Action 1.4 Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation	1.4.1 Accompagner à la structuration des filières locales pour les matériaux biosourcés 1.4.2 Créer des réseaux de professionnels de la rénovation et construction performante	Action en cours à la rédaction du PCAET					
Mobilités	Action 2.1 Structurer et organiser la mobilité sur le territoire	2.1.1 Communiquer et informer sur les options de déplacement sur le territoire et les alternatives à la voiture 2.1.2 Mettre en place les actions de la CCVM dans le projet d'agglomération d'Objectif:ne pour favoriser l'intermodalité						
Mobilités	Action 2.2 Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité	2.2.1 Développer le télétravail 2.2.2 Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les enjeux et opportunités sur la mobilité 2.2.3 Accompagner les initiatives de mobilité solidaires	Action en cours à la rédaction du PCAET					
Mobilités	Action 2.3 Développer la pratique du covoiturage	2.3.1 Encourager et faciliter la pratique du covoiturage au quotidien 2.3.2 Développer l'autopartage entre particuliers	Action en cours à la rédaction du PCAET selon programme					

Mobilités	Action 2.4 Accompagner le développement des mobilités actives	2.4.1 Mettre en place le schéma directeur vélo sur le territoire 2.4.2 Développer les mobilités actives pour les transports domicile-école	
Mobilités	Action 2.5 Faciliter le déploiement des mobilités propres	2.5.1 Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire 2.5.2 Encourager et accompagner le renouvellement des véhicules du territoire 2.5.3 Identifier les opportunités de développement de la mobilité BioGNV ou GNV	selon avancement du projet
Adaptation au changement climatique	Action 3.1 Préserver la santé et le cadre de vie des habitants	3.1.1 Limiter l'artificialisation des sols 3.1.2 Aménager pour lutter contre la chaleur	Dès 2022 et lors de la rédaction du PLUi (mesure de long terme) Dès 2022 et lors de la rédaction du PLUi (mesure de long terme)
Adaptation au changement climatique	Action 3.2 Améliorer la gestion et le traitement des déchets	3.2.1 Augmenter la part des déchets compostés 3.2.2 Accompagner et sensibiliser à la réduction des déchets 3.2.3 Engager les acteurs du territoire dans la démarche d'écologie industrielle et territoriale	Action en cours à la rédaction du PCAET Action en cours à la rédaction du PCAET - recyclerie -déchetterie : ouverture 1er semestre 2024 Action en cours à la rédaction du PCAET
Adaptation au changement climatique	Action 3.3 Structurer une filière forestière durable et adaptée	3.3.1 Structurer la filière d'exploitation forestière pour un approvisionnement local 3.3.2 Adapter la gestion forestière au changement climatique	selon planning du PAT
Adaptation au changement climatique	Action 3.4 Développer une filière agricole résiliente et durable	3.4.1 Accompagner les acteurs du monde agricole à des pratiques plus durables 3.4.2 Accompagner à la résilience de l'agriculture locale	selon mesures
Adaptation au changement climatique	Action 3.5 Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau	3.5.1 Poursuivre la restauration des zones humides dégradées 3.5.2 Encourager le grand public à améliorer ses pratiques 3.5.3 Encourager les agriculteurs à améliorer leurs pratiques 3.5.4 Encourager les industriels à agir sur leurs usages de l'eau 3.5.5 Instaurer une gestion durable de la ressource en eau par un bon dimensionnement des réseaux	Action en cours à la rédaction du PCAET Action en cours à la rédaction du PCAET Action en cours à la rédaction du PCAET selon prise de compétence
Adaptation au changement climatique	Action 3.6 Développer un tourisme responsable	3.6.1 Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire 3.6.2 Mobiliser les acteurs du tourisme 3.6.3 Développer une offre touristique de haute qualité environnementale (hors mobilité) 3.6.4 Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme	
Énergies renouvelables	Action 4.1 Développer l'usage d'un bois-énergie performant	4.1.1 Développer les chaufferies bois sur le territoire 4.1.2 Travailler en partenariat avec la filière locale	

Énergies renouvelables	Action 4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque	4.2.1 Installer des panneaux solaires photovoltaïque en toiture 4.2.2 Développer les solutions collectives et d'autoconsommation 4.2.3 Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire 4.2.4 Faire de la CCVM une collectivité exemplaire	
Énergies renouvelables	Action 4.3 Développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable	4.3.1 Développer la production de chaleur renouvelable sur le territoire 4.3.2 Développer la récupération de la chaleur fatale des industries et des entreprises du territoire	
Énergies renouvelables	Action 4.4 Planifier le développement des ENR	4.4.1 Planifier le développement des énergies renouvelables à travers un schéma directeur des énergies 4.4.2 Encadrer le développement des ENR sur le territoire 4.4.3 Développer les réseaux de chaleur	
Transversales	Action 5.1 Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire	5.1.1 animer le PCAET et réaliser son suivi 5.1.2 Engager les partenaires dans la démarche 5.1.3 Mobiliser les agents et les élus de la CCVM	
Transversales	Action 5.2 Intégrer les enjeux d'énergie dans les documents d'urbanisme	5.2.1 Renforcer l'action et le rôle des documents d'urbanisme dans la maîtrise des consommations d'énergie 5.2.2 produire des documents d'urbanisme favorables au développement des énergies renouvelables 5.2.3 Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air	à la rédaction du PLUi à la rédaction du PLUi



Chapitre II. **Le plan d'actions**



Tableau récapitulatif des actions et sous-actions par axe

Axe	Action	Sous-Action
Bâtiments et activités économes	Action 1.1. Accompagner à la performance énergétique dans l'habitat	1.1.1 Communiquer pour inciter à la rénovation des logements et rendre plus lisible l'information 1.1.2 Renforcer et simplifier le parcours de rénovation des logements (France Rénov') 1.1.3 Lutter contre la précarité énergétique 1.1.4 Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers 1.1.5 Sensibiliser les habitants du territoire
Bâtiments et activités économes	Action 1.2. Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires	1.2.1 Accompagner les entreprises à la mise en place de démarches de performance 1.2.2 Valoriser les démarches exemplaires 1.2.3 Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux usages de l'énergie
Bâtiments et activités économes	Action 1.3. Exemplarité de la collectivité	1.3.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics 1.3.2 Sensibiliser les usagers des bâtiments à la performance énergétique 1.3.3 Mettre en place des pratiques durables exemplaires 1.3.4 Améliorer la performance de l'éclairage public
Bâtiments et activités économes	Action 1.4 Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation	1.4.1 Accompagner à la structuration des filières locales pour les matériaux biosourcés 1.4.2 Créer des réseaux de professionnels de la rénovation et construction performante
Mobilités	Action 2.1 Structurer et organiser la mobilité sur le territoire	2.1.1 Communiquer et informer sur les options de déplacement sur le territoire et les alternatives à la voiture 2.1.2 Mettre en place les actions de la CCVM dans le projet d'agglomération d'Objectif:ne pour favoriser l'intermodalité
Mobilités	Action 2.2 Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité	2.2.1 Développer le télétravail 2.2.2 Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les enjeux et opportunités sur la mobilité 2.2.3 Accompagner les initiatives de mobilité solidaires
Mobilités	Action 2.3 Développer la pratique du covoiturage	2.3.1 Encourager et faciliter la pratique du covoiturage au quotidien 2.3.2 Développer l'autopartage entre particuliers
Mobilités	Action 2.4 Accompagner le développement des mobilités actives	2.4.1 Mettre en place le schéma directeur vélo sur le territoire 2.4.2 Développer les mobilités actives pour les transports domicile-école
Mobilités	Action 2.5 Faciliter le déploiement des mobilités propres	2.5.1 Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire

Axe	Action	Sous-Action
		2.5.2 Encourager et accompagner le renouvellement des véhicules du territoire 2.5.3 Identifier les opportunités de développement de la mobilité BioGNV ou GNV
Adaptation au changement climatique	Action 3.1 Préserver la santé et le cadre de vie des habitants	3.1.1 Limiter l'artificialisation des sols 3.1.2 Aménager pour lutter contre la chaleur
Adaptation au changement climatique	Action 3.2 Améliorer la gestion et le traitement des déchets	3.2.1 Augmenter la part des déchets compostés 3.2.2 Accompagner et sensibiliser à la réduction des déchets 3.2.3 Engager les acteurs du territoire dans la démarche d'écologie industrielle et territoriale
Adaptation au changement climatique	Action 3.3 Structurer une filière forestière durable et adaptée	3.3.1 Structurer la filière d'exploitation forestière pour un approvisionnement local 3.3.2 Adapter la gestion forestière au changement climatique
Adaptation au changement climatique	Action 3.4 Développer une filière agricole résiliente et durable	3.4.1 Accompagner les acteurs du monde agricole à des pratiques plus durables 3.4.2 Accompagner à la résilience de l'agriculture locale
Adaptation au changement climatique	Action 3.5 Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau	3.5.1 Poursuivre la restauration des zones humides dégradées 3.5.2 Encourager le grand public à améliorer ses pratiques 3.5.3 Encourager les agriculteurs à améliorer leurs pratiques 3.5.4 Encourager les industriels à agir sur leurs usages de l'eau 3.5.5 Instaurer une gestion durable de la ressource en eau par un bon dimensionnement des réseaux
Adaptation au changement climatique	Action 3.6 Développer un tourisme responsable	3.6.1 Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire 3.6.2 Mobiliser les acteurs du tourisme 3.6.3 Développer une offre touristique de haute qualité environnementale (hors mobilité) 3.6.4 Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme
Énergies renouvelables	Action 4.1 Développer l'usage d'un bois-énergie performant	4.1.1 Développer les chaufferies bois sur le territoire 4.1.2 Travailler en partenariat avec la filière locale
Énergies renouvelables	Action 4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque	4.2.1 Installer des panneaux solaires photovoltaïque en toiture 4.2.2 Développer les solutions collectives et d'autoconsommation 4.2.3 Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire 4.2.4 Faire de la CCVM une collectivité exemplaire

Axe	Action	Sous-Action
Énergies renouvelables	Action 4.3 Développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable	4.3.1 Développer la production de chaleur renouvelable sur le territoire 4.3.2 Développer la récupération de la chaleur fatale des industries et des entreprises du territoire
Énergies renouvelables	Action 4.4 Planifier le développement des ENR	4.4.1 Planifier le développement des énergies renouvelables à travers un schéma directeur des énergies 4.4.2 Encadrer le développement des ENR sur le territoire 4.4.3 Développer les réseaux de chaleur
Transversales	Action 5.1 Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire	5.1.1 animer le PCAET et réaliser son suivi 5.1.2 Engager les partenaires dans la démarche 5.1.3 Mobiliser les agents et les élus de la CCVM
Transversales	Action 5.2 Intégrer les enjeux d'énergie dans les documents d'urbanisme	5.2.1 Renforcer l'action et le rôle des documents d'urbanisme dans la maîtrise des consommations d'énergie 5.2.2 produire des documents d'urbanisme favorables au développement des énergies renouvelables 5.2.3 Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air

1. Axe 1 : Bâtiments et activités économes

Le premier axe comprend 4 actions qui répondent à deux des orientations stratégiques définies sur le territoire :

- Engager le territoire dans une démarche de sobriété (actions 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4)
- Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité (actions 1.2, 1.3 et 1.4)

Les actions 1.1 Accompagner à la performance énergétique de l'habitat et 1.3 Exemplarité de la collectivité ont été définies comme les plus prioritaires de ce premier axe.

Rappel des actions de l'axe 1 :

- Action 1.1. Accompagner à la performance énergétique dans l'habitat
- Action 1.2. Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires
- Action 1.3. Exemplarité de la collectivité
- Action 1.4 Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 1.1 - Accompagner à la performance énergétique dans l'habitat			
Orientation stratégique		Engager le territoire dans une démarche de sobriété			
Objectifs opérationnels		Rénover les logements du territoire (objectif : 600 logements sur 6 ans) Communiquer efficacement sur la rénovation énergétique Mettre en place une OPAH Rédiger un PLH (prenant en compte la question de la rénovation énergétique) Renouveler environ 500 appareils de chauffage peu performants Sensibiliser environ 250 ménages par an aux usages de l'énergie			
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	Logements / Usages de l'énergie / Précarité
Contexte					
La CCVM s'inscrit dans un contexte urbain disparate avec des zones urbaines assez denses (Morteau, Villers le Lac), des espaces urbains de type pavillonnaire et des zones rurales, notamment dans les communes périphériques. Cette variété de type d'habitat entraîne des besoins différents en matière de rénovation : copropriétés, maisons individuelles mais également de lutte contre la précarité énergétique. La rénovation est un enjeu pour la réduction des consommations d'énergie (et par là, l'amélioration de la qualité de l'air et la prévention de la précarité énergétique), mais nécessite un engagement important de la part des citoyens.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat porte une attention particulière à la réduction des consommations énergétiques par l'amélioration de la performance des bâtiments. Cette action a pour objectif de poursuivre et amplifier les mesures mises en place pour la rénovation énergétique des logements, notamment à travers la mobilisation du plan France Rénov' !, ainsi que la volonté de mettre en place une OPAH sur le territoire. La CCVM pourra ici s'appuyer sur un réseau de partenaires déjà en place et mobiliser des ressources existantes. Elle portera les actions de communication spécifiquement et la mise en œuvre de l'OPAH et du PLH.					
Champs de l'action			Communication – Sensibilisation - Équipement		
Modalités de mise en œuvre					

1.1.1. Communiquer pour inciter à la rénovation des logements et rendre plus lisible l'information

Réaliser une note d'information (ou un kit d'information) pour présenter les enjeux de la rénovation et les contacts clefs sur le territoire

- > contenu : pourquoi faire une rénovation ? où trouver des informations ? comment se faire accompagner ? qui contacter ?
- > diffusion sur le territoire : lors d'une campagne de communication, sur le site de la CC, lors d'événements et animations, et auprès des partenaires ressources
- > réaliser des versions alternatives permettant de cibler certains publics clefs (copropriétés, bénéficiaires ANAH, propriétaires occupants, bailleurs, etc.)
- > identifier des projets exemplaires et organiser des temps de retours d'expérience, visites (avec l'appui des conseillers France Rénov' !)

1.1.2. Renforcer et simplifier le parcours de rénovation des logements

Cette action porte sur le dispositif France Rénov' !, pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation

- > accompagner dans l'ensemble du processus de rénovation (audit énergétique, définition du projet, aides, travaux, artisans) : organisation des permanences (à la Maison France Service) et organisation de réunions spécifiques (ex. : copropriétés).

1.1.3. Lutter contre la précarité énergétique

Réaliser une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)

- > définir le périmètre d'application et les règles
- > validité pour les projets de rénovation d'une résidence principale, de logements locatifs dégradés
- > mobiliser les partenaires clefs (France Rénov' !, Département) pour accompagner les habitants

Mobiliser les outils existants pour prévenir les situations de précarité énergétique

- > rédiger un volet habitat du PLUi (ou PLH, selon calendrier) avec des actions fortes pour la rénovation des logements (libres, intermédiaires, conventionnés et copropriétés)
- > inclure les bailleurs sociaux et leurs partenaires dans la démarche de communication

1.1.4. Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers

Communiquer auprès des usagers sur l'enjeu et les aides existantes

- > sensibiliser les particuliers sur l'impact du chauffage au bois (qualité de l'air, économies, d'énergie, etc.)
- > réaliser un document de communication sur les dispositifs d'accompagnement existants (conseil auprès de la Maison de l'Habitat et des conseillers France Rénov' !), sur la performance des appareils (notamment pour la qualité de l'air), sur un usage adapté.
- > accompagner les ménages au changement d'appareil de chauffage, par la création d'un programme de subvention Air/Bois dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH, pour le renouvellement des appareils de chauffage bois vétuste vers un appareil Flamme verte ou équivalent.

Communication sur le choix d'appareils de chauffage performants

- > bon dimensionnement des appareils et des équipements par rapport aux usages et aux besoins
- > choix de l'installation par rapport à l'emplacement
- > insister sur l'importance d'un bon entretien, à minima 2x/an
- > encourager le choix d'appareils performants (label flamme verte)

1.1.5. Sensibiliser les habitants du territoire

Mettre en place un programme de sensibilisation sur les enjeux du climat et de la transition énergétique (mobiliser les animations du Réseau France Rénov' !)

- > mettre en place des animations auprès des scolaires (climat, énergie, mobilité, ressource en eau, alimentation, etc.)
- > sensibiliser aux éco-gestes les particuliers (plaquette, guide) : animer le dispositif des Défis Déclics (ex. Famille à Énergie Positive) et mobiliser des ambassadeurs sur le territoire, organiser des temps d'échanges dédiés
- > identifier les possibilités d'action auprès des publics précaires ou susceptibles de l'être (dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH)
- > réaliser un cahier des charges concernant les travaux de rénovation tenant compte les enjeux environnementaux, des questions de santé et de confort d'été (cf. points de vigilance environnementaux)

Actions et mesures en cours :

- **France Rénov' !** : le dispositif d'accompagnement des particuliers à la rénovation est porté par la Maison de l'Habitat du Doubs (CAUE et ADIL) et permet notamment d'informer et de regrouper l'ensemble des dispositifs d'aides (Effilogis, aides ANAH, etc.). Ce dispositif a également pour vocation de conseiller sur les professionnels du bâtiment (certifiés RGE) pouvant accompagner le projet.

Sur la commune de Morteau, les permanences ont lieu une fois par mois, à l'Espace France Service. La structure porte également des actions de sensibilisation auprès de différents publics (jeunes, particuliers, élus) sur les enjeux de la rénovation énergétique.

- **La Maison de l'habitat du Doubs**, créée en juin 2021, c'est la structure porteuse de France Rénov' !. Elle propose des actions de sensibilisation à la maîtrise de la demande en énergie et à l'environnement pour le jeune public et les particuliers. Elle propose également des temps de formation et d'échanges à destination des élus.

Calendrier de l'action			
1.1.1	Dès 2022 et tout au long du PCAET		
1.1.2	Action déjà en cours – tout au long du PCAET		
1.1.3	Démarrage 2022		
1.1.4	Dès 2022		
1.1.5	Dès 2022		
Portage	CCVM : relais pour la communication ; actions sur la précarité France Rénov' ! : accompagnement à la rénovation	Ressources	Partenaires Clefs : Maison de l'Habitat du Doubs (ADIL et CAUE : France Rénov' !) Département (SHET)
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°1.4 Action n°4.1		Autres ressources et partenaires : Bailleurs sociaux - Habitat 25 ANAH (État) Espace France Service Région (programme EFFILOGIS) CCAS
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an (CCVM) France Rénov' ! (co-financement possible CCVM si amplification du dispositif local – prévoir environ 0.5 à 1.5 € / habitant - à préciser selon modalités de partenariat) Animations : 1000 € par an pour une ou 2 animations : 6 000 € Défi-déclics : environ 2500 € par an Réalisation d'une OPAH : coût à définir (environ 600 000 €HT) Programme type Fonds Air-Bois : à définir dans le cadre de l'OPAH	Financement identifié	Aides ANAH (département) Programme EFFILOGIS (Région) Programme SARE (financement du réseau France Rénov' !)
Indicateurs de réalisation	Nombre de rénovations accompagnées sur le territoire Nombre d'appareils de chauffage renouvelés (dans le cadre d'un accompagnement)		
Indicateurs d'efficacité	Nombre de participants aux Défis Déclics Nombre d'actions de sensibilisation		
Gains attendus	Rénovation de 100 logements par an, soit 600 logements en 2028 Renouvellement de 500 appareils de chauffage peu performants Réduction de la consommation d'énergie de 250 ménages, type « Familles à Énergie Positive »	13,6 GWh économisés 1,7 ktCO ₂ e évitées	
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Veiller à la présence ou la mise en place d'une filière d'élimination des équipements de chauffage remplacés Point de vigilance sur la qualité de l'air intérieur (notamment l'enjeu radon et la performance de la ventilation), à prendre en compte dans les travaux de rénovation Point de vigilance sur le confort thermique – cela peut être intégré dans un cahier des charges pour les travaux Point de vigilance sur la biodiversité : les travaux devront éviter les périodes de nidification et de reproduction des espèces pouvant nicher sous les toitures (chiroptères, oiseaux, etc.).		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 1.2 - Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires			
Orientation stratégique		Engager le territoire dans une démarche de sobriété			
Objectifs opérationnels		Communiquer auprès des acteurs du tertiaire sur les enjeux énergie Augmenter le nombre d'accompagnements CCI/CMA (5 à 10 entreprises accompagnées dans une démarche de performance) -12% de consommation d'énergie sur l'ensemble du secteur tertiaire (objectif commun action 1.2 et 1.3)			
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	Usages de l'énergie / entreprises / bâtiment
Contexte					
Le territoire de la CCVM regroupe un nombre non négligeable d'entreprises et d'acteurs du secteur tertiaire (établissements publics, etc.). L'action de ces entreprises sur leurs bâtiments permet de réduire les consommations d'énergie sur le territoire, mais également de réduire les émissions de GES. Certains acteurs locaux, en particulier la CCI et la CMA, portent déjà des actions d'accompagnement des entreprises sur les questions de la performance énergétique, la gestion de l'eau et des déchets ou encore la mobilité et les énergies renouvelables.					
Descriptif de l'action					
Cette action vise à mobiliser les partenaires et les actions existantes sur le territoire, et à renforcer la communication et la sensibilisation à destination des entreprises.					
Champs de l'action			Communication – Sensibilisation – Mobilisation		
Modalités de mise en œuvre					
1.2.1. -Accompagner les entreprises à la mise en place de démarches de performance					
<u>Mobiliser les accompagnements existants (CCI et CMA) :</u> > Réaliser et diffuser aux entreprises du territoire une note de communication sur les enjeux climat & énergie et sur les accompagnements de la CMA et de la CCI > Monter un partenariat entre la CCVM, la CCI et la CMA pour une communication et un accompagnement plus spécifique sur les entreprises du territoire					
<u>Mobiliser les outils réglementaires :</u> > Réaliser et diffuser aux entreprises du territoire une note de communication auprès des entreprises locales sur les enjeux de la rénovation et en particulier sur le décret tertiaire					

1.2.1. Valoriser les démarches exemplaires

- > Organiser des visites de sites, des retours d'expériences sur des démarches exemplaires : Recyclerie de Maîche (bois local scolyté et matériaux de déconstruction), etc. (*ici : mobiliser les partenaires*)
- > Identifier des entreprises « référentes » pour devenir ambassadrices sur le territoire (retours d'expériences, etc.)
- > *Action de la CCI* : accompagnement collectif dans l'animation d'un Club ISO 50 001 et partage de bonnes pratiques
- > Suivre et participer au déploiement du Programme Territoire d'Industrie

1.2.2. Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux usages de l'énergie

Mettre en place un programme de rencontres avec les acteurs pour sensibiliser et proposer des solutions sur les économies d'énergie

- > aborder les thématiques : éco-gestes, froid, consommation d'eau, éclairage (intérieur et extérieur), CEE (certificats d'économie d'énergie), mobilité
- > mobiliser les acteurs compétents pour organiser des formations ou renvoyer sur les accompagnements possibles (CMA, CCI, CA, PREVAL, etc.)

Actions et mesures en cours :

- La **Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers de l'Artisanat** portent toutes les deux des **accompagnements à destination des entreprises**, pour les accompagner dans leurs démarches de performance : accompagnement individuels et collectifs, information et sensibilisation via une Newsletter, réunions d'information thématiques, visites énergie et accompagnement d'aide à la décision, dossier d'études de faisabilité, suivi des actions.
- **Le décret tertiaire** : cette nouvelle réglementation impose des niveaux de performance aux bâtiments tertiaires de plus de 1000 m².
- **Dispositif Effilogis – programme RESET** : porté par le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, ce programme a pour vocation d'accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements et dans l'installation d'énergies renouvelables.
- **Le contrat P@C** : depuis 2018, les contrats P@C (porter une action concrète) constituent le support de l'intervention du Département pour la mise en œuvre de projets locaux (émergence des projets, réalisations d'études, accompagnement financier, etc.).

Calendrier de l'action

1.2.1	Accompagnement CCI et CMA déjà en cours + dès 2022
1.2.2	Dès 2022
1.2.3	Dès 2022

Portage

Pilotage : CCVM (actions de communication)

Ressources**Partenaires clefs :**

CCI, CMA
Département (SCOR)

Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°1.3 Action n°1.4		Autres partenaires et ressources : Effilogis FEDER Territoire d'industrie
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an Mobilisation et animation du réseau des acteurs : 1 ETP PCAET (cf. Action Suivi et animation du PCAET)	Financement identifié	Accompagnements CCI et CMA pris en charge (ADEME)
Indicateurs de réalisation	Nombre d'accompagnements réalisés par la CCI et la CMA Nombre d'entreprises référentes Nombre d'actions de sensibilisation Partenariat CCI & CMA (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Réduction de l'ensemble des consommations du secteur tertiaire de 12%, dont le renouvellement de 100% de l'éclairage public en LED d'ici 2030		6,1 GWh économisés 0,33 ktCO2e évitées
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Attention aux risques pour la qualité de l'air intérieur Production de déchets dangereux (amiante) : nécessiter de veiller à la présence d'une filière de traitement adaptée Enjeux de paysage et de biodiversité (disparition de certains habitats en lien avec la rénovation : oiseaux, chauves-souris)		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 1.3 - Exemplarité de la collectivité			
Orientation stratégique		Engager le territoire dans une démarche de sobriété Exemplarité du territoire			
Objectifs opérationnels		-12 % de réduction des consommations sur l'ensemble du secteur tertiaire (objectif commun action 1.2 et 1.3) Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics Mettre en place des pratiques exemplaires durables Améliorer la performance de l'éclairage public : 100% LED en 2030 Faire participer au moins un établissement scolaire au concours CUBE.S ou CUBE.Écoles			
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	Usages de l'énergie / collectivité / bâtiment
Contexte					
Les collectivités peuvent agir sur leur propre patrimoine et leurs compétences, levier facilement identifié et générateur d'économies financières. La Ville de Morteau a déjà mis en place de deux Contrats de Performance Énergétique : un 1er sur les modes de chauffage, et un second pour la régulation des consommations et la rénovation de bâtiments. L'optimisation de l'éclairage public est également génératrice d'économies d'énergie et financières pour les collectivités. Plusieurs communes ont d'ores et déjà réalisé des travaux pour passer à l'éclairage public aux LED. Ces actions sur le patrimoine public sont également un enjeu important d'exemplarité. La CCVM ne dispose pas de la compétence éclairage public, les communes n'ayant pas transféré cette compétence.					
Descriptif de l'action					
Cette action vise à mettre en place et à poursuivre des mesures permettant de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine des collectivités, bâtiments et éclairage public, mais également à agir sur la commande publique responsable.					
Champs de l'action			Communication – Équipements - Sensibilisation		
Modalités de mise en œuvre					

1.3.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publicsIdentifier les besoins de rénovation

- > accompagner les communes vers la réalisation de diagnostics énergétiques de leurs bâtiments (réalisation avec le SYDED)
- > identifier les besoins prioritaires des bâtiments publics, dans la poursuite des opérations déjà réalisées (groupe scolaire, bâtiment d'accueil des soignants), pour définir un plan de rénovation

Tendre vers des bâtiments publics plus performants

- > mobiliser les accompagnements techniques (AMO, audits) du SYDED et du Département du Doubs dans la conception et la mise en œuvre des projets
- > suivre les consommations d'énergie des bâtiments (par rapport à un état de référence et un état objectif, suivi des objectifs *a minima* au titre du décret tertiaire
- > mettre en place des contrats de performance énergétique dans le cadre des projets de rénovation

1.3.2. Sensibiliser les usagers des bâtiments à la performance énergétiqueAssocier les utilisateurs des bâtiments à la réduction des bâtiments

- > organiser un temps de formation et de sensibilisation des usagers aux éco-gestes
- > mettre en place une démarche d'animation (type Bureaux À Énergie Positive) dans les locaux de la CCVM
- > organiser un défi global sur les éco-gestes dans les bâtiments publics (mobiliser les conseillers du réseau France Rénov' ! dans l'animation)
- > accompagner les établissements scolaires volontaires dans leur participation au défi CUBE.S

Mettre en place un programme de sensibilisation des élus et des techniciens sur les sujets du PCAET

- > encourager la mise en place de bonnes pratiques, en interne, en proposant un accompagnement technique à la mise en œuvre et au suivi des actions
- > organiser des rencontres régulières sur différentes thématiques pour présenter des solutions techniques (par exemple : éclairage public, solution de suivi des consommations, éco-gestes, retours d'expériences, la mise en place de solutions de mobilité)
- > mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes actions
- > sensibiliser les techniciens et gestionnaires aux pratiques durables : eau, chauffage, travaux, matériaux durables, etc.

1.3.3. Mettre en place des pratiques durables exemplairesIntégrer une politique d'achats durable

- > s'appuyer sur les guides existants pour privilégier la construction en bois local et matériaux biosourcés dans les marchés publics (dans le respect des règles de la commande publique)
- > inscrire des clauses environnementales dans les marchés de travaux (approche environnementale (eau, biodiversité))
- > définir une charte d'éco-responsabilité pour les événements organisés par la CCVM (ex. : vaisselle lavable, produits locaux, etc.)

Être une collectivité exemplaire dans ses flottes de véhicules

- > lors des renouvellements des marchés publics (transport scolaire, BOM, engins, etc.), s'orienter vers des véhicules bas-carbone

1.3.4. Améliorer la performance de l'éclairage public

Poursuivre l'optimisation du parc de luminaires

- > relayer auprès des communes les possibilités d'accompagnement du SYDED pour la rénovation de l'éclairage public (accompagnement technique et financier)
- > réaliser des schémas directeurs lumière avec plan pluriannuel de travaux : mise en place de la technologie LED avec abaissement nocturne sur tous les projets neufs et les projets de rénovation
- > mener une expérimentation pour l'extinction de l'éclairage la nuit

Sensibiliser les différents acteurs à la gestion de l'éclairage

- > identifier la thématique de l'éclairage (impacts et solutions) comme un sujet pour les rencontres avec les entreprises
- > rappeler et faire respecter la réglementation en matière de publicité lumineuse, intégrer la question de la trame noire et de la lutte contre la pollution lumineuse

Actions et mesures en cours :

- SYDED : le **Syndicat d'Énergie** met à disposition des **conseillers en énergie** pour les collectivités adhérentes, accompagne les gestionnaires des bâtiments publics dans la réalisation d'études d'opportunités, de préconisations de travaux et de sélection de professionnels, dans la réalisation d'audits énergétiques. Le Syndicat accompagne également les communes dans la rénovation de leur éclairage public (diagnostic et rénovation).
- Le **Département du Doubs** met à disposition des collectivités un dispositif d'AMO pour l'accompagnement des projets de rénovation.
- **Effilogis** : subventionnement des projets de rénovation des bâtiments publics tertiaires (basse consommation ou énergie positive et matériaux biosourcés)
- **PNR du Doubs Horloger** : une réflexion est intégrée à la charte du PNR sur l'accompagnement à l'extinction de l'éclairage public, la réalisation d'un diagnostic de la pollution lumineuse et la question de la trame noire d'une manière générale
- Ville de Morteau : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière en cours avec le SYDED
- Le défi CUBE.S : les concours CUBE.S et CUBE. Écoles sont des concours nationaux entre établissements scolaires. Les établissements s'engagent à réduire leurs consommations d'énergie et à éduquer aux économies d'énergie.

Calendrier de l'action

1.3.1	Dès 2022 & poursuite d'actions engagées
1.3.2	Dès 2022
1.3.3	Dès 2022 & poursuite d'actions engagées
1.3.4	Poursuite d'actions engagées

Portage	CCVM	Ressources	Partenaires clefs : SYDED, PNR, communes Autres partenaires et ressources : Département du Doubs
----------------	------	-------------------	---

Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°1.2 Action n°1.4		PNR Pays Horloger Effilogis (Région)
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an Audits énergétiques : selon convention avec le SYDED, reste à charge 30% Accompagnement et AMO à la rénovation énergétique : 360€/j SYDED Animation type "Bureaux à Énergie Positive" : env. 6000€ / 5 jours de formation Inscriptions CUBE. Écoles : 950 € Inscriptions CUBE.S : 1000 € Étude trame noire : 30 000€	Financement identifié	Co-financements SYDED et CEE (éclairage public) Subventions Département Doubs Subventions Effilogis Dispositif CUBE.S (prise en charge par des CEE)
Indicateurs de réalisation	Nombre de bâtiments publics rénovés Nombre de participants aux défis éco-gestes Définition de la charte d'éco-responsabilité (oui/non) Nombre de luminaires rénovés (éclairage public)		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Réduction de l'ensemble des consommations du secteur tertiaire de 12%, dont le renouvellement de 100% de l'éclairage public en LED d'ici 2030		6,1 GWh économisés 0,33 ktCO ₂ e évitées
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	S'assurer du devenir des véhicules mis au rebut		

		Action 1.4-Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation			
Orientation stratégique	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Exemplarité du territoire				
Objectifs opérationnels	Créer un guide de professionnels locaux pour la filière biosourcée Mettre en place la « <i>Feuille de Route pour les matériaux biosourcés</i> » portée par la Région et Pôle Énergie				
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	bâtiments /collectivité / acteurs et filières / usages de l'énergie / entreprises / logements / santé
Contexte					
La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment est essentielle pour développer un contexte favorable aux démarches de rénovation performante et de construction durable, tant sur les aspects techniques que financiers. Aujourd'hui, il y a un enjeu de structuration de l'ensemble de la filière afin de renforcer l'offre de travaux et d'accompagner à assurer la montée en qualité et en quantité de rénovations énergétiques performantes. Différents acteurs mènent déjà des actions d'accompagnement des professionnels, en particulier le Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté qui propose des formations et rencontres à destination des professionnels du bâtiments. Ici la question du bois-construction représente l'enjeu principal sur la filière des matériaux de construction.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat doit s'assurer que les actions de réduction des consommations puissent être mises en œuvre. Cette action a donc pour but de créer un contexte favorable à la rénovation et la construction durable, en mobilisant les différents acteurs locaux sur ce sujet.					
Champs de l'action			Mobilisation - Communication - Organisation		
Modalités de mise en œuvre					
1.4.1. Accompagner à la structuration des filières locales pour les matériaux biosourcés					
Cette action porte essentiellement sur la mise en œuvre de la Feuille de Route pour les Matériaux Biosourcés de la région, sur la période 2020-2024. Les mesures ci-dessous s'articulent autour des actions déjà portées dans le cadre de cette feuille de route.					

Communiquer pour accompagner l'émergence des filières locales et valoriser l'usage

- > proposer une visite de chantier pour les particuliers, relayer les communications et sensibilisations pour le grand public sur les matériaux biosourcés
- > recenser les besoins des entreprises locales en matière de formation (CCI) et les informer sur le programme du centre de ressource Pôle énergie BFC, les CCI et CMA et Fibois (formations à destination de l'ensemble des métiers du BTP (matériaux, rénovation, acteurs de l'immobilier, architectes, etc.)
- > relayer les événements organisés par Fibois sur le bois construction auprès des acteurs du territoire (Salon prévu début 2022 par exemple)
- > communiquer auprès des entreprises et centres de formation locaux sur les événements et rencontres organisées par le Pôle énergie

1.4.2. Créer des réseaux de professionnels de la rénovation et construction performante

Cette action s'appuie sur l'action menée par le Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté dans ses missions :

- Aider les acteurs de la construction et de la réhabilitation à obtenir de nouvelles compétences et qualifications
- Mobiliser l'ensemble des professionnels autour du bâtiment durable
- Animer des réseaux d'acteurs sur le territoire (RESET, Effilogis, Démarche Bâtiment durable, Réseau Pro'Actif du Bâti)
- Faciliter l'échange de compétences

Elle s'appuie également sur l'action menée par FIBOIS pour l'animation de la filière bois construction locale.

Participer à l'animation des réseaux de professionnels sur le territoire

- > organiser un événement annuel regroupant les professionnels de la construction durable afin de mettre en relation les acteurs entre eux et avec le grand public
- > valoriser les formations pour la certification RGE auprès des professionnels du territoire pour encourager la montée en compétence des entreprises locales du domaine de la rénovation énergétique (relais vers France Rénov' !)
- > Faire le lien avec la démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) en cours de lancement sur le territoire, et encourager les entreprises à se positionner comme accompagnatrices sur les sujets de rénovation, en particulier dans le cadre de l'OPAH

Actions et mesures en cours :

- La région Bourgogne Franche-Comté et le Pôle énergie BFC portent la **Feuille de route pour les Matériaux biosourcés 2020-2024**, qui s'articule autour de 3 axes : faire émerger et suivre des projets de construction/rénovation et de développement industriel ; structurer et accompagner les acteurs ; capitaliser, valoriser et communiquer.
- Le Pôle Énergie Bourgogne Franche-Comté porte des actions de **formation des professionnels du bâtiment à la transition énergétique** (ENR, réhabilitation performante, matériaux, etc.) et accompagne les professionnels de manière générale dans l'évolution de leurs pratiques et leur mobilisation. Le pôle organise également les RDV du Bâtiment (rencontres autour du réemploi, des matériaux biosourcés, etc.).
- FIBOIS : réalisation en 2012 de l'annuaire des acteurs de la filière bois construction (à mettre à jour). FIBOIS représente l'interprofession du bois et **anime la filière locale bois construction** (formation des professionnels, coordination avec les architectes, suivi de travaux et conseils).

- La chambre d'agriculture propose **l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles**, pour valoriser une ressource locale et favoriser l'intégration paysagère. Des aides supplémentaires sont disponibles lors de la construction des bâtiments dans ce cas. Elle fait également la promotion de l'utilisation du bois plaquette pour la litière en élevage (en débouché pour les bois scolytés uniquement).

Calendrier de l'action

1.4.1 2022-2024
1.4.2 En cours

Portage	CCVM – Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté	Ressources	Partenaires clefs : Pôle énergie Bourgogne Franche Comté / Région Autres partenaires et ressources : Département du Doubs et Région FIBOIS CCI / CMA / CA PREVAL Feuille de route Matériaux biosourcés BFC 2020-2024
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°3.2 Action n°3.3		
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000 €/an Organisation d'un salon annuel : 5 000 €/an	Financement identifié	Aide de la Région [5 millions au total] pour la promotion du bois en circuit-court : jusqu'à 500 000€ et 50% du projet financé Aide également aux entreprises de transformation (scieries) EFILOGIS
Indicateurs de réalisation	Organisation d'une rencontre annuelle des acteurs de la construction durable (oui/non)		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Contribue à l'atteinte des objectifs des actions « bâtiments »		
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	—		

2. Axe 2 : Mobilités

Le second axe comprend 5 actions qui répondent à deux des orientations stratégiques définies sur le territoire :

- Engager le territoire dans une démarche de sobriété (actions 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5)
- Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité (actions 2.1, 2.2 et 2.5)

Les actions 2.1 Structurer et organiser la mobilité sur le territoire, 2.3 Développer le covoiturage et 2.4 Accompagner le développement des mobilités actives ont été définies comme les plus prioritaires de ce second axe.

Rappel des actions de l'axe 2 :

- Action 2.1 Structurer et organiser la mobilité sur le territoire
- Action 2.2 Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité
- Action 2.3 Développer la pratique du covoiturage
- Action 2.4 Accompagner le développement des mobilités actives
- Action 2.5 Faciliter le déploiement des mobilités propres

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 2.1 - Structurer et organiser la mobilité sur le territoire			
Orientation stratégique	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité				
Objectifs opérationnels	Faciliter les déplacements à l'échelle du val de Morteau / entre les communes Mettre en place les actions définies dans le projet d'objectif:ne Réaliser un Schéma Directeur des mobilités propres (piétons / cycles) Réduire la part modale de la voiture de 5%				
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	Mobilité / urbanisme et planification
Contexte					
La CCVM est autorité organisatrice des transports sur son territoire. Dans ce cadre, une étude sera menée et des solutions visant à améliorer la mobilité sur le territoire seront discutées. Les enjeux de mobilité sont ici particuliers, le Val de Morteau étant en situation transfrontalière et voyant ainsi passer un important trafic routier entre la France et la région de Neuchâtel. Elle dispose d'une desserte en train sur Morteau, en direction de la Suisse et de Besançon : la ligne de TER des Horlogers (dont la ligne a été rénovée en 2021, pour en améliorer le service). L'optimisation et l'amélioration de la desserte du territoire en transports en commun doit faciliter le report modal depuis la voiture, ainsi que l'intermodalité autour des pôles d'échanges, notamment pour répondre aux besoins de réduction de la part de la voiture vis-à-vis des enjeux de consommation d'énergie et de qualité de l'air.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat doit contribuer à la réduction des consommations d'énergie liées au transport routier. Cette action a pour objectif de créer un contexte favorable à la baisse de l'usage de la voiture sur le territoire, en facilitant les circulations "autres modes" et en organisant et encourageant l'intermodalité.					
Champs de l'action			Organisation - Équipements - Communication - Planification		
Modalités de mise en œuvre					

2.1.1. Communiquer et informer sur les options de déplacement sur le territoire et les alternatives à la voiture

Créer un kit de communication « se déplacer dans le Val de Morteau » pour informer sur les alternatives à la voiture, l'intermodalité et les projets en cours

- > identifier les modes de déplacements et trajets possibles (sur quelques trajets types)
- > valoriser les études issues du Schéma directeur des Mobilités propres, en particulier sur le Bourg centre de Morteau pour communiquer les options de mobilité (quels modes, pôles générateurs de déplacements, temps de déplacements, etc.)
- > inclure la question de l'augmentation prévue de la cadence (navettisation) des liaisons ferroviaires Morteau - La Chaux de Fonds et sur les aménagements annexes prévus
- > inclure l'outil Mobigo et l'outil Covoiturage Arc Jurassien

Participer à la réalisation du schéma directeur des mobilités douces, lancé par le PNR du Doubs Horloger

2.1.2. Mettre en place les actions de la CCVM dans le projet d'agglomération d'Objectif:ne pour favoriser l'intermodalité (actions prévues sur la période 2024-2028)

Le Réseau Urbain de Neuchâtel a pris le nom d'Objectif:ne en décembre 2021

Faciliter et renforcer l'usage du train dans les déplacements transfrontaliers

- > mettre en place l'action de création d'interfaces bus/train (au niveau du parking de la gare) (L15.1_RUN_PA4)
- > mettre en place l'action de requalification des voiries à proximité de la gare de Morteau pour la création d'un boulevard urbain Sud favorable aux piétons et modes doux (N25.1_RUN_PA4)

Renforcer les alternatives à la voiture dans les déplacements sur le Val de Morteau

- > mettre en place l'action de prolongation de la liaison de bus en direction de Villers le Lac (au moins 6 arrêts) (H25.2_RUN_PA4)

Réalisation d'une étude de potentiel de développement de la Ligne des Horlogers sur le tronçon transfrontalier

> CCVM et Canton de Neuchâtel

Actions et mesures en cours :

- La CCVM participe au **projet d'agglomération pour la mobilité (horizon 2032) d'Objectif:ne** et décline des actions sur son territoire, ayant pour objectif de valoriser et faciliter l'accès la gare de Morteau (renforcement de la cadence sur la ligne Morteau – la Chaux de Fonds) et pour développer des alternatives à la voiture. Ce projet d'agglomération pour la mobilité permet de mettre en place une réflexion et un plan d'actions partagé à l'échelle transfrontalière. Des actions fortes seront également mises en place sur la période 2028-2032 : requalification des axes principaux du centre-ville de Morteau et de modification du schéma de circulation du centre-ville de Morteau, pour l'intégration et la facilitation de la circulation des modes doux ; mise en place du parking silo sur le secteur de la gare ; requalification de la traversée des Fins
- Dans le cadre d'Objectif:ne, un projet d'agglomération pour la mobilité permet de mettre en place une réflexion et un plan d'actions partagé à l'échelle transfrontalière.
- Département du Doubs : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Doubs : action n°21 du plan départemental d'amélioration de l'accessibilité des services « Communiquer sur l'offre existante

- La région porte l'outil MobiGo qui permet d'identifier les trajets et modes de déplacements existants dans la région (train, bus, covoiturage, vélo, voiture).
- À partir de mars 2021, la **ligne de TER dites « des Horlogers », reliant Besançon à la Chaux-de-Fonds, entre en rénovation**. L'objectif est ici de permettre d'augmenter la vitesse de circulation des trains, mais également d'améliorer la régularité des circulations, afin de renforcer l'usage de cette ligne. La SNCF et la région participent également aux travaux d'accessibilité de la gare de Morteau.
- Programme InTerLUD : cette expérimentation du CEREMA vise à étudier les solutions de logistique urbaine, permettant de limiter la circulation de véhicules utilitaires et poids lourds en centre-ville.

Calendrier de l'action

- 2.1.1 Dès 2022
Interface bus-train : 2024-2028
- 2.1.2 Boulevard modes doux : 2024-2028
Liaison Villers-le Lac : 2024-2028

Portage	CCVM Agglomération urbaine du Doubs	Ressources	Partenaires Clefs : Agglomération urbaine du Doubs PNR du Pays Horloger Département (SCOR)	
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°2.4 Action n°2.4		Autres ressources et partenaires : Canton Neuchâtel Département & Région SNCF	
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : en fonction des projets Interface bus-train : 120 000 CHF (Morteau – 115 000 €) Liaison Villers le Lac : 120 000 CHF (VLL – 115 000 €) Boulevard urbain modes doux : 4 240 000 € (20% commune) Création de pistes cyclables : 700€/100m	Financement identifié	Co-financement des actions issues du projet pour la mobilité du RUN (région, département, état, RUN)	
Indicateurs de réalisation	Réalisation des aménagements (oui/non) Suivi des indicateurs du schéma directeur des mobilités propres			
Indicateurs d'efficacité				
Gains attendus	Réduction de la part modale de la voiture de 5%, en faveur des modes doux et collectifs, soit environ 550 véhicules retirés		4,6 GWh économisés 1 ktCO2e évitée	
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	–			

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 2.2- Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité			
Orientation stratégique	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité				
Objectifs opérationnels	Augmenter la pratique du télétravail sur le territoire Augmenter le nombre d'établissements engagés dans un plan de mobilité ou un programme d'actions mobilité : identifier 5 structures pilotes Mettre en place un plan de mobilité pour la CCVM et la commune de Morteau				
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	mobilité / précarité / entreprises / urbanisme et planification
Contexte					
Le territoire du Val de Morteau est un territoire actif sur le plan économique avec un pôle économique fort et une situation frontalière qui engendre un nombre important de déplacements liés à l'emploi. La mobilisation des entreprises et établissements locaux est un des leviers pour agir sur les déplacements pendulaires. La réglementation impose par ailleurs la réalisation d'un plan de mobilité aux entreprises de plus de 50 salariés. Cela peut donc être l'occasion d'engager une réflexion ambitieuse sur le sujet.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat a pour objectif d'agir sur les déplacements domicile-travail, mais également sur les déplacements professionnels, en impliquant les entreprises locales dans la démarche. Cette action permet de mettre en place une animation auprès des entreprises pour les accompagner dans des démarches visant à optimiser le déplacement de leurs salariés et pour les sensibiliser aux différents enjeux et moyens à mettre en œuvre. Elle vise également à mettre en place un accompagnement pour les publics en recherche d'emploi et précaires afin de limiter l'impact du besoin de mobilité sur leur activité ou leurs revenus.					
Champs de l'action			Organisation - Communication		
Modalités de mise en œuvre					

2.2.1. Développer le télétravail

Communiquer auprès des employeurs du territoire pour encourager à mettre en place du télétravail pour leurs salariés

- > réaliser ou identifier une plaquette de communication sur les enjeux du télétravail à destination des entreprises du territoire, à destination des acteurs clefs (service développement économique, clubs d'entreprises)
- > mettre en place une politique interne à la CCVM sur le télétravail (charte de télétravail)
- > identifier les possibilités de création d'un espace de coworking sur le territoire

2.2.2. Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les enjeux et opportunités sur la mobilité

Accompagner les établissements dans leurs démarches de plan de mobilité

Suite à la loi d'Orientation des Mobilités, la question des déplacements doit être abordée dans le cadre des négociations obligatoires annuelles dans les entreprises de plus de 50 salariés.

- > communiquer sur les dispositifs d'accompagnement portés par la CMA : réalisation de diagnostics et accompagnement pour des plans d'actions mobilité
- > communiquer sur le forfait mobilité et les obligations pour les entreprises et employeurs
- > organiser un temps d'échange annuel sur la mobilité et les employeurs (retours d'expériences, etc.)

2.2.3. Accompagner les initiatives de mobilité solidaires

- > Faire le relais entre le public et les acteurs clefs sur les accompagnements existants (garage solidaire)
- > prendre en compte la mobilité réduite dans les aménagements et transports en commun
- > PNR du Doubs Horloger : Mener une réflexion sur les périmètres les plus pertinents, notamment pour le Pays de Maîche et le bassin de Morteau, afin de favoriser et renforcer le transport à la demande, en coordination avec les actions déjà portées par la commune de Morteau

Actions et mesures en cours :

- **CMA** : la chambre porte des actions **d'accompagnement des artisans sur les questions de mobilité**, financées par l'ADEME (réalisation de diagnostic, accompagnement à la mise en place d'actions).
- Un service de transport à la demande est disponible sur la commune de Morteau et le Val de Morteau. Un service de bus sur la commune de Morteau est également disponible et dessert le centre-ville sur 4 circuits.
- Le garage solidaire du Haut-Doubs : Cette initiative a pour mission d'aider à la réinsertion professionnelle, par la location de voitures, la vente et la réparation. Elle vise à favoriser la mobilité dans le cadre de l'emploi. Une antenne est active sur le Val de Morteau.
- Département du Doubs : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Doubs : action n°7 du plan départemental d'amélioration de l'accessibilité des services « Développer la mobilité solidaire sur le territoire et dans les agglomérations » ; action n°20 du plan départemental d'amélioration de l'accessibilité des services « Favoriser le transport à la demande »

Calendrier de l'action			
2.2.1	Dès 2022		
2.2.2	Dès 2022 – actions déjà en cours		
2.2.3	Dès 2022		
Portage	2.2.1 CCVM 2.2.2 CCVM ; CMA 2.2.3 CCVM ; PNR du Doubs Horloger	Ressources	Partenaires Clefs : Garage solidaire du Jura ; PNR du Doubs Horloger ; CMA Département (SCOR)
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°1.3		Autres ressources et partenaires : CCAS Département Pôle emploi
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Coût des actions de Transport à la demande : à préciser	Financement identifié	Accompagnements CMA
Indicateurs de réalisation	Réalisation d'une plaquette de communication sur le télétravail Part des salariés du secteur public qui font du télétravail Nombre d'accompagnements de la CMA sur les plans de mobilité		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Les mesures en faveur du télétravail permettent de retirer 1 déplacement / mois pour la moitié des actifs du territoire		1 GWh économisé 0,7 ktCO2e évitée
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	–		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 2.3 - Développer la pratique du covoiturage			
Orientation stratégique		Engager le territoire dans une démarche de sobriété			
Objectifs opérationnels		Augmenter la part du covoiturage dans les déplacements (participe à l'objectif de réduction de 5% de la part de la voiture) Créer au moins deux aires de covoiturage			
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	mobilité / urbanisme & planification
Contexte					
La voiture est le principal mode de déplacement utilisé sur le territoire du Val de Morteau. Le contexte péri-urbain à rural et les tendances d'urbanisation depuis quelques décennies ont conduit à un aménagement du territoire impliquant une certaine dépendance à la voiture. Le contexte de transition énergétique, mais également les actions à mettre en place pour améliorer la qualité de l'air impliquent une nécessaire réduction de cette part de la voiture dans les déplacements quotidiens. Cela peut passer par l'urbanisme, le renfort de l'intermodalité, le développement du covoiturage, etc. Le transport routier est en effet le premier émetteur de NOx et contribue ainsi à la dégradation de la qualité de l'air. La réduction de l'usage de la voiture est donc un enjeu majeur du territoire.					
Descriptif de l'action					
L'objectif du plan d'action du PCAET est de réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements, et de favoriser l'intermodalité et la pratique du covoiturage. Cette action s'appuie notamment sur le développement de l'initiative de covoiturage portée par le PNR du Doubs Horloger et l'association Arc Jurassien.					
Champs de l'action			Organisation – Communication		
Modalités de mise en œuvre					

2.3.1. Encourager et faciliter la pratique du covoiturage au quotidien

Communiquer sur les solutions de covoiturage existantes localement

- > intégrer dans le kit de communication sur la mobilité (action 2.1) la question du covoiturage et valoriser l'existant (outil Mobigo – covoiturage ; covoiturage-arcjurassien ; BlaBlaCar Daily)
- > communiquer sur le défi-interentreprises organisé dans le cadre du dispositif Covoiturage Arc Jurassien (communication en action 2.2)

Poursuivre le développement des parkings de covoiturage : créer au moins 2 nouvelles aires

- > identifier les sites stratégiques pour le covoiturage, en priorité les parkings informels et les sites sur les axes principaux de circulations quotidiens
- > réaliser les aménagements, signalétiques nécessaires pour formaliser ces espaces

Poursuivre l'animation du dispositif Covoiturage – Arc Jurassien avec le PNR du Doubs Horloger

2.3.2. Développer l'autopartage entre particuliers

- > identifier les possibilités de développer l'outil de l'arc jurassien ou Mobigo vers l'autopartage
- > mobiliser les outils existants (ex. OuiCar)

Actions et mesures en cours :

- Le PNR du Doubs Horloger et l'association Arc Jurassien.ch portent programme de coopération franco-suisse destiné à promouvoir la pratique du covoiturage à l'échelle du massif « **Covoiturage Arc Jurassien** », qui a donné lieu à un site internet permettant de mettre en relation les particuliers pour le covoiturage et à un programme de sensibilisation des entreprises, ainsi qu'un défi annuel.
- La région Bourgogne Franche-Comté met en place une politique de mobilité : plateforme de covoiturage (MOBIGO), ticket mobilité, etc.
- Le schéma régional des aires de covoiturage identifie les aires existantes et les aires à créer. Aucune nouvelle aire identifiée sur le Val de Morteau.
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services (action 19 « développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle »)

Calendrier de l'action

- 2.3.1 Dès 2022 & poursuite d'actions engagées
2.3.2 Selon calendrier programme

Portage	2.3.1 CCVM ; PNR 2.3.2 CCVM ; PNR	Ressources	Partenaires clefs : PNR Doubs Horloger ; Région ; Arc Jurassien Département (SCOR)
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°2.1 Action n°2.2		Autres ressources et partenaires : AOM Collectivités – Département

Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Parkings covoiturage et parcs relais (environ 40 000 €HT pour un petit parking)	Financement identifié	Département à travers les contrats territoriaux Région
Indicateurs de réalisation	Nombre d'aires de covoiturage / nb de places de parking réservées au covoiturage		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Le covoiturage et l'autopartage contribuent à l'objectif global de report modal		
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation liée aux aires de covoiturage		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 2.4 - Accompagner le développement des mobilités actives			
Orientation stratégique		Engager le territoire dans une démarche de sobriété			
Objectifs opérationnels		Mettre en place le schéma directeur vélo « Plan Doux Horloger » (participe aux objectifs de réduction de 5% de la part de la voiture) Augmenter la pratique de la marche à pied			
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	mobilité / collectivités / urbanisme et planification / acteurs et filières
Contexte					
Le développement de la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien est un enjeu local, car il permet de contribuer à la réduction de l'usage de la voiture, en particulier sur les trajets de courtes distances. Un schéma directeur vélo existe à l'échelle départementale, et doit encore être mis en œuvre au niveau local. Concernant les déplacements sur de courtes distances, les déplacements pour les transports scolaires sont une cible importante qui ne doit pas être négligée.					
Descriptif de l'action					
Le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets. Cette action porte donc sur le développement d'un maillage stratégique du territoire en voies cyclables, en équipements et services facilitant l'usage du vélo, afin d'en augmenter la part modale. Cette action vise également à encourager et augmenter la mobilité piétonne sur le territoire.					
Champs de l'action			Communication - organisation - planification – Équipements		
Modalités de mise en œuvre					

2.4.1. Élaborer et mettre en place le « Plan Doux Horloger » (schéma directeur vélo) sur le territoire

L'ensemble des actions qui découlent ici du programme AVELO 2, qui sera porté par le PNR du Doubs Horolger, et localement par la CCVM.

Identifier un maillage efficace

- > s'appuyer sur le schéma départemental cyclable : recensement des études et des infrastructures existantes, définition d'axes structurants, etc.
- > le compléter avec les itinéraires identifiés, créés, mis en place sur le territoire de la CC du Val de Morteau et des communes
- > travailler avec les territoires voisins et le Département du Doubs pour les itinéraires plus longs et garantir un maillage pertinent du territoire

Sécuriser les espaces de circulation

- > identifier des zones de restriction ou de limitation de la circulation pour faciliter le déploiement du vélo
- > réaliser les travaux d'aménagement des voies cyclables identifiés, en privilégiant les voies séparées de la circulation routière
- > mettre en place un plan de balisage et le jalonnement des voies cyclables pour en garantir la sécurité

Proposer des services et équipements structurants

- > mettre en place des possibilités de stationnement dans les sites stratégiques des communes
- > étudier l'opportunité de créer une subvention pour l'achat de VAE/vélo et la réparation de vélo
- > identifier ou accompagner la création d'un service dédié au vélo (avec le garage solidaire, la recyclerie, etc.) : réparation de vélo, prêt conventionné de vélo ou de vélo à assistance électrique (entre 5 et 10 vélos à disposition)
- > poursuivre et amplifier le dispositif d'accompagnement au vélo "Mes courses à vélo" organisé par le CCAS et la ville de Morteau (remise en selle, portage à vélo, circulation en centre-ville)

Mettre en place le plan de communication du Schéma directeur vélo

- > informer, communiquer et sensibiliser les établissements du territoire à la pratique du vélo (forfait mobilité durable, etc.)
- > proposer des solutions innovantes pour inciter les salariés à venir au travail en vélo (installations de douches par exemple, locaux de stockage des vélos, etc.)

2.4.2. Développer les mobilités actives pour les transports domicile - école

Accompagner au moins un établissement scolaire dans la mise en place d'un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire (PDES), dans le cadre du dispositif Moby (en lien avec le PNR)

> communiquer sur la démarche et accompagner la commune et l'établissement volontaire au montage du dossier et tout au long de la démarche

Accompagner le développement des réseaux de pédibus

> communiquer auprès des communes ou des établissements scolaires pour identifier des volontaires pour la mise en place d'un pédibus

> accompagner les volontaires à mettre en place des circuits et à regrouper des parents pour le pédibus ou à se rapprocher d'associations compétentes (créer un poste ou une association)

> s'assurer de la sécurisation et de la bonne identification des itinéraires (création de trottoirs le cas échéant, éviter les grands axes, etc.)

> créer un plan des trajets (temps de parcours, éducation à la sécurité routière pour tous les modes de déplacement, etc.) et identifier des secteurs où mettre en place des restrictions temporaires de la circulation pour sensibiliser les automobilistes à réduire l'utilisation de leurs voitures sur les itinéraires domicile-école

Encourager les collectivités à proposer des solutions alternatives (vélobus, comtoisbus, formations de guide vélo dans les établissements scolaires)

> communiquer auprès des établissements scolaires et des communes les solutions alternatives et les guider vers les structures compétentes

> lors des formations vélo obligatoires dans les établissements scolaires, demander systématiquement d'identifier un trajet domicile-école à faire à vélo pour reconnecter la formation avec le quotidien

Actions et mesures en cours :

- Le PNR du Doubs Horloger a été sélectionné dans le cadre du **programme AVELO 2** de l'ADEME, qui va permettre la mise en place d'une stratégie de développement des aménagements cyclables et l'expérimentation de services vélos sur le territoire. Le PNR souhaite engager une démarche d'élaboration d'un **Schéma des Modes doux**, afin de structurer et coordonner leurs différentes volontés et actions dans un esprit collectif et partenarial. Un volet communication et sensibilisation sera également présent.
- CCVM : des actions ont été entreprises afin de renforcer et d'améliorer la signalétique piétonne dans la commune de Morteau. Des sentiers existants ont également été valorisés pour être empruntés dans les déplacements quotidiens.
- Le dispositif "Moby" est un programme d'accompagnement des collectivités et des établissements sur la mobilité scolaire qui permet la réalisation d'un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire. Ce programme est financé à 75% par des CEE.
- La commune de Morteau organise régulièrement la « **Journée Sans Voiture** », afin de sensibiliser les scolaires et partenaires à la pratique du vélo, de la marche à pied ou encore du train (permis piéton et permis cycliste).

Calendrier de l'action

2.4.1 Dès 2022

2.4.2 Dès 2022

Portage	2.4.1 PNR ; CCVM 2.4.2 CCVM	Ressources	Partenaires clefs : PNR Doubs Horloger ; communes
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°2.1		Autres ressources et partenaires : Association VCMM Département (SCOR ou DRIT) CPIE du Haut-Doubs EcoCo2 Région
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Mise en place du schéma directeur vélo : étude financée par le PNR ; travaux par les collectivités (coût à définir suite aux études) PDES : à définir selon engagements Pistes cyclables : cf. Action 2.1) Mise à disposition de VAE : 800€ - 1200€ / unité Pédibus : 500€ /an /école	Financement identifié	Département : aides à destination du bloc communal : réalisation de schémas directeurs cyclables, aides à la création d'infrastructures cyclables (pistes, stationnements, etc.) Accompagnement à destination des bourgs structurants (Morteau par exemple) : accompagnement technique et financier, par contractualisation + aides au développement d'un système vélo Appel à projet AVELO 2 par le PNR CEE "Moby" : à hauteur de 75%, et 50% pour les équipements
Indicateurs de réalisation	Mise en place du plan de communication du schéma directeur vélo départemental km de voies cyclables Nombre d'établissements scolaires ayant mis en place un PDES (objectif PCAET = au moins 1) Nombre d'élèves accompagnés en pédibus par jour (en moyenne)		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Le schéma directeur vélo et les mobilités actives contribuent à l'objectif de réduction de la place de la voiture de 5%		
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	–		

		Action 2.5 - Faciliter le déploiement des mobilités propres			
Orientation stratégique		Engager le territoire dans une démarche de sobriété Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité			
Objectifs opérationnels		Augmenter le nombre de véhicules propres : renouveler 5% du parc de véhicules 2 nouvelles bornes de recharge rapide			
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Thèmes	mobilité / entreprises / collectivités / acteurs et filières / urbanisme et planification / ENR / électricité / air
Contexte					
Au-delà de la réduction de l'usage de la voiture, la question de la source d'énergie employée par les véhicules se pose. En effet, pour atteindre les objectifs en matière d'émissions de GES, il est nécessaire d'intervenir également sur les émissions liées aux énergies consommées. Si le seuil technologique liée à la mobilité électrique a été franchi, il n'est pas encore largement répandu, et la mobilité BioGNV commence juste à se développer, même si la technologie est mature et accessible (surcoût de l'ordre de 30% mais gain d'exploitation de l'ordre de 10 à 20% même avec l'achat de bioGNV). À l'échelle du SYDED, une réflexion autour du développement des bornes de recharges électriques à déjà été menée, ce qui a donné lieu à l'implantation de plusieurs bornes sur le Val de Morteau, en plus des bornes existantes. Au 1^{er} janvier 2020, 29 véhicules disposaient de la vignette Crit'Air E sur le territoire du Val de Morteau (0.2%).					
Descriptif de l'action					
Le plan climat vise au développement d'un mix énergétique varié, y compris dans les questions de mobilité. Les mobilités décarbonées sont, en effet, un enjeu pour la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Cette action a pour but de soutenir le développement de la mobilité électrique, et d'étudier les potentiels pour la mise en place d'une station BioGNV.					
Champs de l'action			Communication - gouvernance et suivi - planification		
Modalités de mise en œuvre					

2.5.1. Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire

Identifier les possibilités d'adaptation ou d'amélioration des bornes de recharge existantes

> conversion en recharge rapide si possible, sur la base des retours d'expérience déjà réalisés

Identifier et accompagner les nouveaux projets

> identifier les projets de développement de bornes électriques et les porteurs de projets

> être force de proposition pour des emplacements stratégiques pour le maillage territorial (zones commerciales, zones industrielles, logements collectifs)

> communiquer auprès des structures concernées les nouvelles obligations (ou à venir, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités) en matière d'obligations d'installation de bornes de recharge

> installer 2 nouvelles bornes publiques de recharge rapide

2.5.2. Encourager et accompagner le renouvellement des véhicules du territoire

Encourager le renouvellement des flottes de véhicules des établissements

> dans la communication auprès des établissements et collectivités (action 2.2) : rappeler les obligations définies dans la loi d'orientation des mobilités sur le renouvellement des flottes

> mettre à disposition 2 vélos électriques pour les agents de la CCVM et de la ville de Morteau pour les déplacements professionnels

Encourager le renouvellement des flottes de véhicules des professionnels

> communiquer et intervenir en tant que relais d'informations pour faciliter le développement d'une mobilité plus propre auprès des entreprises du territoire (CCI)

2.5.3. Identifier les opportunités de développement de la mobilité BioGNV ou GNV

Suivre le développement et les initiatives autour de la mobilité BioGNV ou GNV

La CCVM a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du SYDED pour le développement de la mobilité BioGNV sur le territoire. Il s'agira ici de suivre le développement de ce projet et des opportunités qui peuvent alors en découler et les partenaires à mobiliser.

Actions et mesures en cours :

- GRDF propose différents accompagnements au développement de la mobilité BioGNV et GNV dans les territoires. Dans le cadre du schéma directeur du BioGNV, ils peuvent financer des pré-études de potentiels. Leur démarche s'articulera à celle du SYDED.
- Schéma régional de déploiement de stations GNV en Bourgogne Franche-Comté : il est identifié des projets à Pontarlier et Besançon.

Calendrier de l'action

2.5.1 Dès 2022

2.5.2 A partir de 2022

2.5.3 Selon avancement du projet du SYDED

Portage

CCVM

Ressources

Partenaires Clefs :
SYDED

Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°2.2		Autres ressources et partenaires : GRDF ; communes ; CCI & CMA (relais) ; entreprises et établissements locaux
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Bornes de recharge : environ 10 000€/borne Mise à disposition de VAE : 800€ à 2500 €/unité, selon modèle	Financement identifié	Mobilité gaz développée sur la région Franc Comtoise (exemple de stations en place sur le Pays de Montbéliard à Voujaucourt, bus bisontins, etc.) Programme ADVENIR (40 à 50% de prise en charge de l'installation de bornes IRVE)
Indicateurs de réalisation	Nombre de bornes de recharge électrique rapides (conversion ET création) Part de la flotte de la CCVM en véhicules bas-carbone		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Renouvellement de 5% du parc de véhicules les plus polluants vers des véhicules propres		8 GWh économisés 0,7 ktCO ₂ e évitées
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Veiller à la bonne intégration paysagère des bornes de recharge		

3. Axe 3 : Adaptation au changement climatique

Le troisième axe comprend 6 actions qui répondent à trois des orientations stratégiques définies sur le territoire :

- Préserver le cadre de vie du territoire (actions 3.1, 3.5 et 3.6)
- Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique (actions 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 et 3.6)
- Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité (actions 3.1, 3.2, 3.5 et 3.6)

Les actions 3.1 Préserver le cadre de vie et la santé des habitants, 3.2 Améliorer la gestion et le traitement des déchets et 3.5 Préserver la ressource en eau ont été définies comme les plus prioritaires de ce troisième axe.

Rappel des actions de l'axe 3 :

- Action 3.1 Préserver la santé et le cadre de vie des habitants
- Action 3.2 Améliorer la gestion et le traitement des déchets
- Action 3.3 Structurer une filière forestière durable et adaptée
- Action 3.4 Développer une filière agricole résiliente et durable
- Action 3.5 Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau
- Action 3.6 Développer un tourisme responsable

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 3.1 - Préserver la santé et le cadre de vie des habitants			
Orientation stratégique		Préserver le cadre de vie du territoire Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité			
Objectifs opérationnels		Respecter l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Augmenter la couverture végétale dans les espaces urbanisés			
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Adaptation au changement climatique	Thèmes	Santé / urbanisme
Contexte					
Le territoire du Val de Morteau bénéficie d'un cadre de vie attractif, en raison d'une concentration de service, de sa position frontalière et de la présence importante des espaces naturels. Il est toutefois soumis à certaines nuisances pouvant contribuer à dégrader ce cadre de vie, tels qu'une qualité de l'air dégradée, une urbanisation importante ou des risques naturels. En parallèle et au regard des évolutions attendues dans le cadre du changement climatique, les questions de confort d'été et de lutte contre le ruissellement des eaux sont traitées dans le plan climat. Un SCoT est actuellement en cours de rédaction à l'échelle de l'ancien Pays Horloger.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat doit contribuer à maintenir une qualité de vie suffisante sur le territoire, notamment vis-à-vis du changement climatique. Cette action a pour but de mettre en place des mesures permettant d'adapter l'espace urbain et les pratiques au changement climatique, afin de limiter son impact sur le cadre de vie local et la santé des habitants.					
Champs de l'action			Organisation – communication – Équipements/travaux		
Modalités de mise en œuvre					

3.1.1.Engager une réflexion sur l'artificialisation des sols, en amont de l'élaboration du PLUi

Sensibiliser les acteurs de l'aménagement sur l'artificialisation des sols

- > organiser une rencontre avec les élus et techniciens autour de la question "Zéro artificialisation nette" et des solutions à mettre en place, en particulier en prévision de la réalisation du PLUi
- > réaliser un document de communication à diffuser auprès des aménageurs et des entreprises du territoire sur la désimperméabilisation et les pratiques permettant de limiter l'artificialisation des sols

Préserver les sols dans le PLUi : définir un objectif limité d'artificialisation

- > inscrire dans le futur PLUi des objectifs ambitieux en matière de densification et d'artificialisation des sols : valoriser les dents creuses et remobiliser les friches (repérage avec l'AUDAB), densifier l'habitat et l'urbanisme (en particulier dans les espaces périurbains)
- > sanctuariser certains espaces dans le zonage du PLUi (ex : Npréservé)
- > identifier les capacités d'accueil du territoire et les poser comme limite pour définir les espaces à urbaniser
- > imposer des coefficients de végétalisation minimum pour les constructions neuves

Mettre en place des pratiques limitant le ruissellement

- > poursuivre le développement des réseaux séparatifs
- > engager un plan de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics et de retour au sol d'espaces bétonnés : cours d'écoles, parkings, espaces verts, noues d'infiltration, etc.
- > communiquer sur ressources techniques (ex. Cerema) pour les espaces privés

3.1.2.Aménager pour lutter contre la chaleur

Sensibiliser les différents publics (habitants, élus, aménageurs, techniciens) aux solutions d'adaptation

- > organiser une journée d'échange auprès du grand public sur les pratiques à mettre en place (éco-gestes, arbres dans les jardins et leur emplacement par rapport au bâtiment) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments
- > sensibiliser les élus et techniciens

Augmenter la couverture végétale dans les espaces urbanisés

- > intégrer dans le PLUi des objectifs chiffrés de végétalisation ambitieux dans les aménagements (ex : coefficient de végétalisation, lien avec la lutte contre l'artificialisation des sols)
- > s'appuyer sur la Trame Verte et Bleue définie dans les documents supra communaux (SRADDET, SCoT, PLUi) pour définir les espaces à végétaliser
- > sensibiliser les techniciens aux types de plantes à choisir dans les espaces verts : attention notamment aux espèces exotiques envahissantes et/ou allergènes

Intégrer la prise en compte du confort d'été dans les projets d'aménagement et de construction

- > mettre à disposition des particuliers et des aménageurs une information sur la prise en compte du confort d'été dans les bâtiments (en anticipation des projets de construction/rénovation)
- > identifier des secteurs d'îlots de chaleur principaux : prioriser la mise en place des mesures de végétalisation de l'espace sur ces secteurs

Actions et mesures en cours :

- Le Département du Doubs propose des AMO pour les collectivités pour accompagner la question de la reconquête des espaces de friches. Il propose également un observatoire de la consommation d'espace ainsi qu'une charte pour une gestion économe de l'espace.

- PNR : un inventaire des espèces exotiques envahissantes en cours par le PNR. Cela pourra donner lieu à des actions de lutte ou de prévention.
- AUDAB : des cartographies des îlots de chaleur urbains (ICU) ont été réalisées.
- Règlementation Thermique RT 2020 : la réglementation devrait permettre une meilleure prise en compte du confort d'été dans les bâtiments.
- Depuis avril 2022, l'ARS et l'ORS (observatoire régional de la santé), en partenariat avec le PNR, réalisent une évaluation d'impact sur la santé sur le territoire du Pays Horloger. L'EIS est une démarche permettant d'évaluer les effets potentiels d'une politique, d'un programme ou d'un projet (SCoT) sur la santé de la population.

Calendrier de l'action

- 3.1.1 Dès 2022 et lors de la rédaction du PLUi (mesure de long terme)
 3.1.2 Dès 2022 et lors de la rédaction du PLUi (mesure de long terme)

Portage	CCVM	Ressources	Partenaires Clefs : AUDAB, PNR Doubs Horloger (Contrat Local de Santé), communes
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°3.5 Action n°5.2		Autres ressources et partenaires : Agence de l'eau CAUE Collectivités Architectes & promoteurs Département (SCOR et SEER)
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000 €/an Coût du passage en séparatif des réseaux (intégré aux budgets annuels) Désimperméabilisation d'une cour d'école : environ 50 €/m² Formation des agents espaces verts : 5000€	Financement identifié	Subventions Agence de l'eau pour la désimperméabilisation Aides financières du Département et de l'Agence de l'Eau pour la mise en séparatif des réseaux
Indicateurs de réalisation	Hectares artificialisés annuellement Hectares désimperméabilisés Hectares d'espaces verts en zone urbanisée		
Indicateurs d'efficacité	Part des permis de construire intégrant un coefficient de végétalisation Part des permis de construire intégrant des mesures pour le confort d'été		
Gains attendus	Augmentation de la couverture végétale des espaces urbanisés de 2% d'ici 2028		0,03 ktCO2e supplémentaires séquestrées annuellement
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Veiller à la bonne intégration paysagère et limiter l'artificialisation liée à la mise en place des aires de co-voiturage Attention aux essences allergènes		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU	Action 3.2-Améliorer la gestion et le traitement des déchets				
Orientation stratégique	Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique				
Objectifs opérationnels	Mettre en place la recyclerie-déchetterie sur le territoire Augmenter la part des biodéchets traités à la source Installer au moins 10 composteurs collectifs				
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Réduction des consommations d'énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques Adaptation au changement climatique	Thèmes	déchets / entreprises / collectivité / acteurs et filières
Contexte					
Le contexte péri-urbain à rural avec un habitat individuel important constitue un facteur facilitant la réduction des ordures ménagères, par le biais de la pratique du compostage. La CCVM est territoire pilote pour PREVAL sur la mise en place de composteurs partagés dans l'espace public et sur la réduction des déchets verts. De plus la généralisation du tri des biodéchets à la source devenant une obligation d'ici le 1er décembre 2023, il apparaît nécessaire d'identifier les différents besoins des entreprises et collectivités du territoire pour mettre en place des solutions de gestion des déchets. En parallèle de la question des biodéchets, celle de la production des déchets de manière globale représente un enjeu pour le PCAET, notamment au regard de la pollution atmosphérique que cela peut représenter.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat peut agir de manière indirecte sur les émissions GES, les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques, en agissant sur les déchets par exemple. Cette action a pour objectif de contribuer à la réduction des biodéchets des ménages par la pratique du compostage, mais également de mettre en place des démarches permettant de limiter la production des déchets sur le territoire. Les mesures ici présentées s'appuient sur le partenariat entre la CCVM et PREVAL, et les actions portées par PREVAL sur le territoire.					
Champs de l'action			Organisation - Équipements – communication		

Modalités de mise en œuvre

3.2.1. Augmenter la part des déchets compostés

Pérenniser la mise en place du dispositif pour le compostage avec PREVAL

- > poursuivre les actions de communication sur le compost auprès des particuliers pour le compostage individuel (conseils et ventes de composteurs)
- > poursuivre l'organisation des rencontres et des formations sur le compostage : formation action en cours avec PREVAL, fédérer un réseau citoyen local

Développer le nombre de sites de compostage partagés avec PREVAL

- > identifier au sein des communes des sites stratégiques pour le développement de composteurs collectifs : au moins 10 nouveaux sites à mettre en place (à ajuster selon demande)
- > identifier des porteurs projets pour l'animation des composteurs (collectivité, habitants, bailleurs, etc.)

3.2.2. Accompagner et sensibiliser à la réduction des déchets

Mettre en place et animer la recyclerie-matériauthèque – déchetterie sur le territoire

- > accompagner l'émergence de la structure
- > communiquer auprès des citoyens pour favoriser l'emploi de la recyclerie- matériauuthèque
- > faire de la structure un pôle central pour les animations sur le territoire
- > organiser 5 visites de chantier pour différents publics : scolaires, grand public, entreprises, etc.

Engager les acteurs du territoire dans la réduction des déchets (cf. action 4.1.1)

- > communiquer auprès des entreprises sur les dispositifs d'accompagnement existant pour la réduction des déchets (PREVAL, CCI, CMA)
- > poursuivre les expérimentations accompagnées (ex : engagement de crèches sur les couches lavables, Gourmet Bag dans les restaurants) et communiquer auprès des structures non adhérentes en format « retour d'expérience »
- > identifier des commerces et entreprises du territoire volontaire pour expérimenter la mise en place de la consigne et identifier les modalités d'accompagnement (avec PREVAL notamment)
- > communiquer auprès des citoyens sur les conseils disponibles auprès de PREVAL
- > sensibiliser l'ensemble des scolaires du territoire à la réduction des déchets (dispositifs PREVAL)
- > mettre en place un contact pour rester à l'écoute des initiatives locales pour initier d'autres expérimentations

Une expérimentation d'Écologie Industrielle et territoriale sera lancée sur le Val de Morteau, en partenariat avec PREVAL, à partir de 2022. Les détails sont précisés ci-dessous.

Accompagner à un événementiel plus responsable

- > engager la CCVM à employer de la vaisselle lavable lors des manifestations publiques (cf. charte d'éco-responsabilité, action 1.2)
- > proposer de la location de vaisselle pour les événements privés (cf. charte d'éco-responsabilité, action 1.2)

3.2.3. Engager les acteurs du territoire dans la démarche d'écologie industrielle et territoriale

Engager la CCVM dans l'expérimentation portée par PREVAL sur l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

- > organiser des rencontres avec les acteurs économiques du territoire pour favoriser l'émergence d'actions collectives
- > organiser des temps d'échanges et des accompagnements sur les réseaux d'énergie (notamment sur la valorisation du photovoltaïque), sur les matériaux, etc.
- > identifier les potentiels liens avec le territoire d'industrie
- > identifier une structure porteuse de la démarche à la fin de l'accompagnement par PREVAL (2023)

Identifier les synergies possibles sur la question énergétique

- > recouper avec le projet d'EIT : réseau d'entreprise déjà existant et territoire de coopération
- > mobiliser la Fruitière à Énergie pour le portage de projets émergents

Actions et mesures en cours :

- **PREVAL** est le partenaire clef de cette action et porte de nombreuses démarches **d'accompagnement à la réduction des déchets à destination des différents publics** : un dispositif est en place pour accompagner les citoyens au compostage (vente de composteurs aux particuliers et mise en place de composteurs collectifs dans l'espace public), l'organisation de temps de sensibilisation pour le grand public et la communication sur les pratiques à mettre en place, ainsi que l'accompagnement de structures privées dans la réduction de leurs déchets.
- Dans le cadre du partenariat sur le compost : 96 composteurs ont été vendus entre 2018 et 2021 et un composteur de pied d'immeuble a été installé à Morteau, ainsi que plusieurs composteurs collectifs.
- PREVAL met également à disposition des communes des broyeurs pour faciliter la valorisation des déchets verts et limiter leur apport en déchetterie.
- Une étude sur les biodéchets sur le territoire est également en cours, portée par PREVAL.
- PREVAL anime par ailleurs une démarche d'expérimentation sur **l'écologie industrielle et territoriale**, en partenariat avec la CCI et la CMA, ainsi que le programme Ricochet en faveur de l'économie circulaire.
- La **CCI et la CMA** proposent des accompagnements à la réduction des déchets dans les entreprises.
- Une placette de démonstration du compostage est en place à Grand Combe Chateleu.

Calendrier de l'action

- | | |
|-------|--|
| 3.2.1 | Dès 2022 – action en cours |
| 3.2.2 | Dès 2022 – action en cours recyclerie -déchetterie : ouverture 1er semestre 2024 |
| 3.2.3 | Dès 2022 – action en cours |

Portage	3.2.1 CCVM ; PREVAL 3.2.2 CCVM	Ressources	Partenaires Clefs : PREVAL
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.1		Autres ressources et partenaires : CCI, CMA
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Coût dispositif "Compost" Coût recyclerie-déchetterie : 1,260 millions € déchetterie (CC) 3 millions € recyclerie-matériauthèque (PREVAL) Expérimentation EIT : CC = participation à l'animation, environ 1 000 € pour la CC Accompagnement PREVAL : 20 000€	Financement identifié	PREVAL
Indicateurs de réalisation	Nombre de sites de compostage Création d'une recyclerie (oui /non) Nombre de rencontres organisées pour favoriser l'émergence de démarches d'écologie industrielle et territoriale Tonnes de déchets collectées par habitant		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Gain non calculable		
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	–		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 3.3 - Structurer une filière forestière durable et adaptée			
Orientation stratégique		Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique			
Objectifs opérationnels		Accompagner la structuration de la filière bois durable locale Communiquer auprès des propriétaires forestiers Mettre en place ou mettre à jour les Plans de gestion forestière et règlements de boisement des communes et valoriser les expérimentations			
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Consommation d'énergie renouvelable Adaptation au changement climatique	Thèmes	forêt / acteurs et filières / biodiversité / ENR
Contexte					
Le Val de Morneau est un territoire couvert par de nombreux espaces forestiers (6600 ha) dont l'exploitation est très présente et constitue une filière économique solide. Afin d'accompagner le développement et les mutations (adaptation au changement climatique, maintien de l'exploitation, etc.) de cette filière, un Plan d'Approvisionnement Territorial a été réalisé en 2017 à l'échelle du PETER du Pays Horloger. Le territoire est actuellement touché par de nouveaux phénomènes entraînant des bouleversements dans la filière et l'état des forêts (scolytes, sécheresses, etc.). Au regard des changements climatiques et des enjeux économiques de la filière forestière locale, il apparaît nécessaire de construire une politique de gestion et d'exploitation forestière structurée et permettant de mettre en cohérence les différents usages, en répondant aux enjeux climatiques.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat doit veiller à la coordination des différentes actions de gestion forestière portées par les acteurs locaux, et s'assurer que celles-ci sont cohérentes et que tous les enjeux sont pris en compte. Cette action a donc pour objectif de mettre en place une filière forestière qui répond à la fois aux enjeux économiques, énergétiques et d'adaptation au changement climatique. Cette mesure s'appuie notamment sur les actions portées par les acteurs de la filière forestière : le Département du Doubs, FIBOIS, le CRPF (centre régional de la propriété forestière).					
Champs de l'action			Organisation – Équipements/travaux - communication		
Modalités de mise en œuvre					

3.3.1. Structurer la filière d'exploitation forestière pour un approvisionnement local (bois énergie & bois construction)

Assurer la connexion physique de la ressource au besoin

- > poursuivre les actions de création de dessertes forestières (*Département, en coordination avec les communes concernées*), pour faciliter l'accès aux cœurs de massif et s'assurer de la cohérence des actions avant la réalisation des travaux (continuité des routes entre les communes, limitation de tonnages sur les routes empruntées, etc.)
- > communiquer sur les recensements de fournisseurs locaux réalisés par FIBOIS BFC

Renforcer et structurer la filière locale

- > organisation de la filière courte autour des plateformes de stockage existantes et mobiliser les acteurs locaux autour des projets (*mesure à mettre en place en coordination avec le PNR et les acteurs de la filière, dans le cadre du PAT - mobiliser les éléments issus du plan d'approvisionnement territorial pour assurer un approvisionnement local, notamment pour la ressource en bois énergie*)
- > se positionner comme partenaire auprès du PNR pour porter un projet de charte forestière sur le territoire du PNR du Doubs Horloger (échelle du PAT)
- > mettre en place une campagne de sensibilisation du grand public à propos de l'exploitation forestière, afin d'éduquer sur la nécessité d'exploiter la forêt et les méthodes, limiter le sentiment de désagrément par les visiteurs et les conflits d'usages (mobiliser les ressources du Département, de l'ONF et de FIBOIS)
- > mettre en adéquation les produits bois disponibles et les utilisations possibles : préférer les chaudières à granulés pour les petites puissances et les chaudières à plaquettes pour les puissances plus importantes, particulièrement pour alimenter des réseaux de chaleur. L'approvisionnement pouvant reposer dans les deux cas sur une filière locale adaptée.

Mobiliser les outils techniques et législatifs pour lutter contre le morcellement de la forêt

- > poursuivre les actions de restructuration foncière forestière (*Département et CRPF*) : recherche de parcelles sans maître, faire connaître le dispositif de bourse forestière
- > mettre en place un accompagnement, avec le Département, pour encourager les communes à faire valoir leurs droits de préemption, de préférence et d'accession par l'incorporation lors de la vente de parcelles forestières

3.3.2. Adapter la gestion forestière au changement climatique

Accompagner les acteurs forestiers à la mise en place d'itinéraires sylvicoles durables et à une gestion de la forêt adaptée aux nouveaux enjeux

Il s'agira ici notamment de mobiliser les actions des différents projets au sujet du changement climatique : PAT, Plan de développement rural, accompagnement CRPF, etc.

- > communiquer auprès des communes et des particuliers sur les dispositifs d'accompagnement à la gestion sylvicole durable portés par le CRPF (La forêt Bouge, etc.)
- > communiquer auprès des communes propriétaires et des propriétaires forestiers sur le dispositif Sylv'Actes pour le financement de la mise en œuvre d'une gestion durable
- > communiquer, avec le CRPF et le Département, sur les intérêts de la mise en place une gestion forestière mutualisée (subvention des communes et accompagnement à la création d'une association syndicale autorisée)

Mettre en place les mesures d'adaptation dans les forêts communales (via les règlements de boisement)

- > mettre en place les actions du Plan de Gestion de la forêt communale de Morteau et des communes du territoire (rajeunissement de parcelles forestière, passage en futaie irrégulière, expérimentation d'essences, etc.)

- > accompagner les communes du Val à mettre en place un plan de gestion sur leurs propriétés forestières
- > valoriser les expérimentations par des suivis et retours d'expérience

Mettre en place des solutions de valorisation des bois scolytés, pour accompagner la résilience de la filière locale

- > valoriser le retour d'expérience de la construction du bâtiment de la recyclerie-déchetterie du Val de Morteau en bois de récupération et bois scolyté, communiquer avec FIBOIS auprès des acteurs de la construction bois
- > identifier au moins une autre opération de construction de la CCVM permettant de valoriser cette ressource
- > identifier avec PREVAL un débouché de la filière pour les composteurs

Actions et mesures en cours :

- Département du Doubs : Plan de développement rural (mise à jour prévue en 2023) avec une intervention économique, pour la création de dessertes forestières (création et mise au gabarit)
- Commune de Morteau et l'ONF : la commune a élaboré avec l'ONF un **Plan de gestion de la forêt communale**, ayant pour objectif de planifier l'aménagement forestier sur la période 2020-2039. Il permettra notamment la mise en place d'expérimentations sur la question de l'adaptation des essences et boisements au changement climatique.
- **CRPF** : la structure accompagne les propriétaires forestiers dans la mise en place de leur Plan Simple de Gestion, mais également, dans la mise en place de bonnes pratiques sylvicoles (notamment d'adaptation au changement climatique, besoins de planification des coupes et de suivi de l'état des parcelles, gestion des scolytes) et anime le site interne La Forêt Bouge, plateforme de services gratuits à destination des propriétaires forestiers privés, pour les accompagner dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine forestier. Elle élabore également le Schéma régional de gestion sylvicole, qui fixe les règles de gestion durable pour les forêts privées. Enfin, le CRPF mène différents projets partenariaux sur le suivi de l'impact du changement climatique sur les forêts.
- **CIAF** (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier) en cours de création, sous l'égide du CD25, pour réaliser une réglementation intercommunale des boisements.
- Des diagnostics de terrains sont menés par le CRPF et l'ONF pour identifier l'état des peuplements et les actions à mener. La CCVM pourra se mobiliser sur ces actions, en fonction des besoins qui seront identifiés.
- La région finance la démarche « îlots d'avenir » mise en œuvre par les acteurs de la filière (ONF, CRPF) qui a pour but d'identifier les essences forestières les plus adaptées au changement climatique.
- Des expérimentations sont en cours pour la valorisation du bois scolyté en bois d'œuvre (exemple de la construction de la recyclerie de Maiche), en paillage bois en agriculture.
- Limiter l'impact financier de la perte de valeur des bois en maintenant les subventions (Département, Région).

Calendrier de l'action			
3.3.1	Selon planning des actions du PAT		
3.3.2	Dès 2022		
Portage	3.3.1 Département du Doubs ; CRPF ; CCVM 3.3.2 CCVM ; ville de Morteau ; ONF	Ressources	Partenaires clefs : CRPF ; FIBOIS ; communes forestières ; Département du Doubs (SEER), ONF ; PNR Doubs Horloger Autres ressources et partenaires : ONF Associations de propriétaires privés COFOR EPAGE
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°4.1 Action n°1.4		
Coût estimé	Actions mutualisées de communication et sensibilisation : 1000€/an (hors actions fléchées des partenaires) Coût des actions de travaux de desserte (Département - Communes) Coût de la mise en place du Plan de Gestion communaux supporté par l'ONF (zéro reste à charge pour les communes)	Financement identifié	Sylv'Acctes Plan de Relance (renouvellement forestier) Département et Région (financement en propre et subventions)
Indicateurs de réalisation	km de pistes forestières		
Indicateurs d'efficacité	Part des communes de la CCVM dotées d'un plan de gestion		
	Hectares d'espaces forestiers concernés par une démarche d'accompagnement à l'exploitation		
Gains attendus	Maintien de la surface forestière existante (6619 ha)		22,1 ktCO2e séquestrées annuellement
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	–		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU	Action 3.4 - Développer une filière agricole résiliente et durable				
Orientation stratégique	Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique				
Objectifs opérationnels	Créer un nouveau groupe d'agriculteurs accompagnés dans le programme RESYSTH Améliorer la performance énergétique et environnementale des exploitations Accompagner les exploitations à l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie				
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Adaptation au changement climatique	Thèmes	agriculture / alimentation / usages de l'énergie / acteurs et filières / eau / biodiversité
Contexte					
L'agriculture sur le territoire du Val de Morneau est en grande partie une activité d'élevage, notamment dans le cadre de la filière comté, qui a façonné le paysage et l'identité du territoire. Si elle contribue à la préservation d'habitats et d'espèces naturelles, elle est également soumise à de nombreuses contraintes, telle la pression foncière ou des enjeux sur la ressource en eau, mais également les conséquences du changement climatique sur la filière. Différents accompagnements sont mis en place sur le territoire par la Chambre d'agriculture et le Département du Doubs afin de préserver l'agriculture, ses productions et ses filières mais également limiter son impact sur l'environnement.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Cette action a donc pour objectif de mettre en place des accompagnements aux transitions, mais également de trouver des solutions aux enjeux du changement climatique qui présentent de forts impacts sur le secteur agricole. Enfin, les actions de maintien de l'activité agricole locale ont aussi des impacts positifs sur la séquestration du carbone et la perméabilité des sols. Cette action est essentiellement portée par la Chambre d'Agriculture du Doubs et le Département du Doubs. La CCVM intervient comme relais auprès des exploitants du territoire.					
Champs de l'action	Organisation - Équipements – communication				

Modalités de mise en œuvre

3.4.1. Accompagner les acteurs du monde agricole à des pratiques plus durables

Communiquer auprès des agriculteurs sur les moyens et aides disponibles

- > poursuivre la communication auprès des agriculteurs par les réseaux identifiés et communiquer sur les différents accompagnements possibles (*en partenariat avec la chambre d'agriculture*) : rencontres, réseaux existants, etc., notamment dans le cadre de la filière comté.
- > valoriser et communiquer auprès des agriculteurs sur le plan de performance énergétique porté par le Département
- > communiquer sur les pratiques et les enjeux liés à la limitation de la destruction des affleurements rocheux dans les prairies (enjeux de biodiversité)
- > identifier, avec les acteurs et exploitations, les solutions de valorisation de bois scolytés en litière pour l'élevage (en remplacement de paille)

Accompagner à la gestion du foncier agricole

- > mobiliser les accompagnements de la SAFER
- > articuler les enjeux fonciers entre la pression de l'urbanisation sur les terrains agricoles valorisés dans la filière comté et la préservation des espaces naturels récupérés en prairies et limiter l'intensification de l'exploitation sur ces espaces

3.4.2. Accompagner à la résilience de l'agriculture locale

Accompagner l'organisation de la filière pour s'adapter aux nouveaux enjeux

- > mobiliser les agriculteurs du territoire sur le programme RESYSTH, porté par la Chambre d'Agriculture
- > valoriser l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture dans la diversification des exploitations
- > communiquer sur les accompagnements existants sur les circuits-courts et la diversification des productions, notamment en direction du maraîchage (*accompagnement du Département*)
- > participer à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial porté par le PNR
- > communiquer auprès des exploitants agricoles sur les accompagnements de la Chambre d'Agriculture à la conversion en bio et identifier des solutions pour assurer un débouché aux productions, même en période de conversion (par exemple, via les cantines scolaires)

Développer les programmes de replantations de haies

- > initier un programme d'accompagnement à destination des agriculteurs, en particulier sur l'animation et l'accompagnement (*financements par le plan de relance régional, synergie à créer entre le Département et la Chambre d'Agriculture*)
- > valoriser l'usage des haies en prairies auprès des agriculteurs : fraîcheur et ombrage, affouage, biodiversité, etc.
- > à travers le PLUi, identifier et protéger les haies (par exemple : classement en espace boisé classé, en élément de paysage à préserver ou en élément de continuité écologique)

Accompagner les exploitations à l'acquisition et l'installation de dispositifs de récupération d'eau de pluie

Voir action 3.5.5

Actions et mesures en cours :

- La **Chambre d'Agriculture** est un acteur phare de cette action et porte de nombreux accompagnements à destination des agriculteurs :
 - **diagnostic bas carbone CAP2ER** : réalisation d'un diagnostic et identification de leviers d'actions sur les cheptels (amélioration de la qualité du fourrage, valorisation des effluents d'élevage et intégration dans le plan de gestion)
 - **diagnostic d'exploitation** : dans le cadre d'une demande de subvention générale, sur la réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES.
 - accompagnement à la mise en place de **projets de production d'énergie renouvelable** : formations et sensibilisation des agriculteurs, accompagnement individuel sur le projet (pré-étude, analyse des devis, etc.).
 - **programme RESYSTH** sur la résilience des systèmes herbacés : formation de groupes d'agriculteurs, sensibilisation au changement climatique et ses impacts et mise en relation avec les questions d'agronomie (fertilisation, bien-être animal, etc.) ; accompagnement à la réflexion sur comment s'adapterait participer à l'atténuation, accompagnement au choix de pistes d'actions (agriculture de précision, essences, bois litière, PV, eau) ; sur les bâtiments (adapter le bâti, ENR, récupération d'eau), sur le cheptel (races, espèces, création d'ombrages), et sur la gestion des cultures et prairies (essences, mélanges) ; inciter les agriculteurs du territoires à postuler pour faire partie des sites pilotes du programme
- Outre les accompagnements, la Chambre d'Agriculture gère un site de mise en relation entre les producteurs du Doubs et du Territoire de Belfort et les consommateurs : « J'veux du local 25 » et favorise les débouchés dans la restauration collective pour les producteurs locaux via l'utilisation et l'animation de la plateforme Agrilocal 25, mise à disposition par le Département.
- **Le Département du Doubs dispose d'un politique** en faveur de l'agriculture et porte un **plan de performance énergétique** (financement du séchage solaire, récupération chaleur, financement équipements réduction des intrants : buses de précision, table verticale, semoirs à engrais, etc.) et finance des organisations professionnelles d'accompagnement des agriculteurs (INTERBIO, SAFER). Il est également partenaire avec la CCVM d'un projet de création d'un Espace Naturel Sensible sur le Val de Morteau : préservation de la zone humide et exploitation extensive du site.

Calendrier de l'action

- 3.4.1 Dès 2022
3.4.2 En fonction des mesures

Portage	3.4.1 CCVM ; CA 3.4.2 CA ; Département du Doubs ; CCVM	Ressources	Partenaires clefs : Chambre d'agriculture ; Département du Doubs ; exploitations Autres ressources et partenaires : PNR du Doubs Horloger INTERBIO
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.5		

Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000 €/an Coût programme RESYSTH	Financement identifié	Plan de Développement Rural (Département) CA et Département
Indicateurs de réalisation	Nombre d'accompagnements réalisés pour des agriculteurs km de haies plantées Hectares de surface agricole		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Maintien de la surface agricole (6039 ha) Augmentation de la surface agricole avec haies de 5% Augmentation de la surface de prairies avec haies de 5% Amélioration de la performance énergétique des bâtiments agricoles	0,7 ktCO2e séquestrée annuellement 0,9 ktCO2e supplémentaire séquestrée annuellement 0,7 GWh économisé	
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	–		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 3.5 - Préserver la ressource en eau			
Orientation stratégique	Préserver le cadre de vie du territoire Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité				
Objectifs opérationnels	Mettre en place l'Espace Naturel Sensible du Val de Morteau Augmenter les capacités de récupération des eaux				
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Adaptation au changement climatique	Thèmes	eau / biodiversité / entreprises / collectivités / acteurs et filières / agriculture
Contexte					
La ressource en eau est un enjeu important sur le territoire du Val de Morteau. En effet, la ressource est fragile qualitativement et quantitativement, et le territoire n'est pas autonome pour son approvisionnement. De plus, les prévisions d'augmentation de la population locale tendent à créer une tension supplémentaire sur la ressource. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures permettant de gérer la répartition de la ressource face aux différents besoins et usages, et de limiter les consommations. Le projet de SCoT identifie des pressions importantes sur la ressource en eau.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat reflète la stratégie du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important : la ressource en eau est déjà tendue aujourd'hui sur le territoire, et les évolutions climatiques attendues vont accentuer cette pression. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette question, cette action a pour but de les soutenir et d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait. Cette action s'appuie notamment sur les mesures portées par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et sur l'action du Département.					
Champs de l'action			Organisation - équipements - mobilisation		
Modalités de mise en œuvre					

3.5.1. Poursuivre la restauration des zones humides dégradées

Sites particulièrement à enjeux : marais de Tanche, ZNIEFF Plaine alluviale du Doubs, Theverot (ruisseau)

Suivi des actions de restauration des zones humides (EPAGE)

- > portage de projets par l'EPAGE sur le programme Life Habitat "Tourbières du Jura" : réduction des GES par la restauration des zones humides
- > réalisation d'études de définition des travaux de ruisseau et marais (La Tanche) entre les communes de Morteau et Les Fins
- > réalisation d'études visant à définir un prolemme de restauration de Theverot, en intégrant le Contrat de territoire Haut-Doubs Haute-Loue, en partenariat avec le Département (production de données qualitatives de suivi)
- > réalisation de travaux de restauration des zones humides
- > animation foncière, en lien avec les agriculteurs locaux (sensibilisation)
- > anticiper la révision du SAGE via le Programme LIFE "climat" qui porte sur les sites paratourbeux (13 au total), représentant des espaces de prairies humides à préserver, dont certains sur le territoire de la CCVM

Agir sur les pratiques pour préserver les zones humides (EPAGE)

- > travail privilégié avec le monde agricole, en particulier sur les plaines alluviales de la CCVM pour inciter au rebouchage des fosses de drainage (retard sur les fauches précoces mais qui permet une fauche durant l'été)
- > travail sur des retours d'expériences d'autres agriculteurs, en lien avec la chambre d'agriculture pour motiver ceux du territoire
- > accompagner et communiquer sur le projet de création d'un Espace Naturel Sensible du Val de Morteau

3.5.2. Encourager le grand public à améliorer ses pratiquesSensibiliser à la qualité de la ressource en eau et aux économies d'eau

- > engager des actions de sensibilisations auprès du grand public et des scolaires (mobiliser l'EPAGE) : communications et animations sur les éco-gestes d'économie d'eau et/ou sur des équipements permettant de réaliser des économies

Encourager la récupération des eaux de pluie

- > mettre en place une campagne de communication sur la récupération des eaux de pluie (mobiliser l'EPAGE)
- > intégrer des obligations de récupération des eaux de pluie dans les zones à urbaniser (PLUi) et dans toutes les constructions neuves en zone urbanisée (zone U au PLUi)

3.5.3. Encourager les agriculteurs à améliorer leurs pratiquesEncourager la récupération des eaux de pluie

- > mettre en place une campagne de communication sur la récupération des eaux de pluie (mobiliser les ressources de la Chambre d'agriculture et du Département)
- > encourager l'utilisation des eaux de pluie pour le nettoyage des salles de traite (sous condition de compatibilité avec le cahier des charges des différentes AOP et labels de qualité)
- > suivre les actions de la filière comté (avec la DDT et le Département) sur la reconnexion de captages inutilisés

3.5.4. Encourager les industriels à agir sur leurs usages de l'eau

Industriels : encourager la récupération des eaux de pluie et les équipements permettant de réduire les consommations d'eau

- > organiser des rencontres avec les clubs d'entreprises sur la question de la ressource en eau (mobiliser l'EPAGE, PREVAL et la CCI)
- > diffuser une communication à toutes les entreprises sur les enjeux de la ressource en eau et les contacts compétents pour un accompagnement (avec la CCI)
- > articuler les enjeux de consommation d'eau avec la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (PREVAL)

Sensibiliser les industriels sur les pollutions induites par les rejets, en particulier des industries laitières et fromagères

- > poursuivre l'action LIMITOX sur le territoire, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Dessoubre et de valorisation du Bassin Versant, la CCI (renouvellement de la convention en cours à la date d'écriture du plan d'actions) afin de réduire les pollutions toxiques.
- > poursuivre le conventionnement avec les entreprises pour les rejets non domestiques et accompagnement à la mise en conformité des rejets

3.5.5. Instaurer une gestion durable de la ressource en eau par un bon dimensionnement des réseaux

La CCVM dispose de la compétence assainissement (prestation de service) et **une étude est en cours pour le transfert de la compétence alimentation en eau potable à la CC**. Ces mesures pourront alors être déclinées une fois la compétence prise. **La disponibilité en eau potable sera un élément clef de la définition des objectifs démographiques du PLUi.**

Améliorer la gestion des réseaux d'alimentation en eau potable

- > s'appuyer sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé en 2015 à l'échelle du Doubs pour des mesures et des préconisations d'actions à déployer sur le territoire du Val de Morteau
- > travailler avec les syndicats des eaux pour adapter les réseaux d'eau aux différents usages et aux capacités d'accueil du territoire
- > poursuivre l'entretien et la rénovation des réseaux d'AEP (aides et subventions du Département, en fonction des travaux réalisés et de la catégorie de la commune)

Les arrêtés sécheresse et les mesures de limitation des consommation d'eau qui en découlent doivent également être appliqués sur le territoire et communiqués de façon efficace aux usagers.

Actions et mesures en cours :

- L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue est le syndicat mixte en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Haut-Doubs et de la Haute-Loue. Il porte donc des actions sur la gestion milieux naturels, de la gestion de la ressource en eau et de la prévention contre les inondations. Il animera également le contrat de bassin Haut-Doubs 2022-2024, qui constitue la déclinaison opérationnelle du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau. Ce programme sera le pilote d'actions clefs sur la ressource en eau, notamment pour la réduction des pollutions, la restauration des zones humides et la gestion quantitative de la ressource (économies, rendements des réseaux, etc.).
- La Chambre d'agriculture dispose d'un outil pour dimensionner les besoins et la capacité de récupération sur les toitures et définir la taille de citerne la plus adaptée.
- La CCI propose un accompagnement sur la question des économies d'eau aux entreprises dans le cadre de visites sur site.

- CCVM : une étude de transfert de la compétence AEP (alimentation en eau potable) est en cours.
- L'opération **LIMITOX** est portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Dessoubre et de valorisation du Bassin Versant, en partenariat avec les EPCI et la CCI. Elle a pour objectif de réaliser des suivis des pollutions (effluents non domestiques déversés dans le réseau d'assainissement), de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques pour prévenir les pollutions accidentelles et d'améliorer la collecte des déchets dangereux. Elle est lancée depuis 2016 sur le territoire.

Calendrier de l'action

3.5.1	En cours
3.5.2	Dès 2022
3.5.3	En cours
3.5.4	En cours
3.5.5	En cours et à prise de compétence

Portage	3.5.1 EPAGE 3.5.2 CCVM 3.5.3 CA ; CCVM 3.5.4 CCVM ; CCI 3.5.5 CCVM	Ressources	Partenaires clefs : EPAGE ; PREVAL ; CA ; Département du Doubs (SEER) ; CCI
Lien avec d'autres actions du PCAET			Autres ressources et partenaires : Gestionnaires réseaux Syndicats de gestion des eaux Agence de l'eau Département DRAAF
Coût estimé	Actions de communication et animations sur les économies d'eau : 1000€ / an Cuves pour la récupération des eaux de pluie : 100€ /cuve Coûts de travaux sur les réseaux LIMITOX : pris en charge par l'EPAGE (environ 40 000€)	Financement identifié	Aides de la DRAAF pour les équipements de récupération des eaux de pluie en agriculture Aides au pastoralisme pour la filière agricole Plan de relance : aides pour le traitement des eaux
Indicateurs de réalisation	Nombre d'actions de restauration des zones humides Nombre de personnes concernées par les actions de sensibilisation et de communication		
Indicateurs d'efficacité	Nombre de rencontres organisées avec les industriels pour les sensibiliser sur les usages de l'eau Hectares de zones humides restaurées / Ha de zones humides restaurées Séquestration du carbone dans les zones humides Consommation d'eau des ménages Consommation d'eau du secteur agricole Ha d'espaces désimperméabilisés		
Gains attendus	Gain non calculable		

**Points de vigilance
sur les enjeux
environnementaux**

Communiquer sur les usages adaptés à l'utilisation de l'eau de pluie récupérée

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 3.6 - Développer un tourisme responsable			
Orientation stratégique	Préserver le cadre de vie du territoire Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité				
Objectifs opérationnels	Organiser un réseau d'acteurs du tourisme responsable Développer les labels responsables dans le secteur touristique local Création d'une aire d'accueil de camping-car supplémentaire				
Priorité de l'action	+	Impacts PCAET	Adaptation au changement climatique	Thèmes	Usages de l'énergie / tourisme / mobilité / acteurs et filières / biodiversité
Contexte					
Sur le territoire, l'offre touristique est variée : activités de pleine nature (randonnées, marche nordique, etc.), patrimoine, gastronomie. L'évolution du tourisme vers les offres locales et la campagne et montagne permet de valoriser les atouts du territoire et de renforcer et développer l'activité touristique locale, notamment sur un modèle de tourisme 4 saisons.					
Descriptif de l'action					
Développer une offre de tourisme responsable à partir de l'offre existante.					
Champs de l'action			Organisation - Équipements - mobilisation		
Modalités de mise en œuvre					
3.6.1. Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire > Identifier les pratiques de tourisme durable dans l'offre existante notamment les établissements labellisés (ex : Écolabel européen), en cohérence avec les labels départementaux (CDT) > Valoriser les richesses locales dans l'offre touristique en partenariat avec l'office de tourisme. (Restauration, gastronomie, producteurs locaux, artisanat local, culture...)					

3.6.2. Mobiliser les acteurs du tourisme

- > Valorisation par l'office de tourisme des acteurs du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable (mise en exergue sur le site web, mise en exergue par un macaron sur la vitrine...)
- > Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie, l'ensemble des acteurs professionnels et associatifs : les prestataires, les professionnels de l'hébergement et de la restauration, etc.) : organiser un temps commun de sensibilisation et de partage des solutions.
- > Favoriser le partage des bonnes pratiques : créer un réseau d'échange, organisation d'un temps d'échange annuel des acteurs du tourisme
- > Sensibiliser les touristes aux enjeux du tourisme durable et inciter aux bonnes pratiques (publicité pour des infrastructures touristiques durables, incitation à l'utilisation de transports collectifs, tri des déchets, etc.) via des campagnes de communication, la distribution de kits d'accueil, l'organisation d'événements sur les sites touristiques, etc.

3.6.3. Développer une offre touristique de haute qualité environnementale (hors mobilité)

- > Mettre en valeur les sites naturels du territoire et sensibiliser à la richesse du milieu naturel et à la nécessité de le préserver – visites guidées
- > Développer des activités touristiques au contenu pédagogique permettant l'éducation à l'environnement et aux enjeux climat air énergie, en particulier à destination des jeunes (par exemple, avec les associations locales)
- > Augmenter le nombre de structures touristiques labellisées (Écolabel européen notamment et labels départementaux) : communiquer auprès des structures les avantages de ces labels et les accompagner dans les démarches administratives, avec le concours de l'office de tourisme et de la CCVM (cf. étude conduite à l'échelle du Massif du Jura par Doubs Tourisme)
- > Proposer une offre touristique avec des habitations légères de loisir labellisées sur le site du camping de Morteau, en s'appuyant sur l'expertise Doubs Tourisme
- > Développer le tourisme de plein air avec la création d'une aire d'accueil des camping-cars supplémentaire sur le territoire de la CCVM, en cohérence avec le Schéma Régional existant et en s'appuyant sur Doubs Tourisme pour une identification des besoins et des aménagements existants
- > Organiser des événements touristiques éco-responsables sur le territoire : festival, manifestation culturelle, manifestation sportive, congrès, etc.

3.6.4. Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme

- > Faciliter l'accès pour se rendre sur le territoire par les transports en commun. Promouvoir l'usage des transports en commun sur tous les supports de communication en mettant en avant la gare de Morteau
- > Identifier et remettre en état / développer les circuits de randonnée pédestres et cyclables touristiques sur le territoire, conformément à la stratégie de randonnée Département-EPCI, en cours depuis 2019 et au schéma cyclable 2020-2026
- > Création de circuits touristiques sans voiture, de services de mobilité en particulier pour le "dernier kilomètre" en lien avec les hébergements (navettes, partenariats hébergeur/services de location de vélo, etc.)

> Porter une offre touristique durable et adaptée au changement climatique (diversification des activités, tourisme 4 saisons) avec notamment le développement de la station Marche Nordique / Trail au Gardot), en lien avec la mission « Avenir Montagne » avec le PNR du Haut Horloger.

> S'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie de projet portée par le Syndicat Mixte du Mont d'Or (convention 2022-2024)

Actions et mesures en cours :

- L'association Il Foret V est une association locale (Morteau) d'éducation à l'environnement par la nature en forêt. Elle organise des temps pédagogiques d'école en forêt, d'ateliers de jeu et un accompagnement individuel pour les adultes.
- Le PNR du Doubs Horloger mène des actions sur le sujet du tourisme :
 - Contrat de station
 - Programme Avenir Montagne pour le tourisme 4 saisons
 - Marque Valeur Parc pour les hébergements touristiques, répondant à un cahier des charges
- Le **Département du Doubs** est porteur de plusieurs compétences dans le domaine du développement d'un tourisme durable et responsable, permettant d'aller vers un développement harmonisé et maîtrisé des activités de pleine nature :
 - PDESI : plan départemental espaces sites et itinéraires
 - Schéma Cyclable 2020-2026
 - Stratégie Randonnée

Calendrier de l'action

3.6.1 Dès 2022
 3.6.2 Dès 2022
 3.6.3 Dès 2023
 3.6.4 Dès 2022

Portage	3.6.1 CCVM ; office de tourisme 3.6.2 CCVM ; office de tourisme 3.6.3 CCVM ; office de tourisme 3.6.4 CCVM	Ressources	Partenaires clefs : Office de tourisme Département (STOU) PNR du Doubs Horloger Autres ressources et partenaires : Structures touristiques, communes
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.4		
Coût estimé	Temps annuel d'échange sur le tourisme durable : 600€ - 1200€ selon intervenant externe Kit de communication, panneaux, affiche : à définir Remise en état des sentiers de randonnée : estimation 10€-15€/m	Financement identifié	

Indicateurs de réalisation	Indicateurs prioritaires : Taux d'hébergements labellisés Écolabel européen (ou équivalent) Nombre d'hébergements labellisés Écolabel Européen / Total d'hébergements touristiques sur le territoire Indicateurs complémentaires : Nombre d'hébergements labellisés Écolabel Européen Budget annuel de la collectivité pour soutenir le tourisme durable Nombre de km de circuits de randonnée pédestre / cyclable / équestre créés ou remis en état Part de visiteurs utilisant TC / Évolution dans le temps / Taux de fréquentation Nombre de formation réalisées - nombre de participants / nombre d'actions de sensibilisation effectuées - nombre de personnes sensibilisées	
Indicateurs d'efficacité		
Gains attendus	Gain non calculable	
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	S'assurer de l'adéquation de la capacité des sites avec les niveaux de fréquentation	

4. Axe 4 : Énergies renouvelables

Le quatrième axe comprend 4 actions qui répondent à trois des orientations stratégiques définies sur le territoire :

- Produire des énergies renouvelables (actions 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4)
- Préserver le cadre de vie du territoire (action 4.1)
- Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité (actions 4.2 et 4.4)

L'action 4.1 Développer l'usage d'un bois-énergie performant et l'action 4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque ont été définies comme les plus prioritaires de ce quatrième axe.

Rappel des actions de l'axe 4 :

- Action 4.1 Développer l'usage d'un bois-énergie performant
- Action 4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque
- Action 4.3 Développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable
- Action 4.4 Planifier le développement des ENR

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU	Action 4.1 - Développer l'usage d'un bois-énergie performant				
Orientation stratégique	Produire des énergies renouvelables Préserver le cadre de vie du territoire				
Objectifs opérationnels	Augmenter la production de bois-énergie (6,6 GWh supplémentaires d'ici 2027) Aller vers une consommation de bois-énergie 100% locale dans les bâtiments publics chauffés au bois Intégrer la question des réseaux de chaleur à travers le schéma directeur des énergies				
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Produire des énergies renouvelables Améliorer la qualité de l'air	Thèmes	Logements / bois / ENR / santé / air / acteurs filières / chaleur / forêt
Contexte					
Le bois-énergie représente aujourd'hui près de 20% des consommations d'énergie du secteur résidentiel pour les besoins en chauffage du Val de Morneau, avec un objectif de production supplémentaire de près de 20,5 GWh, en faisant le second gisement d'énergies renouvelables le plus important. Le PNR du Doubs Horloger, dans ses objectifs prévoit l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie locale, notamment par le biais du bois-énergie. Le territoire bénéficie également d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) pour le bois-énergie qui encourage l'usage d'un bois de chauffage local de de qualité. Pourtant malgré cette importante consommation de bois-énergie, les professionnels exportent une grande partie de leur production (environ 70% pour les plaquettes).					
Descriptif de l'action					
Le PCAET encourage le développement des énergies renouvelables, en particulier dans le cadre d'une production locale, permettant de valoriser les ressources du territoire. Cette action a donc pour objectif de développer l'usage du bois de chauffage en prenant en compte les différents enjeux locaux : la question de la qualité de l'air, l'équilibre entre les usages et l'utilisation d'une ressource locale et de qualité. Elle a également pour objectif d'accompagner au changement des appareils de chauffage des ménages vers des appareils performants. Les mesures présentées ici sont portées par la CCVM et s'appuient sur les structures Fibois et l'association Gaïa énergie, porteuse du dispositif des animateurs énergies renouvelables sur le territoire, ainsi que sur le réseau RT2E de l'ADEME, avec la CCI et la CMA. Cette action est complémentaire du PAT (Plan d'approvisionnement territorial) porté par le PNR du Doubs Horloger en faveur du bois-énergie.					

Champs de l'action	Mobilisation – planification – Équipements – communication
Modalités de mise en œuvre	
4.1.1.Développer les chaufferies bois sur le territoire <u>Communiquer et accompagner sur les projets de chauffage au bois (chaufferies collectives, projets de communes)</u> > développer les accompagnements des animateurs en énergies renouvelables, portés par l'association Gaïa énergie, pour les usages collectifs et les projets des communes (analyse d'opportunité, écriture du cahier des charges, aide à la sélection des candidats, suivi, etc.) et les accompagnements du SYDED (études de faisabilité de chaufferie bois) > réaliser un retour d'expérience sur la construction d'un bâtiment touristique 4 saisons au Gardot, dont le portage est fait par la CC sur la commune de Montlebon > réaliser des retours d'expérience sur les projets existants ou projetés sur le territoire (chaufferie bois dans un lycée de Morneau : réseau de chaleur avec les gymnases, ou encore la chaufferie bois du groupe scolaire Pergaud et d'un immeuble de logements) pour inciter à développer plus de projets et répondre aux questionnements <u>Mettre en place un dispositif de subvention Air/Bois pour le renouvellement des appareils de chauffage des ménages dans le cadre d'une OAH (voir action 1.1)</u> <u>Prévoir la mise en œuvre de chaufferies collectives dans les nouveaux aménagements</u> > dans les OAP (thématiques ou sectorielles) des documents d'urbanisme locaux : inscrire l'identification des possibilités d'installation d'une chaufferie collective pour les projets d'aménagement d'ensemble et de création de réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement > solliciter ATMO Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation de campagnes de mesures régulières, notamment en lien avec les installations de chaufferies (émissions de particules) et organiser au moins un temps de sensibilisation à destination des professionnels sur le territoire > poursuivre l'identification des besoins de conversion des appareils de chauffage des bâtiments publics (supprimer les installations vétustes au fioul par exemple) et les remplacer par des installations performantes, notamment dans le cadre des CPE (contrats de performance énergétique), avec l'accompagnement du SYDED <u>La question des réseaux de chaleur est traitée dans l'action 4.4.</u>	

4.1.2.Travailler en partenariat avec la filière bois locale

Faire du Val de Morteau une collectivité exemplaire

> augmenter le recours à la filière bois locale pour les projets de réseaux de chaleur et de chaufferies collectives par l'inscription de critères d'approvisionnement dans les marchés publics (provenance, qualité du bois, etc.), dans le respect des règles de la commande publique

Encourager l'approvisionnement en bois local de qualité

- > communiquer sur les enjeux d'une bonne utilisation du bois et d'un bois de bonne qualité (valoriser les ressources produites par Fibois), tout en s'assurant que la production de bois de chauffage ne vienne pas concurrencer la production de bois d'œuvre. Le développement du bois-énergie permet de valoriser les co-produits et les sous-produits en priorité
- > poursuivre, en lien avec la filière et Fibois, le développement du granulé bois chez les particuliers
- > privilégier les fournisseurs disposant de certifications (par exemple, pour le bois déchiqueté CBQ+ (Chaleur Bois Qualité +))
- > au moment de la conception du projet, assurer un approvisionnement en combustible adapté, en appui sur les outils et l'expertise de Fibois (ex : Mémo « Élaborer son projet de chaufferies bois »)

Être partenaire de la filière bois énergie et accompagner sa structuration sur le territoire (PNR Doubs Horloger et PAT bois-énergie)

- > accompagner la structuration de la filière bois-énergie à travers le Programme d'Approvisionnement Territorial bois-énergie porté par le PNR du Doubs Horloger
- > développer en priorité les équipements de production d'EnR mobilisant la ressource en bois local pour un usage individuel comme collectif (chaufferies publiques, réseaux de chaleur, entreprises avec le réseau RT2E)

Actions et mesures en cours :

- La **marque BFC Bois-bûche** [déclinaison régionale de la marque France Bois-bûche], créée en 2016 à destination des consommateurs de bois, regroupe des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté engagées dans une démarche de qualité de production du combustible bois en bûche et de transparence dans sa commercialisation. Pour disposer de ce label, les producteurs et les négociants de bois de chauffage doivent répondre au cahier des charges et bénéficient en échange d'une visibilité et d'une notoriété autour de la qualité de leur bois. 5 entreprises sont adhérentes en BFC.
- Appui à la réalisation de travaux d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables sur **le patrimoine communal**, par le biais de **l'animateur énergies renouvelables porté par Gaïa Énergies**.
- Le **SYDED** accompagne les collectivités dans la réalisation des études faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseau de chaleur. Ces études sont en partie financées par l'ADEME et la Région (70%). Il accompagne également les communes dans la maîtrise d'ouvrage dans la suite de la mise en œuvre du projet.
- Le **Programme d'Approvisionnement Territorial** bois-énergie de l'ex Pays Horloger : engagé en 2017 par le parc du Doubs Horloger, ce programme vient appuyer la démarche du PCAET et

orienter la politique du Parc vers une valorisation locale et durable de la ressource forestière du territoire.

- Les **études conduites par Fibois** à mobiliser :
 - Cartographie des ressources locales et des filières par département : connaissance de la forêt, des acteurs et de leur production pour les différentes filières forestières
 - Annuaire des professionnels et des entreprises de transformation à l'échelle de la Région,
 - Observatoire du bois-énergie en BFC : état des lieux et suivi du bois énergie (production et consommation) sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Calendrier de l'action

4.1.1 4.1.2	Dès 2022 - Mise en place des critères d'éco-conditionnalité sur les ENR dans les marchés publics 2023 – Lancement du Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur Dès 2022 - Lancement du diagnostic des installations de chauffage dans les bâtiments publics En cours – Sensibilisation et communication sur le bois local En cours – PAT		
Portage	4.1.1 CCVM 4.1.2 CCVM ; FIBOIS	Ressources	Partenaires clefs : FIBOIS ; SYDED ; Gaïa Énergies
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°1.1 Action n°3.3 Action n°4.4		Autres ressources et partenaires : Plan d'approvisionnement territorial – PNR Doubs Horloger Département (SCOR et SEER)
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Étude de faisabilité chaufferie bois du SYDED : 30% reste à charge CCVM	Financement identifié	ADEME et Région (étude de faisabilité chaufferie bois - à 70%) Actions FIBOIS
Indicateurs de réalisation	Nombre d'accompagnements aux ENR (Gaïa Énergie / SYDED) Part des marchés publics avec des clauses sur l'approvisionnement en bois local Production d'énergie des chaufferies collectives bois (en MWh)		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Augmentation la production de bois-énergie de 16%		6,6 GWh produits 1,9 ktCO2e évitées
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Vigilance sur la fin de vie des appareils de chauffage		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 4.2 - Développer la production d'électricité photovoltaïque			
Orientation stratégique		Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité Produire des énergies renouvelables			
Objectifs opérationnels		Augmenter la production d'électricité photovoltaïque (7,8 GWh supplémentaires d'ici 2027, soit environ 40 000 m²)			
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	Produire des énergies renouvelables Exemplarité du territoire	Thèmes	ENR / logement / électricité / collectivité / entreprises / acteurs et filières
Contexte					
Le Val de Morneau dispose d'un potentiel intéressant concernant le photovoltaïque, en raison d'un taux d'ensoleillement favorable, mais également de nombreux sites potentiels d'installation : un habitat en grande partie individuel, de grandes toitures industrielles et agricoles, etc. Il s'agit en effet du second gisement d'énergie renouvelable du territoire. La filière commence à se mettre en place, notamment pour les entreprises et les collectivités. Le contexte réglementaire tend également à favoriser les projets d'autoconsommation et plus précisément les projets d'autoconsommation collective "étendus". Ces groupements permettent à des partenaires industriels, collectivités, particuliers, etc. de se regrouper en association pour s'équiper et produire de l'électricité, partagée entre les différents membres de cette association.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés. Cette action a pour objectif d'identifier et mobiliser des gisements importants et d'accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire en s'appuyant sur les partenaires moteurs des nouveaux dispositifs que sont le SYDED et Gaïa Énergies. La CCVM a un double rôle de facilitateur et de relais vers les interlocuteurs mais également d'exemplarité en équipant les bâtiments publics de panneaux solaires.					
Champs de l'action			Mobilisation – Équipements		
Modalités de mise en œuvre					

4.2.1. Installer des panneaux solaires photovoltaïques en toiture

> *L'intégration patrimoniale et paysagère des panneaux photovoltaïques en toiture est un prérequis pour l'installation de panneaux et cet enjeu a été identifié dans l'évaluation environnementale et dans l'action 4.4 sur le schéma directeur du PCAET.*

Identification du potentiel de grandes surfaces photovoltaïques

> dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies, recenser les sites présentant un intérêt pour y développer du photovoltaïque (grandes toitures, ombrières, parkings, hangars agricoles, entreprises, industries, etc.)

> informer, sensibiliser et mobiliser les propriétaires en les redirigeant vers l'accompagnement porté par la Fruitière à énergie pour les particuliers

> pour les projets portés par la collectivité et par les établissements privés : travailler conjointement avec Gaïa énergie, la Fruitière à énergies et le SYDED pour le conseil technique et l'expertise (réalisation d'une étude d'opportunité, choix des équipements, production, usages, etc.)

Accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les grandes toitures en priorité

> faire le lien entre les acteurs et les structures de conseil pour fournir un accompagnement aux particuliers, aux agriculteurs, aux entreprises et aux collectivités souhaitant se lancer (Conseillers Info-Énergie, Gaïa Énergies, Fruitière à Énergies, Chambre d'agriculture, SYDED ou réseau RT2E (ADEME, CCI et CMA), selon les publics)

> renvoyer les acteurs privés et publics vers le SYDED pour centraliser et mutualiser les achats afin de garantir des coûts moins élevés, une qualité des équipements et faciliter les démarches

4.2.2. Développer les solutions collectives et d'autoconsommationAccompagner les projets des collectivités et des acteurs du tertiaire

> orienter les acteurs et les collectivités, notamment vers le SYDED et les structures accompagnatrices, pour faciliter la création de « coopératives solaires » pour tirer parti des grandes toitures et réduire les coûts pour les membres

> encourager au montage de structures de portages pertinentes : SPIC (service public industriel et commercial), SEM (société d'économie mixte), etc.

> identifier les solutions d'autoconsommation et d'autoconsommation collective lorsqu'elles sont pertinentes pour les projets et mobiliser les accompagnements nécessaires (Fruitière à Énergies, animateur ENR)

Favoriser l'émergence de projets citoyens collectifs en proposant un accompagnement (Dispositif Étincelle et Fruitière à Énergies)

> organiser et animer des réunions publiques en vue de mobiliser des citoyens intéressés pour s'impliquer dans un projet collectif

> accompagner et guider le groupe de citoyens nouvellement constitué : aide à la structuration du groupe, du projet, information sur les démarches et étapes à venir

> apporter un soutien technique au montage et à la mise en place du projet (définition du projet, aide au positionnement des collectivités, études de faisabilité, développement, etc.)

> pour la CCVM : prendre part à l'élaboration des projets

4.2.3. Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire

Mobiliser et sensibiliser les élus

- > organiser des visites de sites équipés auprès des élus pour faciliter le changement de mentalité (exemple d'une église équipée de panneaux solaires)
- > organiser des évènements d'information et de sensibilisation (ateliers techniques, conférences sur les idées reçues concernant le photovoltaïque, etc.), à minima 1 fois en début de mandature et 1 fois durant le mandat
- > rédiger une plaquette de communication sur les enjeux économique, énergétique et politique du développement des énergies solaires en mettant l'accent sur l'intégration des projets photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments notamment de grande superficie (zones d'activités, bâtiments agricoles, équipements publics, etc.)

Accompagner les entreprises à la production d'électricité photovoltaïque (SYDED)

- > créer un mémo de communication à destination des entreprises comprenant à la fois les enjeux énergétiques et environnementaux, mais également les partenaires à mobiliser et insister sur les économies à réaliser pour elles
- > en passant par la CCI et la CMA, orienter les industries du territoire vers le SYDED pour un accompagnement technique à l'installation des panneaux puis à la vente de l'électricité

4.2.4. Faire de la CCVM une collectivité exemplaire

- > systématiser la réalisation d'études d'opportunité pour le développement du PV lors de travaux de construction ou de rénovation, en faisant un critère dans les marchés publics
- > identifier les grandes toitures (équipements sportifs, bâtiments communaux) sur lesquelles installer des panneaux PV en priorité
- > s'assurer de la cohérence des projets menés au niveau des communes avec le SCoT et ses objectifs, notamment pour les objectifs de production d'énergie et l'intégration paysagère des installations.
- > limiter les projets au sol aux espaces de friches et de délaissés (espaces sans valeur agronomique ou naturelle) : par exemple, dans le règlement du PLUi

Actions et mesures en cours :

- **Le Réseau Étincelle**, créé en 2019, a pour missions d'informer et de sensibiliser les citoyens et les collectivités sur les énergies renouvelables, mais joue également un rôle d'accompagnateur technique pour la mise en œuvre opérationnelle des projets. Le Réseau propose des formations et met à disposition des guides pour les collectifs souhaitant se lancer.
- **La fruitière à Énergies** propose des conseils et des accompagnements pour les projets citoyens et les projets collectifs :
 - Élaboration d'un cahier des charges, identification des partenariats, construction d'un plan d'affaire et coportage des investissements
 - Audit et diagnostic pré-études, dimensionnement technique des projets, etc.
- **Aides et accompagnements du SYDED :**
 - Aide à l'enfouissement des réseaux électriques
 - Accompagnement à la réalisation d'installations utilisant des énergies renouvelables : bois-énergie, solaire photovoltaïque et thermique, etc.
 - Organisation d'actions collectives (achats groupés, sensibilisation, diagnostics groupés, etc.)
 - Accompagnement à la rénovation énergétique de bâtiments : aide à la consultation et au choix des prestataires.
- **Appui à la réalisation de travaux d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables** sur le patrimoine communal, par le biais de l'animateur énergies renouvelables porté par Gaïa Énergies.

Calendrier de l'action

4.2.1	Dès 2023
4.2.2.	Dès 2023
4.2.3.	Dès 2022
4.2.4.	Dès 2023

Portage	4.2.1 CCVM 4.2.2 CCVM ; Étincelle ; Fruitière à Énergie 4.2.3 CCVM ; SYDED 4.2.4 CCVM	Ressources	Partenaires clefs : SYDED ; Étincelle ; Fruitière à Énergies ; Gaïa Énergies ; ENEDIS
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°5.2		Autres ressources et partenaires : CCI, CMA, Chambre d'agriculture, RT2E SEM ENR Citoyenne Espace Info Énergie/Maison de l'Habitat du Doubs Département (SCOR et SEER)
Coût estimé	Organisation et animation de réunions publiques : 1500€/réunion Kit de communication Étude d'opportunité PV : selon les projets	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets photovoltaïques accompagnés par le SYDED Nombre de visites de sites organisées auprès des élus		

Indicateurs d'efficacité	Production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments publics (en MWh) Production d'électricité photovoltaïque sur les logements (en MWh) MWh produits en projets citoyens	
Gains attendus	Multiplication par 7 de la production d'électricité photovoltaïque, soit environ 40 000 m ² équipés	7,8 GWh produits 1,4 ktCO ₂ e évitées
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Veiller à la bonne intégration paysagère et architecturale des panneaux photovoltaïque et définir des règles d'intégration	

		Action 4.3 - Développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable			
Orientation stratégique		Produire des énergies renouvelables			
Objectifs opérationnels		Augmenter la production de chaleur solaire (3,5 GWh supplémentaires d'ici 2027, soit environ 480 équipements en logements et 1 équipement sportif ou structure collective)			
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Produire des énergies renouvelables Exemplarité de la collectivité	Thèmes	ENR / exemplarité / entreprises/ chaleur
Contexte					
Le territoire de la CCVM présente un potentiel intéressant en matière de développement du solaire thermique pour la production d'eau chaude (17 GWh). À l'heure actuelle, les démarches sont encore en développement, en particulier sous l'impulsion du SYDED et de la CCI concernant les industries.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables et d'un mix énergétique diversifié. Cela doit donc passer par la mobilisation de gisements parallèles (le solaire thermique est le 4ème gisement du territoire en ENR) ou de moindre ampleur (chaleur fatale des industries) mais permettant d'offrir des alternatives variées. Cette action vise donc à poursuivre le développement du solaire thermique, mais également à étudier les potentiels en matière de récupération de chaleur fatale.					
Champs de l'action			Planification – Équipements - communication		
Modalités de mise en œuvre					

4.3.1. Développer la production de chaleur renouvelable sur le territoire de la CCVM

Sensibiliser et accompagner la mise en œuvre des projets

- > organiser, au moins une fois par an, des réunions d'informations et de présentation sur les enjeux de la production de chaleur renouvelable (SYDED pour les collectivités et les entreprises)
- > orienter les artisans, les entreprises, les industries et les professionnels du bâtiment et de l'immobilier vers les accompagnements existants (CCI et CMA, pôle énergie Bourgogne Franche Comté)
- > tenir à jour et diffuser une liste des aides, des partenaires et des intervenants existants, sur les subventions et les aides existantes selon les publics
- > communiquer auprès des particuliers sur le solaire thermique et les entreprises locales certifiées RGE pour la pose

Étudier les possibilités de production de chaleur par le solaire thermique sur les bâtiments publics lors des rénovations ou constructions neuves

- > lors des projets de constructions neuves ou de rénovations des bâtiments publics, encourager la réalisation d'études sur le potentiel de production d'énergie renouvelable et l'intégrer dès la conception (en prenant en compte notamment les exigences de la réglementation thermique en vigueur)

Installer 3 dispositifs de production solaire sur des projets des communes de la CCVM ou des projets communautaires.

4.3.2. Développer la récupération de la chaleur fatale des industries et des entreprises du territoire

Communiquer et inciter au changement

- > communiquer et inciter à avoir recours aux accompagnements proposés par la CCI (site internet, bulletins municipaux, listes de diffusion)

Étudier les possibilités de récupération de la chaleur fatale (action de la CCI)

- > dans le cadre des diagnostics d'entreprise, réalisation d'études de faisabilité avec l'AER (agence économique régionale), voire d'études d'opportunité par l'AER, sans frais pour l'entreprise
 - > accompagnement de la CCI pour l'obtention de financements
- Programme EIT en partenariat avec PREVAL

Actions et mesures en cours :

- **Fonds de transition énergétique** (SYDED) : mis en place en 2017, il est alimenté par une partie des recettes issues de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Ce fonds est destiné à soutenir les projets d'investissements contribuant à l'effort de transition énergétique, pour les communes de moins de 2000 habitants. Il représente une enveloppe annuelle d'environ 1 million d'euros.
- Animateur ENR (Gaïa énergies)
- La **Chambre de Commerce et d'Industrie** et l'**Agence Économique Régionale** sont des acteurs importants de cette action. Elles proposent des accompagnements destinés aux industriels :

- o Analyses d'opportunité
- o Aide à la rédaction du cahier des charges pour consulter des bureaux d'études
- o Recherche de financements possibles
- o Assistance à la Maitrise d'Ouvrage
- o Aide au suivi de l'exploitation

Calendrier de l'action

4.3.1. Dès 2023

4.3.2. Dès 2023

Portage	4.3.1. CCVM 4.3.2. CCVM & CCI	Ressources	Partenaires Clefs : CCI, AER, CMA SYDED, Gaïa Énergies
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°4.4 Action n°1.2		Autres ressources et partenaires : Pôle énergie BFC Département (SCOR et SEER)
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Panneaux solaires thermiques : env. 700€/m² pour 100m² Accompagnements par la CCI Accompagnements par l'AER	Financement identifié	Aides à l'investissement de la région pour les collectivités et entreprises Actions de la CCI Fonds Chaleur Ademe (études sur la récupération de chaleur) PREVAL (démarche d'EIT)
Indicateurs de réalisation	Part des bâtiments publics équipés d'installations de production de chaleur thermique Nombre d'accompagnements réalisés par la CCI pour la récupération de la chaleur fatale Consommation des bâtiments publics en solaire thermique (MWh) MWh de chaleur fatale récupérée		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Augmentation de la production de chaleur solaire, avec 480 logements et 1 établissement sportif ou collectif équipés en 2028		3,5 GWh produits
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	–		

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 4.4-Planifier le développement des énergies renouvelables			
Orientation stratégique		Produire des énergies renouvelables Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité			
Objectifs opérationnels		Réaliser un schéma directeur des énergies Faire du PCAET un outil pour l'écriture des documents d'urbanisme			
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	Produire des énergies renouvelables Adapter le territoire au changement climatique	Thèmes	ENR / urbanisme /chaleur /électricité / collectivité
Contexte					
Afin de massifier le développement des productions d'énergie renouvelable sur le territoire, il est nécessaire de créer un contexte qui y sera favorable et qui facilitera les différentes démarches. Aujourd'hui il n'existe pas sur le territoire de dispositif ou de démarche spécifique permettant d'accompagner le développement des ENR, tant en termes de mobilisation des acteurs, que de planification. Les acteurs sont pourtant nombreux et leur structuration est un enjeu important pour le développement des ENR.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat a pour objectif d'initier, de faciliter et d'accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire, ainsi que d'assurer le développement coordonné des réseaux de distribution de l'énergie. Cette action a pour but de mettre en œuvre une stratégie de développement des ENR et des réseaux sur le territoire. Cette action est essentiellement portée par la CCVM et s'appuie sur l'expertise et les accompagnements proposés par le SYDED.					
Champs de l'action			Planification – gouvernance & suivi		
Modalités de mise en œuvre					

4.4.1. Planifier le développement des énergies renouvelables à travers un schéma directeur des énergies

Construire et mettre en œuvre le schéma directeur des énergies

- > réaliser un schéma directeur des énergies à l'échelle de la CCVM
- > définir les évolutions énergétiques du territoire et rédiger un plan d'actions permettant d'optimiser toute la chaîne de l'énergie (document cadre des stratégies énergétiques du territoire : réduction des consommations, production d'ENR, optimisation et développement des réseaux)
- > inclure les communes de la CCVM comme partenaires et co-porteurs dans le processus d'élaboration du schéma directeur (réunions de concertation, définition des objectifs, construction de projets, etc.)

4.4.2. Encadrer le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Produire des documents d'urbanisme favorables au développement des énergies - voir Action 5.2.2

Aménager l'espace en tenant compte des évolutions énergétiques futures

- > appliquer le Plan d'actions du PCAET dès sa validation, avant même la révision des PLUi et la finalisation du SCoT : s'appuyer sur les potentiels calculés dans le cadre du PCAET et les intégrer dans les rapports de présentation des documents d'urbanisme
- > repérer les zones propices à différentes installations et en faire des zones réservées lorsque c'est possible

4.4.3. Planifier le développement des réseaux de chaleur

Anticiper la création de réseaux de chaleur

- > intégrer systématiquement les réseaux de chaleur dès la phase de conception des projets d'aménagements pour de nouveaux quartiers : étude de potentiel, possibilité de raccordement, approvisionnement, etc.
- > privilégier certains lieux clefs (écoles, salles des fêtes, bâtiments publics, etc.) : recenser les lieux et définir les objectifs pour chacun
- > s'appuyer sur les connaissances des collectivités sur leur bâti pour avoir une vision globale de la desserte énergétique (audits énergétiques du SYDED)
- > trouver les modèles adaptés à chaque solution pour favoriser le développement des petites chaufferies (choix du porteur du projet, choix du pilote, etc.)
- > intégrer la question des réseaux de chaleur dans le schéma directeur des énergies

Accompagnement des communes pour la création de réseaux de chaleur – SYDED

- > orienter les communes vers le SYDED pour la réalisation d'audits de faisabilité
- > accompagnement à l'AMO, à la sélection d'un bureau d'études, etc. par le SYDED
- > suivi des travaux d'installation et gestion des réseaux (SYDED)
- > se poser en relais de Fibois pour les communes sur l'information sur les réseaux de chaleur
- > créer des plateformes de stockage communes en lien avec la filière locale (limite de 15/20km pour la production de plaquettes par exemple), en s'appuyant sur les cartes et études réalisées par Fibois

Valoriser l'exemplarité de la collectivité

- > prioriser la conversion énergétique des bâtiments publics (bâtiments chauffés au fioul en priorité, et installations peu performantes) à partir des diagnostics effectués par le SYDED
- > créer des journées portes ouvertes avec des visites des réalisations inspirantes (sur le territoire ou en lien avec d'autres territoires où des projets innovants ont été mis en place)

Actions et mesures en cours :

- Accompagnements et aides du SYDED
- Une étude d'opportunité est en réflexion (2021) pour la création d'un projet de production d'hydroélectricité sur un seuil existant à Morteau, avec le SYDED.
- SCoT porté par le PETR
- PLUi du Val de Morteau à venir
- Création d'un pôle énergies renouvelables au sein de la DDT 25, ayant pour objectif de proposer un cadrage préalable sur les différents projets et un guichet unique d'informations.

Calendrier de l'action

4.4.1.	2023 – lancement des diagnostics pour la CCVM et communication auprès des communes 2023 – lancement du schéma directeur des énergies
4.4.2.	Dès l'entrée en vigueur du PCAET : mise en œuvre des actions, en particulier concernant l'aménagement et l'urbanisme

4.4.3. Dès 2022 – intégration systématique des réseaux de chaleur dans les projets			
Portage	4.4.1 CCVM 4.4.2 CCVM 4.4.3 CCVM ; SYDED	Ressources	Partenaires Clefs : SYDED ; FIBOIS ; DDT 25 Autres ressources et partenaires : AUDAB Communes, PNR/PETR Département (SCOR et SEER) ATMO BFC URACOFOR GRDF
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action n°4.1 Action n°4.2 Action n°4.3 Action n°5.2		
Coût estimé	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000 €/an Schéma directeur des énergies : 40 000 € Création plateforme de stockage bois : 350 000€ en moyenne	Financement identifié	Accompagnement du SYDED Subventions ADEME
Indicateurs de réalisation	Nombre de réseaux de chaleur		
Indicateurs d'efficacité	Réalisation d'un schéma directeur des énergies Part des bâtiments publics chauffés au fioul convertis à la chaleur renouvelable		
Gains attendus	Contribue de manière transversale à l'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables.		
Points de vigilance sur les enjeux environnementaux	Articuler avec les enjeux de préservation des paysages		

5. Axe 5 : Actions transversales

Le cinquième et dernier axe comprend 2 actions qui répondent à deux des orientations stratégiques définies sur le territoire :

- Préserver le cadre de vie du territoire (action 5.2)
- Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité (actions 5.1 et 5.2)

L'action 5.1 Animer et suivre la mise en œuvre du PAET sur le territoire a été définie comme prioritaire pour ce cinquième axe.

Rappel des actions de l'axe 5 :

- Action 5.1 Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire
- Action 5.2 Intégrer les enjeux d'énergie dans les documents d'urbanisme

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU		Action 5.1 - Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire			
Orientation stratégique		TRANSVERSALE Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité			
Objectifs opérationnels		Réaliser un suivi annuel de la mise en œuvre des actions du PCAET Organiser un comité de suivi global du PCAET une fois par an			
Priorité de l'action	+++	Impacts PCAET	transversal	Thèmes	Collectivités / acteurs et filières
Contexte					
Le Plan Climat est un document porté par différents acteurs du territoire. La CCVM en est la coordinatrice et à ce titre, elle doit s'assurer de la mise en œuvre des actions et du suivi de leur mise en œuvre, ainsi que de l'atteinte des objectifs. Pour cela, un tableau de suivi des indicateurs sera à renseigner. Le PCAET doit être suivi dans la mise en œuvre des actions afin de s'assurer de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs. Il doit également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions, notamment les appels à projets, etc. ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne. Le PCAET nécessite également une animation afin de mobiliser les différents acteurs et d'impulser la mise en place des actions.					
Descriptif de l'action					
Cette action a pour objectif d'assurer le suivi des actions du PCAET et de sa mise en œuvre.					
Champs de l'action			Organisation – communication – Gouvernance et suivi		
Modalités de mise en œuvre					

5.1.1. Animer le PCAET et réaliser son suiviRéaliser le suivi du PCAET

- > Création (2022) d'un poste pour l'animation et le suivi des actions du PCAET
- > Tenir à jour le tableau d'indicateurs
- > Intégrer le suivi dans le rapport d'activité annuel
- > Réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET
- > Formaliser le COPIL de suivi du PCAET, avec les partenaires impliqués
- > S'appuyer sur la plateforme « aides territoriales » de recensement des aides développée par l'État : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Assurer la communication autour des actions

- > communication générale liée au PCAET et à destination du grand public et des acteurs économiques
- > suivre les actions de communication ciblées portées par les autres porteurs de projets (ADEME, CCI, CMA, SYDED, etc.)

Les modalités de la mobilisation citoyenne pour le suivi et l'évaluation seront précisées lors du premier COPIL.

5.1.2. Engager les partenairesOrganiser une réunion annuelle de suivi autour du PCAET avec les porteurs (COPIL et autres porteurs d'actions) et les partenaires

La composition du COPIL sera celle du COPIL d'élaboration du PCAET : élus et services de la CCVM et des communes, DREAL, DDT et Préfecture du Doubs, Région, Département, CCI, CMA, CA, ONF, PNR, ARS, SYDED, ATMO BFC, ENEDIS, GRDF, AUDAB, Agence de l'eau, Société de distribution de gaz et eaux, etc.

Impliquer tous les acteurs

- > créer un COPIL de suivi du PCAET
- > présenter le PCAET au conseil communautaire des jeunes, pour le suivi de la mise en œuvre du PCAET, entre autres missions

5.1.3. Mobiliser les agents et élus de la CCVM et des communesMettre en place un programme de sensibilisation des élus et des techniciens sur les sujets du PCAET

- > encourager la mise en place de bonnes pratiques, en interne, en proposant un accompagnement technique à la mise en œuvre et au suivi des actions
- > organiser des rencontres régulières sur différentes thématiques pour présenter des solutions techniques (par exemple : les aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de solutions de mobilité)
- > mettre en place des actions de sensibilisation identifiées dans les différentes actions
- > créer une charte des bonnes pratiques au sein de la CC, à destination des agents : numérique, déchets, etc. (diffuser notamment les notices ADEME)

Calendrier de l'action

Cette action doit être mise en œuvre tout au long de la démarche.

Portage	CCVM	Ressources	Partenaires Clefs : Ensemble des acteurs du PCAET
Lien avec d'autres actions du PCAET			
Coût estimé	1 ETP à la CCVM (animation, coordination et suivi du PCAET) 0,2 ETP communication et recherche de financements	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	Réalisation d'une réunion annuelle de suivi du PCAET Création d'un conseil citoyen / conseil des jeunes pour le suivi du PCAET		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Gain non calculable		

	Action 5.2 - Intégrer les enjeux d'énergie dans les documents d'urbanisme				
Orientation stratégique	TRANSVERSALE Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité				
Objectifs opérationnels	Rédiger un PLUi engagé pour la transition énergétique				
Priorité de l'action	++	Impacts PCAET	transversal	Thèmes	Bâtiments / mobilité / urbanisme / ENR / collectivité / santé / air
Contexte					
Les documents d'urbanisme constituent un levier important dans la maîtrise des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Ils permettent en effet de poser des règles en matière de construction et rénovation, mais également de définir des orientations d'aménagement compatibles avec les objectifs du PCAET : densification de l'urbanisme et réduction du besoin en mobilité, augmentation de la production d'énergie renouvelable. Les documents d'urbanisme permettent également l'articulation avec les enjeux d'adaptation au changement climatique (îlots de chaleur urbain, etc.). Un SCoT est en cours de rédaction à l'échelle de l'ancien PETR du Pays Horloger et la CCVM souhaite engager la rédaction de son PLUi.					
Descriptif de l'action					
Le plan climat a pour objectif de planifier la maîtrise de la consommation en énergie, et de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles. Cette action a pour but de renforcer le rôle des documents d'urbanisme dans les questions énergétiques.					
Champs de l'action			Planification - gouvernance et suivi		
Modalités de mise en œuvre					

5.2.1. Renforcer l'action et le rôle des documents d'urbanisme dans la maîtrise des consommations d'énergie

Renforcer le rôle des documents d'urbanisme - Bâtiments

> s'assurer que les documents d'urbanisme ne freinent pas le développement des matériaux biosourcés, des toitures végétalisées, etc.

> principes à intégrer au PLUi :

- Intégrer des règles sur les reculs de façades (isolation)
- Une OAP thématique pour articuler rénovation / patrimoine / paysage
- Définir des secteurs de haute performance énergétique
- Intégrer des règles sur l'orientation du bâti pour le confort d'été/hiver

Renforcer le rôle des documents d'urbanisme - Mobilité

> inclure la planification de la mobilité dans les documents d'urbanisme (trajets domicile-école et domicile-travail) pour anticiper les aménagements stratégiques et le report modal ; s'appuyer sur la notion de "chronoplanification"

> tenir compte du mode de déplacement dans les aménagements, en particulier les modes actifs et les mobilités propres

> principes à intégrer au PLUi :

- Une OAP déplacements ou mobilité (OAP thématique et sectorielle)
- Emplacements réservés pour la création de voiries et de cheminements
- Intégrer des règles sur le stationnement

Intégrer des principes d'aménagement durable (cf. action 3.1)

> Mobiliser dans la rédaction du PLUi les principes de la mobilisation des dents creuses, de respect de l'armature urbaine, de la reconversion des espaces anthropisés, de la localisation des zones d'activités, etc.

> Tenir compte de manière général des enjeux de santé – environnement dans l'écriture du PADD, DOO et règlement.

5.2.2. Produire des documents d'urbanisme favorables au développement des énergies renouvelables

Intégrer la production d'énergies renouvelables en amont des projets

> s'interroger, pour tous les nouveaux projets urbains, sur le développement des ENR en parallèle

> principes à intégrer au PLUi :

- Choix de développement à proximité des zones équipées en réseaux de chaleur
- Équipements de chaufferie collective (emplacement réservé)
- Secteurs à haute performance énergétique
- Zones privilégiées de développement des ENR
- Règles de construction
- OAP thématique

Identifier des zones et des espaces pour le déploiement des énergies renouvelables

> repérer les zones propices à différentes installations (photovoltaïque, géothermie verticale...), notamment au travers du Schéma directeur des énergies et l'articuler au zonage du PLUi

> lors des contacts en mairie, rappeler les obligations d'ENR issues de la réglementation thermique en vigueur (RE 2020 : standard Bâtiment à Énergie POSitive, dit BEPOS) et leur impact sur les demandes de permis de construire

> définir des règles de performance énergétique dans le règlement du PLUi pour les constructions neuves et rénovation lourdes, avec un critère de production d'énergie renouvelable

Anticiper la question de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols

- > intégrer un seuil maximum d'artificialisation dans les zonages réservés pour les projets d'ENR afin de privilégier les installations ayant le plus faible impact sur les sols
- > faire systématiquement le lien avec les documents d'urbanisme (en vigueur ou en projet)
- > étudier les possibilités de désimperméabilisation lors de l'installation de panneaux solaires sur des parkings par exemple
- > définir des friches ou zones à requalifier pour déployer des ENR, plutôt que des zones agricoles ou des zones naturelles, à travers le zonage du PLUi (ex : zone Upv)
- > définir et imposer un coefficient de végétalisation dans le PLUi et un nombre d'arbre à planter

5.2.3. Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'airPrendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisation du territoire

- > prendre en compte dans le futur PLUi la question de la qualité de l'air, pour limiter l'exposition des populations à une qualité de l'air dégradée, à travers, par exemple, une OAP thématique « qualité de l'air », une cartographie stratégique de la qualité de l'air (étude réalisée en 2015 sur le Val de Morteau), ou la mise en œuvre de mesures d'aménagement permettant de limiter l'exposition (végétalisation par exemple)
- > prendre en compte la question des plantes allergisantes et de la dispersion de leurs pollens dans la végétalisation de l'espace urbain

Limiter l'exposition des établissements accueillant un public sensible

- > mettre en place des mesures ponctuelles de sensibilisation des automobilistes aux abords des établissements sensibles (écoles, centres de soins, etc.) : affichages sur les "bonnes pratiques", type moteur à l'arrêt pour le stationnement de courte durée

Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air et les épisodes de pollution

- > organiser un document de communication spécifique sur la qualité de l'air : utilisation performante des appareils de chauffage au bois, interdiction du brûlage des déchets verts, etc.
- > Renforcer la communication sur la question du brûlage des déchets et rappeler la compétence de la commune (pouvoir de police du maire).
- > Identifier le circuit de diffusion et les modalités de communication actuelles des mesures en cas de pics de pollution ou de vigilance air, et définir les besoins supplémentaires : modes de communication, cible, mesures moins respectées (ex. : brûlage des déchets, foyers ouverts).
- > Solliciter ATMO Bourgogne Franche Comté pour l'organisation de campagnes de mesures régulières pour le suivi de la qualité de l'air
- > Créer des listes de diffusion pour améliorer le relais de l'information, notamment auprès des communes, les accompagner dans leur communication auprès des habitants : analyse des documents préfectoraux, création et transfert de supports de communication.

Calendrier de l'action

- 5.2.1 A la rédaction du PLUi
- 5.2.2 A la rédaction du PLUi
- 5.2.3 A la rédaction du PLUi et dès 2022

Portage	CCVM	Ressources	Partenaires et ressources : Pays Horloger (SCoT) et PNR Doubs Horloger ATMO BFC AUDAB Département (SCOR)
Lien avec d'autres actions du PCAET			

Coût estimé	ETP PCAET / Urbanisme	Financement identifié	
Indicateurs de réalisation	Nombre d'OAP inscrites dans les PLUi, en lien avec les objectifs définis dans le PCAET Définition d'un seuil d'artificialisation dans les zonages ENR Nombre d'établissements recevant du public sensible exposés à une qualité de l'air dégradée Création d'un document de communication sur la qualité de l'air		
Indicateurs d'efficacité			
Gains attendus	Gain non calculable.		



Chapitre III.

Annexes



III.A. RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Centre de ressource de l'ADEME (pour usage interne (guides, études, décryptages) ou plaquettes de communication/notices à diffuser) : <https://librairie.ademe.fr/2879-thematique>

Programme SARE (rénovation) : https://www.doubs.gouv.fr/content/download/29683/187643/file/fiche_sare-effilogis.pdf

Maison de l'habitat du Doubs : <https://www.maisonhabitatdoubs.fr/>

Enjeux rénovation élus : https://www.doubs.gouv.fr/content/download/29783/188127/file/200706_kit-elus_renovation_energetique_logement_et_tertiaire.pdf

Guides biosourcés et marchés publics : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/202004_Guide%20Mat%C3%A9riaux%20biosourc%C3%A9s%20et%20commande%20publique_DGALN.pdf

AMO CD25 rénovation : <https://www.doubs.fr/pac/amo.pdf>

Défi CUBE.s : <https://www.education.gouv.fr/cubes-un-concours-d-economies-d-energie-entre-etablissements-scolaires-11903>

Feuille route matériaux biosourcés : <https://www.pole-energie-franche-comte.fr/conseil-technique/feuille-de-route-matériaux-de-construction-biosources-2020-2024.pdf>

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Doubs : https://www.doubs.gouv.fr/content/download/22381/150286/file/SDAASP25_RAPPORT%20FINAL_20122017.pdf

Schéma régional des aires de covoiturage : file:///C:/Users/edubois/AppData/Local/Temp/schema_aires_covoiturage_delibere_09_10_2020.pdf

Forfait mobilité : <https://www.1kmapied.com/post/forfait-mobilite-durable>

Dispositif MOBY : <https://www.moby-ecomobilite.fr/programme/> ; <https://www.ecoco2.com/blog/cee-moby-le-nouveau-programme-deco-co2-labellise/>

Schéma mode doux : <http://www.pays-horloger.fr/franche-comte/330-haut-doubs/transitionenergetique/mobilite.php>

Journée sans voiture : https://www.morteau.org/wp-content/uploads/2019/06/Bulletin_municipal2019.pdf

CCAS et vélo <https://www.morteau.org/mes-courses-a-velo/>

Obligations bornes de recharges : pour les permis de construire déposés à partir du 11/03/21 : 100% des places des immeubles à usage résidentiel et comptant plus de 10 places de stationnement devront pouvoir accueillir une borne de recharge ; 20% des places des immeubles à usage non résidentiel comptant plus de 200 places de stationnement ; La LOM fixe à 20% la quantité d'emplacements devant être équipés pour recevoir des stations de recharge pour les bâtiments recevant du public, neufs et disposant de plus de dix places de stationnement > sera aussi valable pour l'existant en 2025 et à tt le hors résidentiel

Schéma régional de déploiement de stations GNV en Bourgogne Franche-Comté : file:///C:/Users/edubois/AppData/Local/Temp/schema_regional_gnv_delibere_26_06_2020.pdf

Mobilité gaz : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2849>

Confort d'été : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/reglementation-environnementale-2020-queelles-evolutions-1>

Observatoire de la consommation de l'espace et charte : <https://www.doubs.fr/index.php/la-charte-pour-une-gestion-econome-de-l-espace>

Développement de la consigne : https://www.zerowasteFrance.org/wp-content/uploads/2018/05/note_developpement_systemes_consigne.pdf

Sylv'actes : <https://www.sylvacctes.org/j-engage-ma-foret/>

Canapés forestiers à Morteau : <https://www.il-foret-v.fr/>

La Forêt bouge : <https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/n/la-foret-bouge-le-site-des-propietaires-et-professionnels-de-bourgogne-franche-/n:2774>

Schéma régional de gestion sylvicole : <https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/n/elaboration-du-nouveau-schema-regional-de-gestion-sylvicole-srgs/n:2781>

Outils protection des haies : <https://www.lagazettedescommunes.com/74849/protection-des-haies-bocageres-%E2%80%93-outils-a-disposition-des-communes/> ; <http://www.sarthe.gouv.fr/haies-et-plan-local-d-urbanisme-a4782.html>

Économies d'eau : <https://www.eaudoubsloue.fr/donnees/fiches-astuces>

Eau et AOP Comté : <https://www.comte.com/articles/eau-dabreuvement-la-quantite-et-la-qualite/>

Limitox : <http://www.smixdessousbre.fr/fr/information/44831/%E2%96%BA-limitox>

Gaïa énergies : <https://gaia-energies.org/pour-les-collectivites/>

Animateurs ENR : <https://gaia-energies.org/wp-content/uploads/2020/04/20.03.24-Plaquette-animateurs-EnR.pdf>

Réseau RT2E : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/reseau-rt2e-deployer-la-transition-en-entreprise-a8003.html>

Guide le bois local dans la commande publique : <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2020/05/20200528-Webconf%C3%A9rence-Comment-ins%C3%A9rer-le-bois-local-dans-la-commande-publique.pdf>

Guide projet chaufferie bois de Fibois : <https://www.fibois-bfc.fr/sites/default/files/documents/2020.MEMO%20plaquettes%20foresti%C3%A8res.version%20en%20ligne.pdf>

Étude faisabilité chaufferie bois SYDED : https://www.syded.fr/wp-content/uploads/2021/09/FICHE_2_FAISA_BOIS_2021.pdf

III.B. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

III.B.1. Les priorités des actions

Les priorités ont été définies lors du COPIL de présentation du plan d'actions, en direct pendant la présentation des actions, à l'aide de l'outil Klaxoon.

Chaque participant a été amené à voter pour le niveau de priorité à attribuer à chaque action.

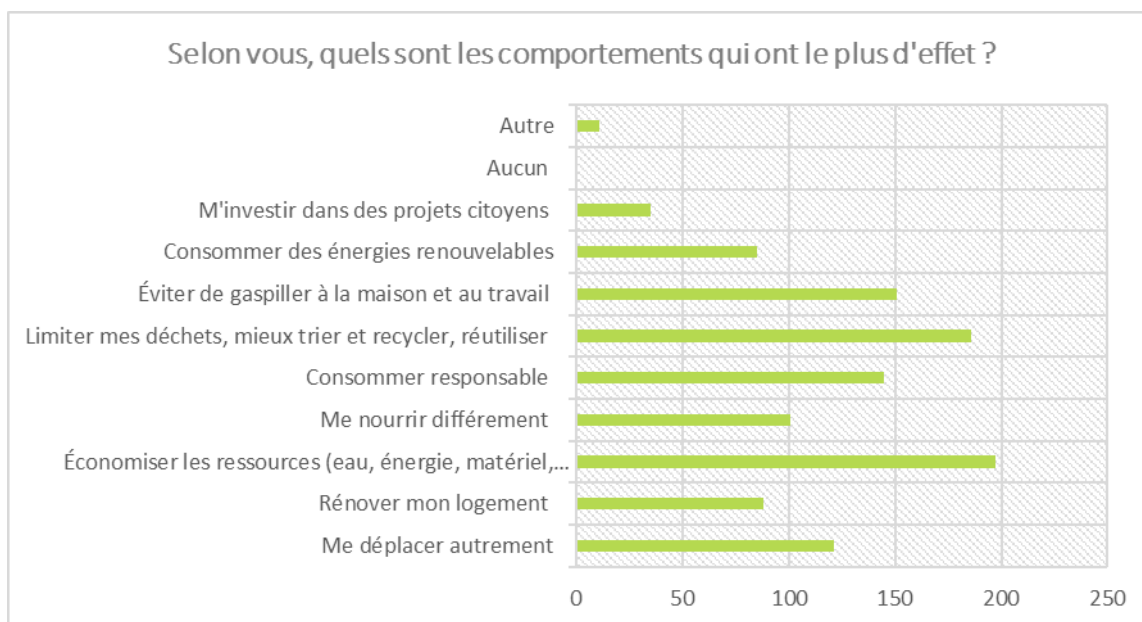
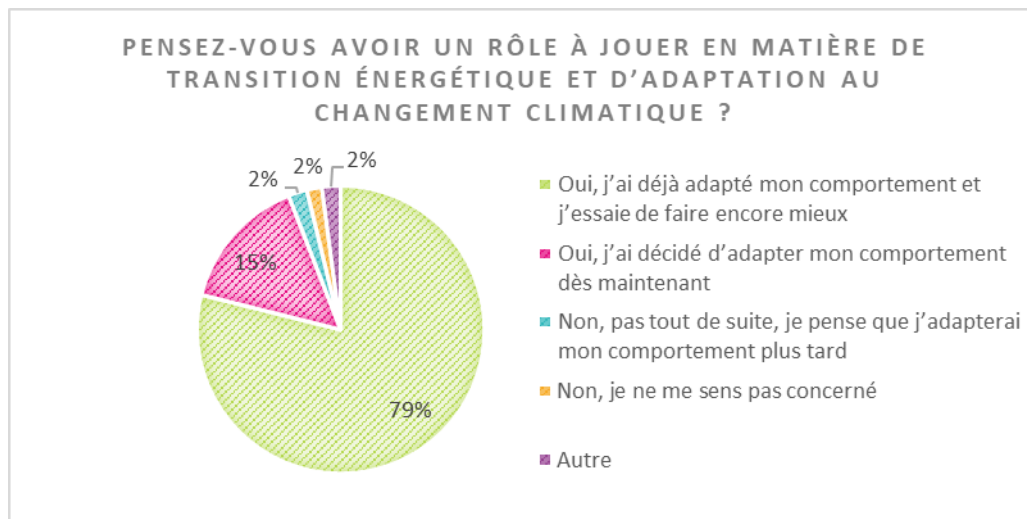
Actions	Nombre de votes			moyenne pondérée
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	
Action 1.1 Accompagner à la performance énergétique dans l'habitat	20	3	0	1,1
Action 1.2 Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires	5	12	5	2,0
Action 1.3 Exemplarité de la collectivité	14	5	3	1,5
Action 1.4 Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation	6	10	5	2,0
Action 2.1 Structurer et organiser la mobilité sur le territoire	18	5	0	1,2
Action 2.2 Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité	6	10	7	2,0
Action 2.3 Développer la pratique du covoiturage	11	7	5	1,7
Action 2.4 Accompagner le développement des mobilités actives	9	8	4	1,8
Action 2.5 Faciliter le déploiement des mobilités propres	3	10	8	2,2
Action 3.1 Préserver la santé et le cadre de vie des habitants	16	4	4	1,5
Action 3.2 Améliorer la gestion et le traitement des déchets	13	10	1	1,5
Action 3.3 Structurer une filière forestière durable et adaptée	11	10	3	1,7
Action 3.4 Développer une filière agricole résiliente et durable	11	7	4	1,7
Action 3.5 Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau	19	3	0	1,1
Action 3.6 Développer un tourisme responsable	1	8	13	2,5
Action 4.1 Développer l'usage d'un bois-énergie performant	11	8	2	1,6
Action 4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque	10	9	2	1,6
Action 4.3 Développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable	11	6	4	1,7
Action 4.4 Planifier le développement des ENR	9	6	4	1,7

III.B.2. Le sondage grand public

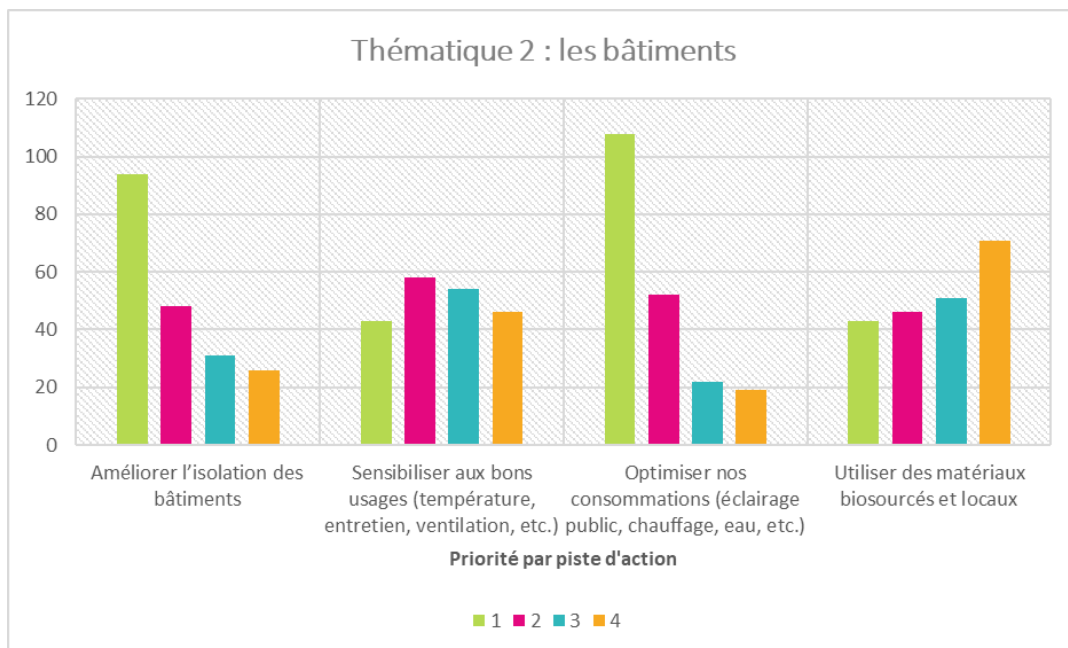
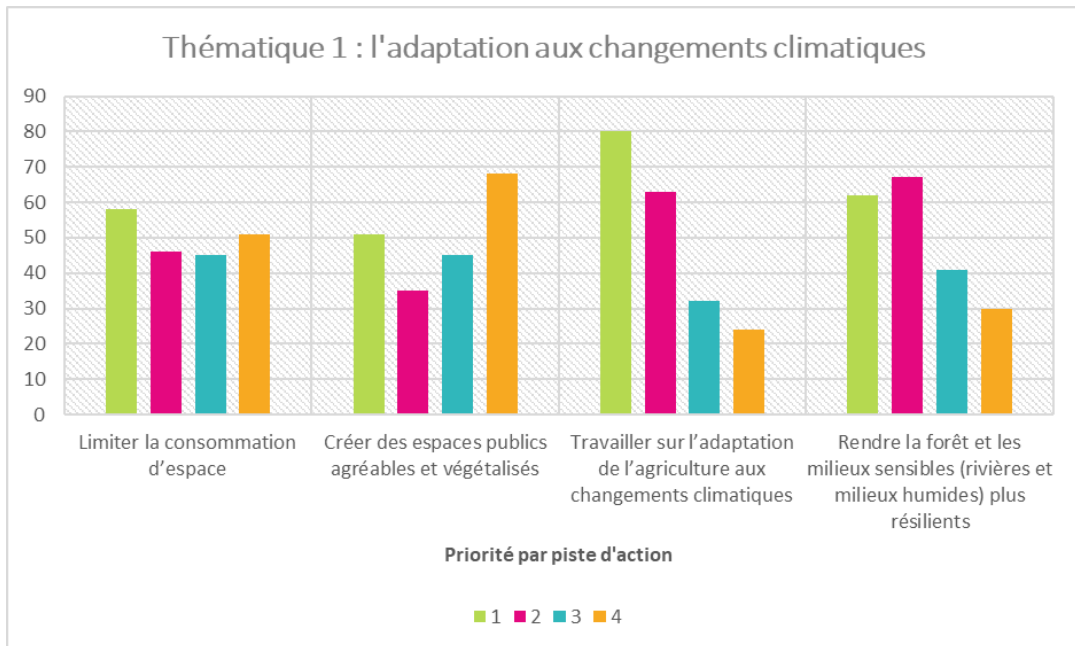
Un sondage pour le grand public a été mis en place entre début juin et mi-juillet 2021, afin de recueillir la participation des habitants du territoire.

Une synthèse des résultats est ici proposée.

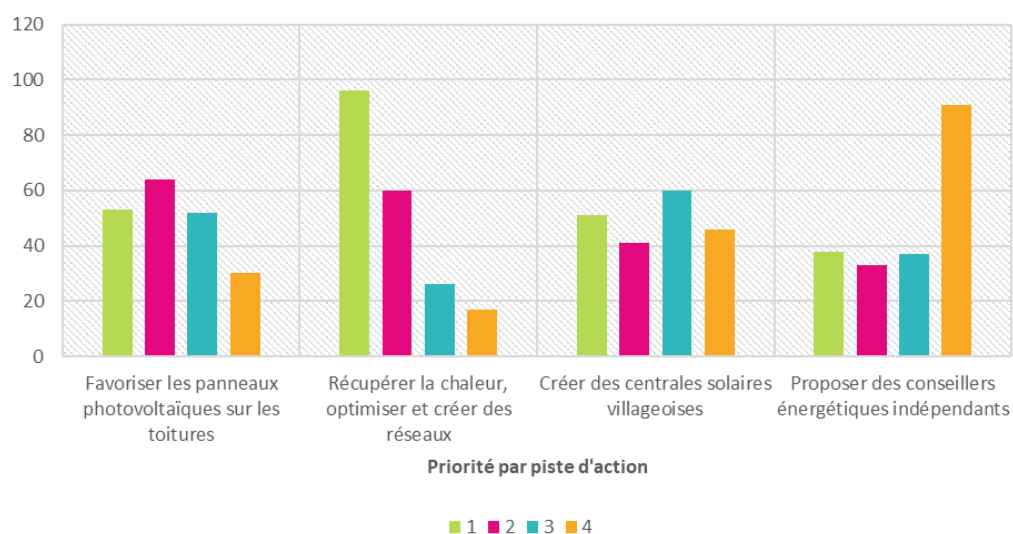
a Le PCAET & vous



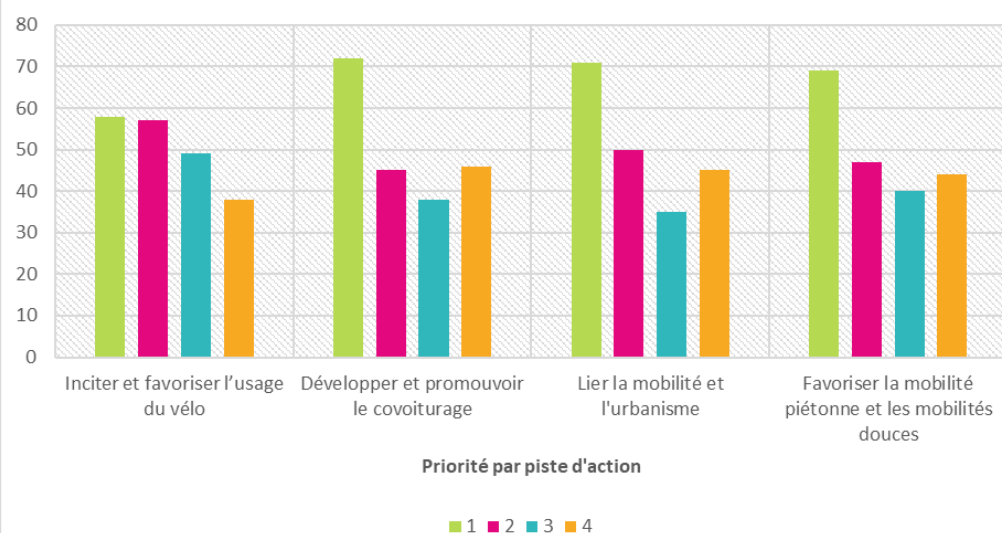
b Les actions à mettre en œuvre



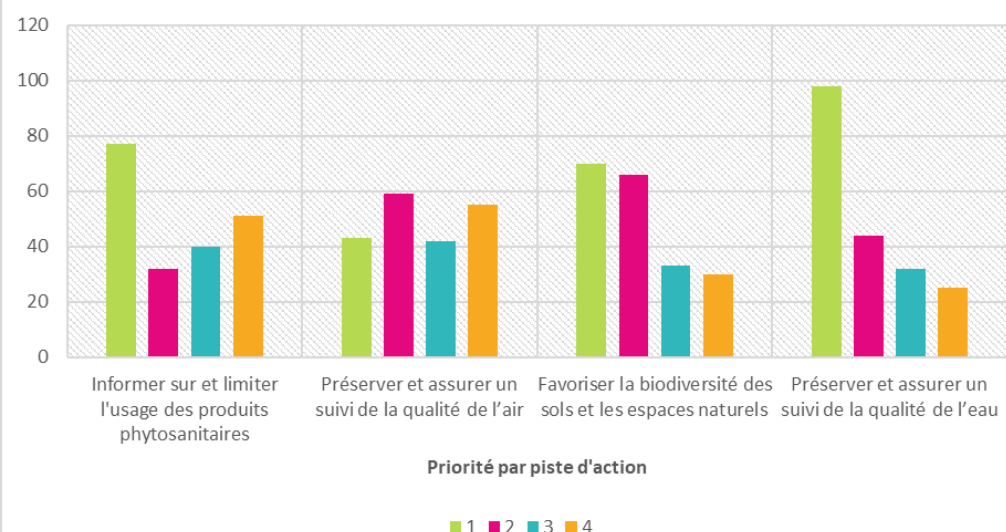
Thématique 3 : les énergies renouvelables



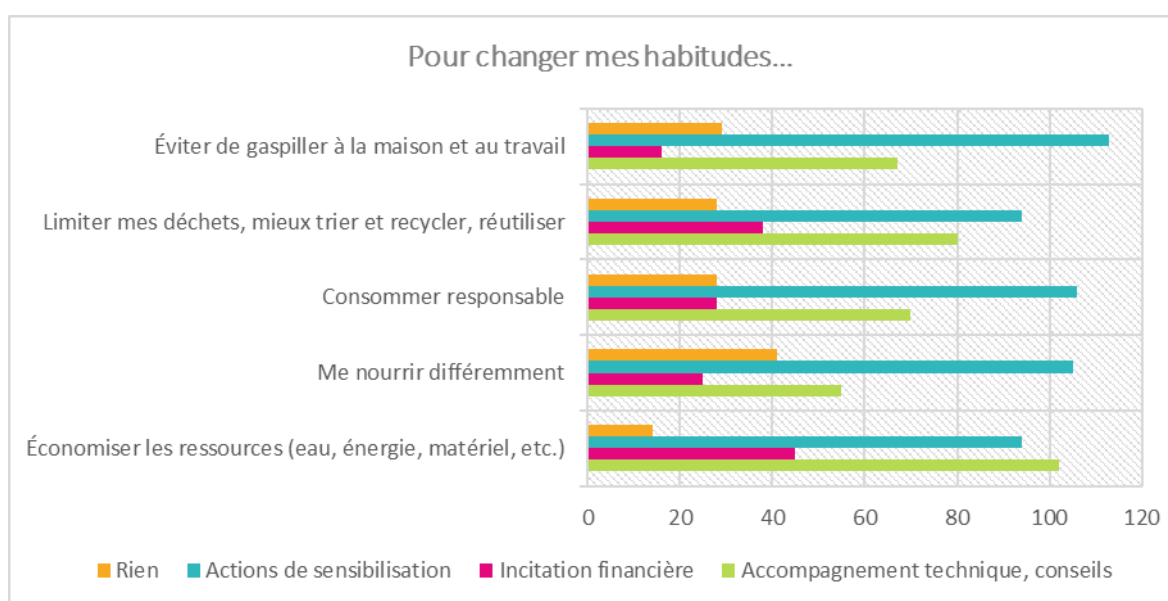
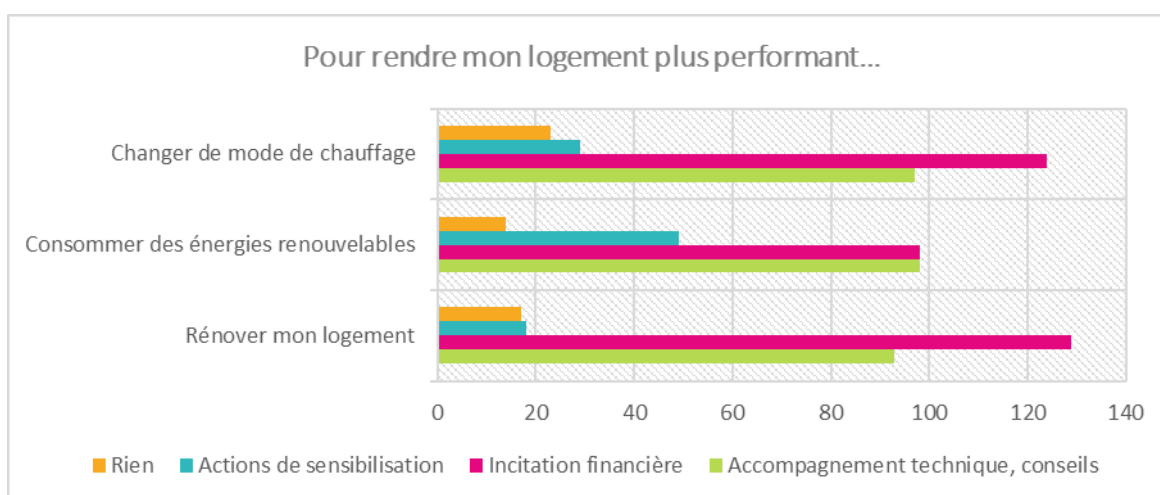
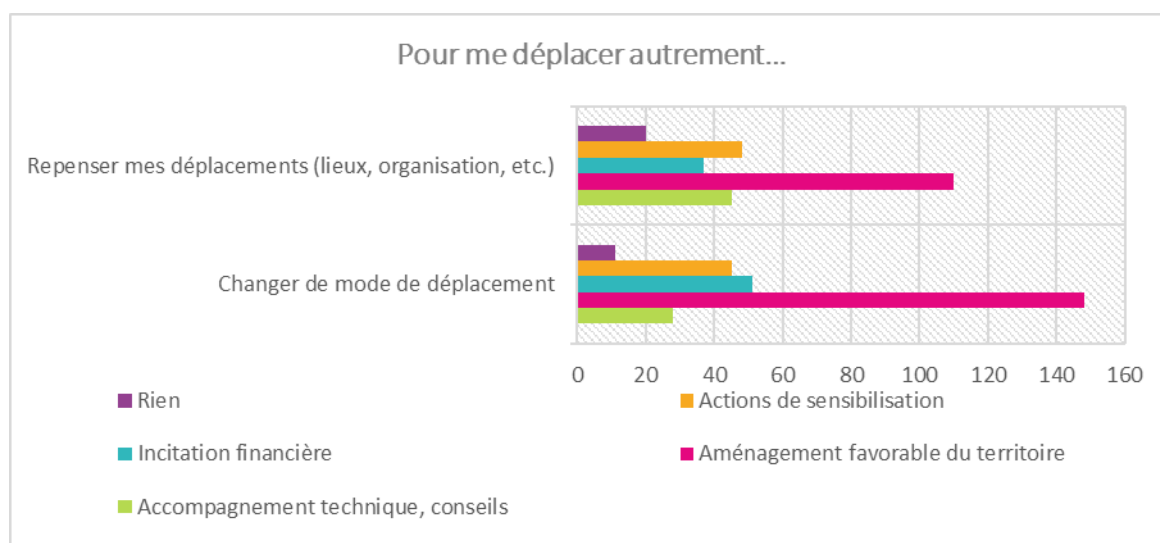
Thématique 4 : la mobilité



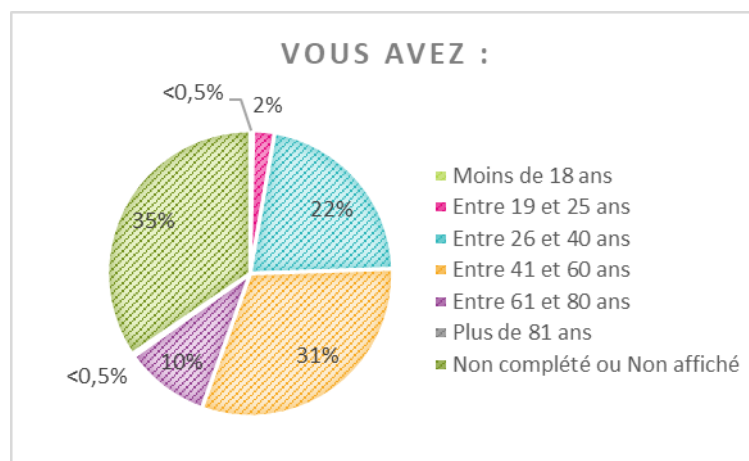
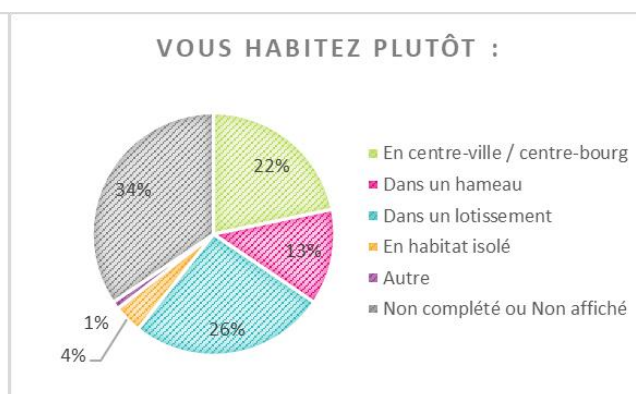
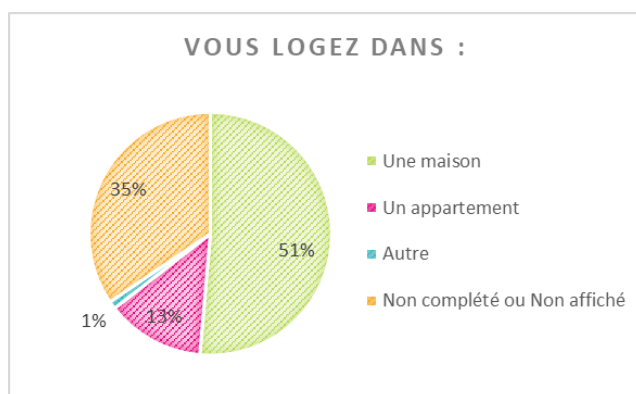
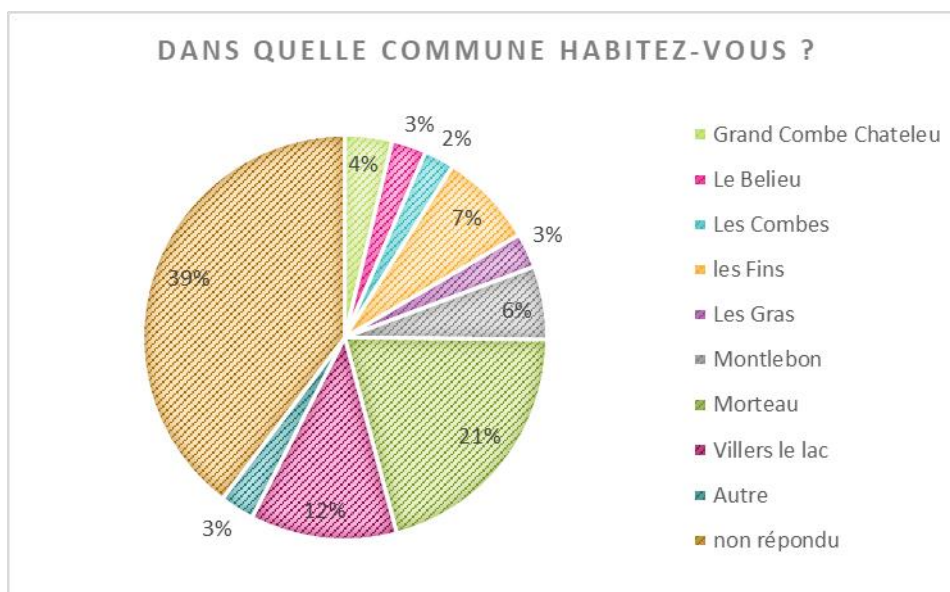
Thématique 5 : la qualité de l'eau, de l'air et des sols



c Changement de comportement



d Profil des répondants



III.C. SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS

Axe	Action & Priorité	Objectifs	Volets	Portage	Coûts	Orientation stratégique
Bâtiments et activités économes	Action 1.1. Accompagner à la performance énergétique dans l'habitat Priorité 1	- Rénover les logements du territoire (600 logements sur 6 ans) - Communiquer efficacement sur la rénovation énergétique - Mettre en place une OPAH - Rédiger un PLH (prenant en compte la question de la rénovation énergétique) - Renouveler environ 500 appareils de chauffage peu performants - Sensibiliser environ 250 ménages par an aux usages de l'énergie	1.1.1 Communiquer pour inciter à la rénovation des logements et rendre plus lisible l'information 1.1.2 Renforcer et simplifier le parcours de rénovation des logements 1.1.3 Lutter contre la précarité énergétique 1.1.4 Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers 1.1.5 Sensibiliser les habitants du territoire	CCVM : relais pour la communication ; actions sur la précarité Réseau France Rénov' : accompagnement à la rénovation Partenaires Clefs : Maison de l'Habitat du Doubs / réseau France Rénov'	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an (CCVM) Dispositif France Rénov' (co-financement possible CCVM si amplification du dispositif local – prévoir environ 0.5 à 1.5 € / habitant - à préciser selon modalités de partenariat) Animations : 1000 € par an pour une ou 2 animations : 6 000 € Défi-déclics : environ 2500 € par an Réalisation d'une OPAH : coût à définir (environ 600 000 €HT) Programme type Fonds Air-Bois : à définir dans le cadre de l'OPAH	Engager le territoire dans une démarche de sobriété
Bâtiments et activités économes	Action 1.2. Accompagner à la rénovation des bâtiments tertiaires Priorité 2	- Communiquer auprès des acteurs du tertiaire sur les enjeux énergie - Augmenter le nombre d'accompagnements CCI/CMA (5 à 10 entreprises accompagnées dans une démarche de performance) -12% de consommation d'énergie sur l'ensemble du secteur tertiaire (objectif commun action 1.2 et 1.3)	1.2.1 Accompagner les entreprises à la mise en place de démarches de performance 1.2.2 Valoriser les démarches exemplaires 1.2.3 Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux usages de l'énergie	Pilotage : CCVM (actions de communication) Partenaires clefs : CCI, CMA	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an Mobilisation et animation du réseau des acteurs : 1 ETP PCAET (cf. Action Suivi et animation du PCAET)	Engager le territoire dans une démarche de sobriété
Bâtiments et activités économes	Action 1.3. Exemplarité de la collectivité Priorité 1	-12 % de réduction des consommations sur l'ensemble du secteur tertiaire (objectif commun action 1.2 et 1.3) - Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics - Mettre en place des pratiques exemplaires durables - Améliorer la performance de l'éclairage public : 100 % LED en 2030 - Faire participer au moins un établissement scolaire au concours CUBE.S ou CUBE.Écoles	1.3.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics 1.3.2 Sensibiliser les usagers des bâtiments à la performance énergétique 1.3.3 Mettre en place des pratiques durables exemplaires 1.3.4 Améliorer la performance de l'éclairage public	Portage : CCVM Partenaires clefs : SYDED	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an Audits énergétiques : selon convention avec le SYDED, reste à charge 30% Accompagnement et AMO à la rénovation énergétique : 360€/j SYDED Animation type "Bureaux à Énergie Positive" : env. 6000€ / 5 jours de formation Inscriptions CUBE. Écoles : 950 € Inscriptions CUBE.S : 1000 € Étude trame noire : 30 000€	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Exemplarité du territoire

Bâtiments et activités économes	Action 1.4 Mobiliser les acteurs de la filière de la rénovation Priorité 2	- Créer un guide de professionnels locaux pour la filière biosourcée - Mettre en place la « <i>Feuille de Route pour les matériaux biosourcés</i> » portée par la Région et le Pôle Énergie	1.4.1 Accompagner à la structuration des filières locales pour les matériaux biosourcés 1.4.2 Créer des réseaux de professionnels de la rénovation et construction performante	Portage : CCVM & Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an Organisation d'un salon annuel : 5 000 €/an	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Exemplarité du territoire
Mobilités	Action 2.1 Structurer et organiser la mobilité sur le territoire Priorité 1	- Faciliter les déplacements à l'échelle du val de Morteau / entre les communes - Mettre en place les actions définies dans le projet du Réseau Urbain de Neuchâtel - Réaliser un Schéma Directeur des mobilités propres (piétons / cycles) - Réduire la part modale de la voiture de 5%	2.1.1 Communiquer et informer sur les options de déplacement sur le territoire et les alternatives à la voiture 2.1.2 Mettre en place les actions de la CCVM dans le projet d'agglomération du Réseau urbain neuchâtelois pour favoriser l'intermodalité (actions prévues sur la période 2024-2028)	Portage : CCVM, Agglomération urbaine du Doubs Partenaires clefs : Agglomération urbaine du Doubs PNR du Pays Horloger	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€ par an Interface bus-train : 120 000 CHF (Morteau – 115 000 €) Liaison Villers le Lac : 120 000 CHF (VLL – 115 000 €) Boulevard urbain modes doux : 4 240 000 € (20% commune) Création de pistes cyclables : 700€/100m	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Mobilités	Action 2.2 Mobiliser les employeurs et les acteurs économiques sur la mobilité Priorité 2	- Augmenter la pratique du télétravail sur le territoire - Augmenter le nombre d'établissements engagés dans un plan de mobilité ou un programme d'actions mobilité : identifier 5 structures pilotes - Mettre en place un plan de mobilité pour la CCVM et la commune de Morteau	2.2.1 Développer le télétravail 2.2.2 Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les enjeux et opportunités sur la mobilité 2.2.3 Accompagner les initiatives de mobilité solidaires	2.2.1 CCVM 2.2.2 CCVM ; CCI ; CMA 2.2.3 CCVM ; Pays Horloger Partenaires clefs : Garage solidaire du Jura ; Pays Horloger ; CCI & CMA	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Coût des actions de Transport à la demande : à préciser	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Mobilités	Action 2.3 Développer la pratique du covoiturage Priorité 1	- Augmenter la part du covoiturage dans les déplacements (participe à l'objectif de réduction de 5% de la part de la voiture) - Créer au moins deux aires de covoiturage	2.3.1 Encourager et faciliter la pratique du covoiturage au quotidien 2.3.2 Développer l'autopartage entre particuliers	2.3.1 CCVM ; PNR 2.3.2 CCVM ; PNR Partenaires clefs : PNR Doubs Horloger ; Région ; Arc Jurassien	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Parkings covoiturage et parcs relais (environ 40 000 €HT pour un petit parking)	Engager le territoire dans une démarche de sobriété
Mobilités	Action 2.4 Accompagner le développement des mobilités actives Priorité 1	- Mettre en place le schéma directeur vélo (participe aux objectifs de réduction de 5% de la part de la voiture) - Augmenter la pratique de la marche à pied	2.4.1 Mettre en place le schéma directeur vélo sur le territoire 2.4.2 Développer les mobilités actives pour les transports domicile-école	2.4.1 PNR ; CCVM 2.4.2 CCVM Partenaires clefs : PNR Doubs horloger ; communes	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Mise en place du schéma directeur vélo : étude financée par le PNR ; travaux par les collectivités (coût à définir suite aux études) PDES : à définir selon engagements Pistes cyclables : cf. Action 2.1) Mise à disposition de VAE : 800€ - 1200€ / unité Pédibus : 500€ /an /école	Engager le territoire dans une démarche de sobriété

Mobilités	Action 2.5 Faciliter le déploiement des mobilités propres Priorité 2	- Augmenter le nombre de véhicules propres : renouveler 5% du parc de véhicules 2 nouvelles bornes de recharge rapide	2.5.1 Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire 2.5.2 Encourager et accompagner le renouvellement des véhicules du territoire 2.5.3 Identifier les opportunités de développement de la mobilité BioGNV ou GNV	Portage : CCVM Partenaires clefs : SYDED	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Bornes de recharge : environ 10 000€/borne Mise à disposition de VAE : 800€ à 2500 €/unité, selon modèle	Engager le territoire dans une démarche de sobriété Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Adaptation au changement climatique	Action 3.1 Préserver la santé et le cadre de vie des habitants Priorité 1	- Respecter l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Augmenter la couverture végétale dans les espaces urbanisés	3.1.1 Engager une réflexion sur l'artificialisation des sols, en amont de l'élaboration du PLUi 3.1.2 Aménager pour lutter contre la chaleur	Portage : CCVM Partenaires clefs : Pays Horloger ; AUDAB	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000 €/an Coût du passage en séparatif des réseaux (intégré aux budgets annuels) Désimperméabilisation d'une cour d'école : environ 50 €/m² Formation des agents espaces verts : 5000€	Préserver le cadre de vie du territoire Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Adaptation au changement climatique	Action 3.2 Améliorer la gestion et le traitement des déchets Priorité 1	- Mettre en place la recyclerie-déchetterie sur le territoire - Augmenter la part des biodéchets traités à la source - Installer au moins 10 composteurs collectifs	3.2.1 Augmenter la part des déchets compostés 3.2.2 Accompagner et sensibiliser à la réduction des déchets 3.2.3 Engager les acteurs du territoire dans la démarche d'écologie industrielle et territoriale	3.2.1 CCVM ; PREVAL 3.2.2 CCVM Partenaires clefs : PREVAL	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Coût dispositif "Compost" : 1.260 millions déchetterie (CC) 1.485 million recyclerie (PREVAL) Expérimentation EIT : CC = participation à l'animation, environ 20 000 €/an pour la CC Accompagnement PREVAL : 1000€ jusqu'en 2024	Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique
Adaptation au changement climatique	Action 3.3 Structurer une filière forestière durable et adaptée Priorité 2	- Accompagner la structuration de la filière bois durable locale - Communiquer auprès des propriétaires forestiers - Mettre en place ou mettre à jour les Plans de gestion forestière et règlements de boisement des communes et valoriser les expérimentations	3.3.1 Structurer la filière d'exploitation forestière pour un approvisionnement local 3.3.2 Adapter la gestion forestière au changement climatique	3.3.1 Département du Doubs ; CRPF ; CCVM 3.3.2 CCVM ; ville de Morteau ; ONF Partenaires clefs : CRPF ; FIBOIS ; Département du Doubs, ONF ; PNR Doubs Horloger	Actions mutualisées de communication et sensibilisation : 1000€/an (hors actions fléchées des partenaires) Coût des actions de travaux de desserte (Département - Communes) Coût de la mise en place du Plan de Gestion communaux	Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique
Adaptation au changement climatique	Action 3.4 Développer une filière agricole résiliente et durable Priorité 2	- Créer un nouveau groupe d'agriculteurs accompagnés dans le programme RESYSTH - Améliorer la performance énergétique et environnementale des exploitations - Accompagner les exploitations à l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie	3.4.1 Accompagner les acteurs du monde agricole à des pratiques plus durables 3.4.2 Accompagner à la résilience de l'agriculture locale	3.4.1 CCVM ; CA 3.4.2 CA ; Département du Doubs ; CCVM Partenaires clefs : Chambre d'agriculture ; Département du Doubs ; exploitations	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000 €/an Coût programme RESYSTH	Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique

Adaptation au changement climatique	Action 3.5 Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau Priorité 1	- Mettre en place l'Espace Naturel Sensible du Val de Morteau - Augmenter les capacités de récupération des eaux	3.5.1 Poursuivre la restauration des zones humides dégradées 3.5.2 Encourager le grand public à améliorer ses pratiques 3.5.3 Encourager les agriculteurs à améliorer leurs pratiques 3.5.4 Encourager les industriels à agir sur leurs usages de l'eau 3.5.5 Instaurer une gestion durable de la ressource en eau par un bon dimensionnement des réseaux	3.5.1 EPAGE 3.5.2 CCVM 3.5.3 CA ; CCVM 3.5.4 CCVM ; CCI 3.5.5 CCVM Partenaires clefs : EPAGE ; PREVAL ; CA ; Département du Doubs ; CCI	Actions de communication et animations sur les économies d'eau : 1000€ / an Cuves pour la récupération des eaux de pluie : 100€ /cuve Coûts de travaux sur les réseaux LIMITOX : pris en charge par l'EPAGE (environ 40 000€)	Préserver le cadre de vie du territoire Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Adaptation au changement climatique	Action 3.6 Développer un tourisme responsable Priorité 3	- Organiser un réseau d'acteurs du tourisme responsable - Développer les labels responsables dans le secteur touristique local - Création d'une aire d'accueil des camping-cars supplémentaire	3.6.1 Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire 3.6.2 Mobiliser les acteurs du tourisme 3.6.3 Développer une offre touristique de haute qualité environnementale (hors mobilité) 3.6.4 Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme	3.6.1 CCVM ; office de tourisme 3.6.2 CCVM ; office de tourisme 3.6.3 CCVM ; office de tourisme 3.6.4 CCVM Partenaires clefs : Office de tourisme	Temps annuel d'échange sur le tourisme durable : 600€ - 1200€ selon intervenant externe Kit de communication, panneaux, affiche : à définir Remise en état des sentiers de randonnée : estimation 10€-15€/m	Préserver le cadre de vie du territoire Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Énergies renouvelables	Action 4.1 Développer l'usage d'un bois-énergie performant Priorité 1	- Augmenter la production de bois-énergie (6,6 GWh supplémentaires d'ici 2027) - Aller vers une consommation de bois-énergie 100% locale dans les bâtiments publics chauffés au bois - Intégrer la question des réseaux de chaleur à travers le schéma directeur des énergies	4.1.1 Développer les chaufferies bois sur le territoire 4.1.2 Travailler en partenariat avec la filière locale	4.1.1 CCVM 4.1.2 CCVM ; FIBOIS Partenaires clefs : FIBOIS ; SYDED ; Gaïa Énergies	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Étude de faisabilité chaufferie bois du SYDED : 30% reste à charge CCVM	Produire des énergies renouvelables Préserver le cadre de vie du territoire
Énergies renouvelables	Action 4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque Priorité 1	Augmenter la production d'électricité photovoltaïque (7,8 GWh supplémentaires d'ici 2027 soit environ 40 000m²)	4.2.1 Installer des panneaux solaires photovoltaïque en toiture 4.2.2 Développer les solutions collectives et d'autoconsommation 4.2.3 Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire 4.2.4 Faire de la CCVM une collectivité exemplaire	4.2.1 CCVM 4.2.2 CCVM ; Étincelle ; Fruitière à Energie 4.2.3 CCVM ; SYDED 4.2.4 CCVM Partenaires clefs : SYDED ; Étincelle ; Fruitière à Énergies ; Gaïa Énergies	Organisation et animation de réunions publiques : 1500€/réunion Kit de communication Étude d'opportunité PV : selon les projets	Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité Produire des énergies renouvelables

Énergies renouvelables	Action 4.3 Développer l'utilisation de la chaleur d'origine renouvelable Priorité 2	Augmenter la production de chaleur solaire (3,5 GWh supplémentaires d'ici 2027, soit environ 480 équipements en logements et 1 équipement sportif ou structure collective)	4.3.1 Développer la production de chaleur renouvelable sur le territoire de la CCVM 4.3.2 Développer la récupération de la chaleur fatale des industries et des entreprises du territoire	4.3.1 CCVM 4.3.2 CCVM ; CCI Partenaires clefs : CCI ; CMA ; SYDED ; Gaïa Énergies	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000€/an Panneaux solaires thermiques : env. 700€/m² pour 100m² Accompagnements par la CCI Accompagnements par l'AER	Produire des énergies renouvelables
Énergies renouvelables	Action 4.4 Planifier le développement des ENR Priorité 2	- Réaliser un schéma directeur des énergies - Faire du PCAET un outil pour l'écriture des documents d'urbanisme	4.4.1 Planifier le développement des énergies renouvelables à travers un schéma directeur des énergies 4.4.2 Encadrer le développement des ENR sur le territoire 4.4.3 Développer les réseaux de chaleur	4.4.1 CCVM 4.4.2 CCVM 4.2.3 CCVM ; SYDED Partenaires clefs : SYDED ; FIBOIS	Actions mutualisées de sensibilisation et de communication : 1000 €/an Schéma directeur des énergies : 40 000 € Création plateforme de stockage bois : 350 000 € en moyenne	Produire des énergies renouvelables Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Transversales	Action 5.1 Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET sur le territoire Priorité 1	- Réaliser un suivi annuel de la mise en œuvre des actions du PCAET - Organiser un comité de suivi global du PCAET une fois par an	5.1.1 Animer le PCAET et réaliser son suivi 5.1.2 Engager les partenaires 5.1.3 Mobiliser les agents et les élus de la CCVM et des communes	Portage : CCVM Partenaires clefs : ensemble des partenaires du PCAET	1 ETP à la CCVM (animation, coordination et suivi du PCAET) 0,2 ETP communication et recherche de financements	Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité
Transversales	Action 5.2 Intégrer les enjeux d'énergie dans les documents d'urbanisme Priorité 2	Rédiger un PLUi engagé pour la transition énergétique	5.2.1 Renforcer l'action et le rôle des documents d'urbanisme dans la maîtrise des consommations d'énergie 5.2.2 Produire des documents d'urbanisme favorables au développement des énergies renouvelables 5.2.3 Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air	Portage : CCVM Partenaires clefs : Pays Horloger (SCoT) et PNR Doubs Horloger, ATMO BFC, AUDAB	1 ETP PCAET / Urbanisme	Engager le territoire dans une démarche d'exemplarité